DEIR EL-MÉDINEH

1970

FOUILLES CONDUITES PAR GEORGES CASTEL
RAPPORT DE GEORGES CASTEL ET DIMITRI MEEKS

AVEC LA COLLABORATION DE MM. HENRY GAD, CLAUDE TRAUNECKER, JEAN-CLAUDE GARCIN, FERNAND DEBONO, TADEUSZ DZIERŻYKRAY-ROGALSKI, Mmes ELZBIETA PROMIŃSKA, VIVI TÄCKHOLM, ET Mlle JOCELYNE BERLANDINI

FASCICULE I

GOURNET MAR‘EÏ NORD



PUBLICATIONS DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

DEIR EL-MÉDINEH

1970

FOUILLES DE L'INSTITUT
FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE
ORIENTALE, DU CAIRE,
TOME XII/1, 1980

DEIR EL-MÉDINEH

1970

FOUILLES CONDUITES PAR GEORGES CASTEL
RAPPORT DE GEORGES CASTEL ET DIMITRI MEEKS

AVEC LA COLLABORATION DE MM. HENRY GAD, CLAUDE TRAUNECKER, JEAN-CLAUDE GARCIN, FERNAND DEBONO, TADEUSZ DZIERŻYKRAY-ROGALSKI, Mmes ELZBIETA PROMIŃSKA, VIVI TÄCKHOLM, ET Mlle JOCELYNE BERLANDINI

FASCICULE I

GOURNET MARʿEÏ NORD





PUBLICATIONS DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE



HOMMAGE À BERNARD BRUYÈRE [1]

Avant de donner le compte rendu de la fouille, que nous avons reprise cette année à Deir el-Médineh après dix-huit années d'interruption, il est de notre devoir, à mes camarades et à moi-même, d'exprimer toute notre admiration au fouilleur que fut B. Bruyère.

Peu de fouilles en Egypte, sur des sites archéologiques de cette importance, ont été aussi systématiquement conduites et objectivement décrites, et cela, pendant une période de vingt-neuf ans, de 1922 à 1951. Bien peu de sites furent fouillés par un archéologue avec autant de conscience, de méthode et de sympathie. Enfin, le mérite de Bernard Bruyère est d'avoir su préserver Deir el-Médineh par de nombreuses et exactes restaurations.

De tout cela nous lui en sommes reconnaissants et le prions de bien vouloir accepter, comme modeste hommage de notre part à tous, la dédicace de cet ouvrage.

Georges Castel

(1) Le manuscrit du présent *Rapport de fouille* a été terminé en 1971 du vivant de B. Bruyère (S. Sauneron, *Travaux de l'IFAO en 1971-72,* p. 205, § 176, *BIFAO* 71 et *Travaux de l'IFAO en 1972-73,* p. 225, § 246, *BIFAO* 73).

La Mission était composée de :

Georges Castel, architecte de l'IFAO, chef du chantier
Dimitri Meeks, pensionnaire de l'IFAO, égyptologue
Henry Gad, architecte-collaborateur
Jocelyne Berlandini, stagiaire à l'IFAO, égyptologue
Etienne Revault et Jacques Marthelot, photographes
Kamel Risgallah, intendant.

Ont prêté leur concours pour l'expertise des objets :

MM. F. Debono, J. Cl. Garcin, Cl. Traunecker, Professeur Tadeusz Dzierżykray-Rogalski, Mmes Vivi Täckholm et Elzbieta Promińska.

Le Service des Antiquités avait aimablement mis à notre disposition, M. Dali, inspecteur des antiquités pharaoniques de Louxor.

I

CHOIX DES SECTEURS DE FOUILLE

§ 1. — Choix des secteurs de fouille. Lorsque l'Institut Français d'Archéologie décida, à la suite des événements de 1967, de reprendre ses travaux à Deir el-Médineh, Monsieur S. Sauneron, Directeur de l'IFAO, nous confia la responsabilité de la fouille, en fixant un double but à nos recherches : poursuivre l'étude archéologique du site de Deir el-Médineh à ses deux extrémités, afin que dans un avenir proche ce dernier soit connu dans son ensemble, et parfaire la connaissance archéologique de la concession de l'IFAO dans la Nécropole Thébaine.

§ 2. — Terminer l'étude des extrémités de Deir el-Médineh. Un examen des documents d'E. Baraize (*plan de la Nécropole Thébaine,* 1904), de Schiaparelli (photos de Turin) et des *rapports de fouille* de B. Bruyère nous permit de délimiter un certain nombre de secteurs à l'intérieur desquels il était encore possible de faire des découvertes intéressantes concernant l'histoire de Deir el-Médineh, voire d'établir des limites sûres aux zones d'occupation (plan 1) :

Nord-Est du Temple, secteurs C8-B7-B8-A6-A7-A8
Sud du village, secteurs G3-G4-H2-H3-H4
Sous les habitations du village, secteur Sud
Nord de la colline Gournet Marʿeï, secteurs D9, D10, E9, E10, F7, F8, F9, F10.

C'est précisément sur ces derniers secteurs de Gournet Marʿeï-Nord qu'il fut décidé pour la saison 1970 de reprendre les travaux.

Dans cette perspective, notre équipe réalisa le grand plan général de Deir el-Médineh au 1/200e (plan 1), simple collation à une même échelle de tous les plans de Deir el-Médineh publiés par B. Bruyère dans ses *Rapports de fouille* entre 1922 et 1951.

§ 3. — Parfaire la connaissance archéologique de la concession de l'IFAO. Par ailleurs, la concession de fouille, accordée en 1916 à l'IFAO dans la Nécropole Thébaine, recouvre, rappelons-le, une superficie importante (plan 2). Au Nord-Ouest, ses limites suivent le chemin des ouvriers, qui conduit de Deir el-Médineh au village du col. A la hauteur du cirque de l'Aigle, elles contournent le cirque et rejoignent les ruines d'un monastère copte. A l'Est, elles longent un ouadi situé au pied de la

colline du cheikh ʿAbd el-Gournah. Au Sud-Est, elles passent le long de l'actuelle route goudronnée, qui conduit de la vallée des Reines au Ramesseum en longeant le bas de la colline Gournet Marʿeï. A l'Ouest enfin, elles vont du temple de Médinet Habou à l'oratoire de Merseger, en passant par la ligne de crête des contreforts de la montagne.

Par conséquent, outre Deir el-Médineh, un certain nombre d'autres secteurs méritent d'être étudiés à cause des éléments archéologiques qu'ils contiennent ou de ceux qui nous ont été signalés au cours de la dernière décade. Nous pouvons indiquer entre autres :

a) tout le versant Sud de la colline Gournet Marʿeï (nécropole pharaonique), son sommet avec les ruines d'un monastère copte (St. Marc) et d'une nécropole, secteur J10,

b) la tour copte construite à l'entrée d'une tombe pharaonique à la limite Nord-Est de la concession

c) le cirque de l'Aigle avec ses graffiti et ses quelques tombes assez mal connues.

Pour parvenir donc à une connaissance exacte de ces éléments, nous avons décidé de procéder dans un deuxième temps de la saison à un sondage sur le versant Sud de Gournet Marʿeï. L'emplacement exact de ce sondage fut déterminé par un effondrement accidentel de terrain.

G. C.

II

LA COLLINE DE GOURNET MARʿEÏ NORD

a) ÉTUDE DU SECTEUR — G.C.

b) LA FOUILLE À FLANC DE COLLINE — G.C.

c) UN SITE NÉGADIEN — F. Deb.

A. — ÉTUDE DU SECTEUR.

§ 4. — Etude du secteur. Nous avons fouillé le secteur Nord de la colline de Gournet Marʿeï (plan 3, carrés F7 F8 F9 F10 et E9 E10) du 13 Janvier au 26 Février 1970. Ce travail faisait suite à celui de B. Bruyère en 1951 (*FIFAO* t. XXVI, *Rapport sur les fouilles de Deir el-Médineh 1948-1951*). Ce dernier, au cours de ses travaux dans les secteurs E7 E8 et D7 D8, avait notamment découvert des tombes et des habitations. Notre fouille était donc, à l'Ouest, contiguë à celle de B. Bruyère, l'une de ses décharges en marquant sur le terrain la séparation ; au Nord, elle était limitée par les décharges considérables qui provenaient du dégagement du village ; à l'Est, nous avions décidé de ne pas nous étendre au-delà du ouadi ; enfin, au Sud, la limite avait été fixée au sommet de la falaise.

§ 5. — Examen des documents. De tous les documents qui auraient pu nous fournir des renseignements topographiques utiles sur ces secteurs, seul le *plan de la Nécropole Thébaine* d'E. Baraize (1904) a été retenu. Il était le seul en effet qui fût à peu près exact et indiquât un état archéologique précis du terrain. Ainsi le secteur de notre fouille, bien qu'étant dans le prolongement de celui de B. Bruyère, apparaissait d'une configuration différente : il n'était plus orienté vers Deir el-Médineh mais sur la vallée du Moyen Empire. Egalement le secteur comprenait un kôm dont la présence à cet endroit paraissait artificielle et une falaise en partie effondrée (plan 3).

§ 6. — Examen du terrain. Cet examen n'a pas apporté de renseignements supplémentaires, mais a permis de constater que l'effondrement de la falaise correspondait à une diaclase de la colline et que l'abri qu'il offrait était assez sûr pour avoir pu servir de refuge aux promeneurs. Un peu plus à l'Ouest, entre les courbes de niveau 110 m. et 120 m., une assez grande quantité de silex et quelques tessons jonchaient le sol. Or aucun effondrement de terrain pouvant correspondre à une excavation, aucune surélévation pouvant appartenir à une construction ruinée n'étaient visibles à proximité de ces débris. Il incombait donc aux membres de la Mission, en nettoyant ces secteurs apparemment vierges, d'en assurer définitivement l'état archéologique.

§ 7. — Méthode. Nous avons avancé par carrés de 10 m. de côté en suivant la ligne de plus grande pente de la colline. Entre ces carrés nous avons laissé des banquettes, témoins du terrain original, auxquelles il nous était possible de nous référer pour faire des analyses stratigraphiques. D'autre part, sur un secteur de cette étendue, le quadrillage facilitait le classement des objets. Aux quatre angles des carrés, des points de triangulation permettaient de procéder à un relevé rapide (Pl. II, *a* et *b*). Nous avons utilisé comme décharges celle de B. Bruyère qui était au Nord et nos carrés après qu'ils eurent été fouillés.

G. C.

B. — LA FOUILLE À FLANC DE COLLINE.

§ 8. — La fouille. L'exploration systématique du terrain jusqu'au *gebel,* nous a permis de faire un ensemble de trouvailles que nous étudierons selon l'ordre chronologique de leur découverte.

§ 9. — Tessons disparates et silex. Les tessons disparates et les silex, que nous avions signalés au § 6, n'ont pu être rattachés à un contexte archéologique défini. Néanmoins il est sûr qu'ils n'avaient pas de relation directe avec les autres trouvailles de cet endroit.

§ 10. — Sépulture animale. Cette sépulture était située à l'intérieur du carré 1, 9 (plan 3). Avant que nous ne la découvrions, le niveau supérieur du terrain était à 116,50 m. Sa superstructure était orientée Est-Ouest. Des tessons recouvraient une natte, sous laquelle reposaient

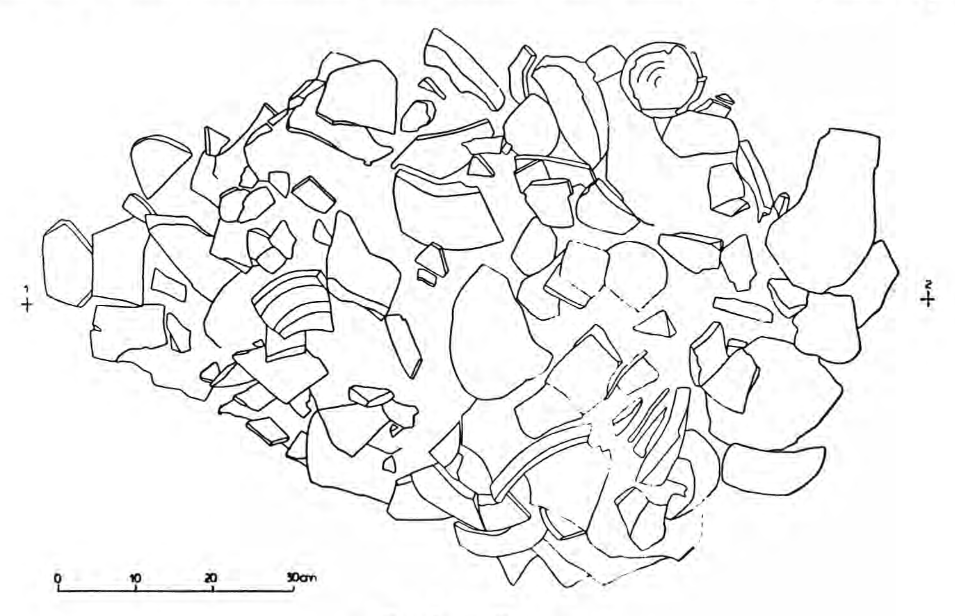


Fig. 1. — Tessons.

quelques os dont certains étaient brisés. En surface, aucun indice ne laissait deviner l'existence d'une telle sépulture. A l'endroit de la découverte, le terrain présentait les mêmes caractéristiques que dans les carrés voisins : cailloutis et débris de roches calcaires recouvrant une surface de particules fines et poussiéreuses généralement apportées par le vent.

Les tessons (fig. 1) étaient rangés à plat sur deux niveaux à 8 cm. sous la surface du sol. Ils étaient pour la plupart d'une terre cuite grossière, n'étaient pas datables,

et, à une exception près, ne se raccordaient pas les uns aux autres. Certains d'entre eux étaient enrobés de chaux. Un seul fragment de poterie polychrome (Pl. III, *c*), le col, a pu être reconstitué à partir de quatorze fragments. Il était en terre cuite décorée de noir, jaune, rouge et bleu clair. Ses couleurs avaient beaucoup terni. Le goulot dans sa partie la plus resserrée avait un diamètre de 10,5 cm. Cette poterie et ses décors sont d'un type connu à Deir el-Médineh (Nagel, *Céramique du Nouvel Empire* p. 68, fig. 51 n° 2, XIXe dyn.).

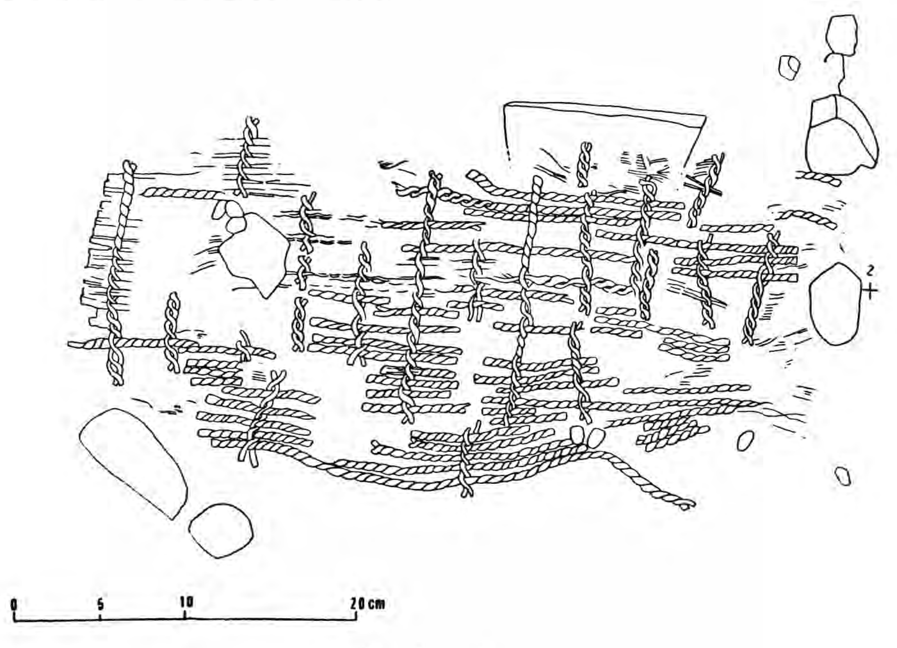


Fig. 2. — Natte.

La natte (fig. 2 et Pl. III *a* et *b*) était en alfa, de forme rectangulaire, et mesurait 21 cm. de côté sur 40 cm. Les cordes de sa trame, dans le sens de la longueur, étaient faites de deux fibres enroulées l'une autour de l'autre. Tous les 3 cm., dans le sens de la largeur, deux fibres maintenaient entre elles, l'une après l'autre toutes les cordes de la trame. Du côté de la pente, au Nord, quelques tessons maintenaient la natte horizontale.

Les os que recouvrait la natte étaient placés à même le sol en désordre. Leur disposition ne permettait pas de reconnaître la forme d'un squelette. Le Professeur T. Dzierżykray-Rogalski, qui a bien voulu les examiner, nous a certifié que c'était ceux d'un animal.

§ 11. — Excavation dans la falaise. Découverte dans la partie Nord-Ouest du carré F7 (plans 3 et 4, et Pl. III *d*), elle est située presqu'au sommet de la colline Gournet Marʿeï face au temple de Deir el-Médineh. Au niveau de l'entrée, son altitude est de 138 m. L'entrée est

orientée Nord-Est. Par quelques marches inégales pratiquées dans la roche, on descend à l'intérieur d'une petite salle exiguë dont les parois ont été assez régulièrement taillées. Une diaclase traverse celle du Nord-Ouest. Le plafond est en mauvais état à cause des nombreuses fissures du calcaire. Le sol est horizontal.

Les objets découverts au cours du dégagement offrent peu d'intérêt. Les niveaux auxquels ils se trouvaient étaient pour le moins inattendus et trahissaient de nombreux et récents bouleversements : fragments d'amphore copte (N 137,55 m.), bois de sarcophage (N 137,50 m.), tige de fer de facture récente (N 137,38 m.). En outre, quelques litières de paille mêlées aux excréments d'âne (N 137,38 m.) témoignent encore de l'occupation actuelle et passagère de cet abri.

§ 12. — Kôm de déjection. Le kôm signalé par E. Baraize (cf. § 5) couvrait en partie les carrés 1,6 et 1,11 de notre secteur de fouille (plan 3 et fig. 3) et épousait la forme d'une petite dépression. Ses plus grandes dimensions étaient en longueur : 16,60 m., en largeur : 11, 30 m. et en hauteur par rapport à la surface du sol : 1,90 m. Le kôm s'inclinait régulièrement du Sud vers le Nord entre les niveaux 115,50 m. et 114,90 m. Puis il marquait un brusque fléchissement jusqu'au niveau 112 m., d'où il rejoignait le profil de la colline.

Le kôm se composait de nombreuses couches blanchâtres, d'une épaisseur de 10 cm., formées : de graviers, de poussière gypseuse, d'éclats calcaires et de particules de chaux, séparés par des interstices. Ces couches alternaient avec des couches grisâtres, d'une épaisseur inférieure à 7 cm., formées de matériaux moins homogènes mais plus denses : graviers recouverts de poussière marneuse et objets divers tels que tessons, morceaux de bois, cordes de palmier, fragments de tissus de lin, pièces de cuir, silex.

A l'exception d'une seule roche mesurant 65 cm. de long par 67 cm. de large et 57 cm. de haut, tous ces matériaux étaient de petites dimensions.

La disposition des couches montrait qu'elles s'étaient succédé du Sud au Nord dans le sens de la pente du terrain. Elles résultaient d'un déversement intermittent de matériaux, provenant sans doute d'une excavation pratiquée dans une formation calcaire de la montagne (poudingue). Les couches blanchâtres correspondaient aux périodes d'extraction de la roche, tandis que les couches grisâtres devaient correspondre à des périodes d'interruption des travaux, au cours desquelles le vent et les habitants du site avaient accumulé : poussière et résidus. L'épaisseur parfois importante de ces dernières couches laissait supposer de longs arrêts dans la formation du kôm. D'après la répartition des déblais, l'excavation était située un peu plus au Sud du kôm, à l'endroit où la roche calcaire apparaissait.

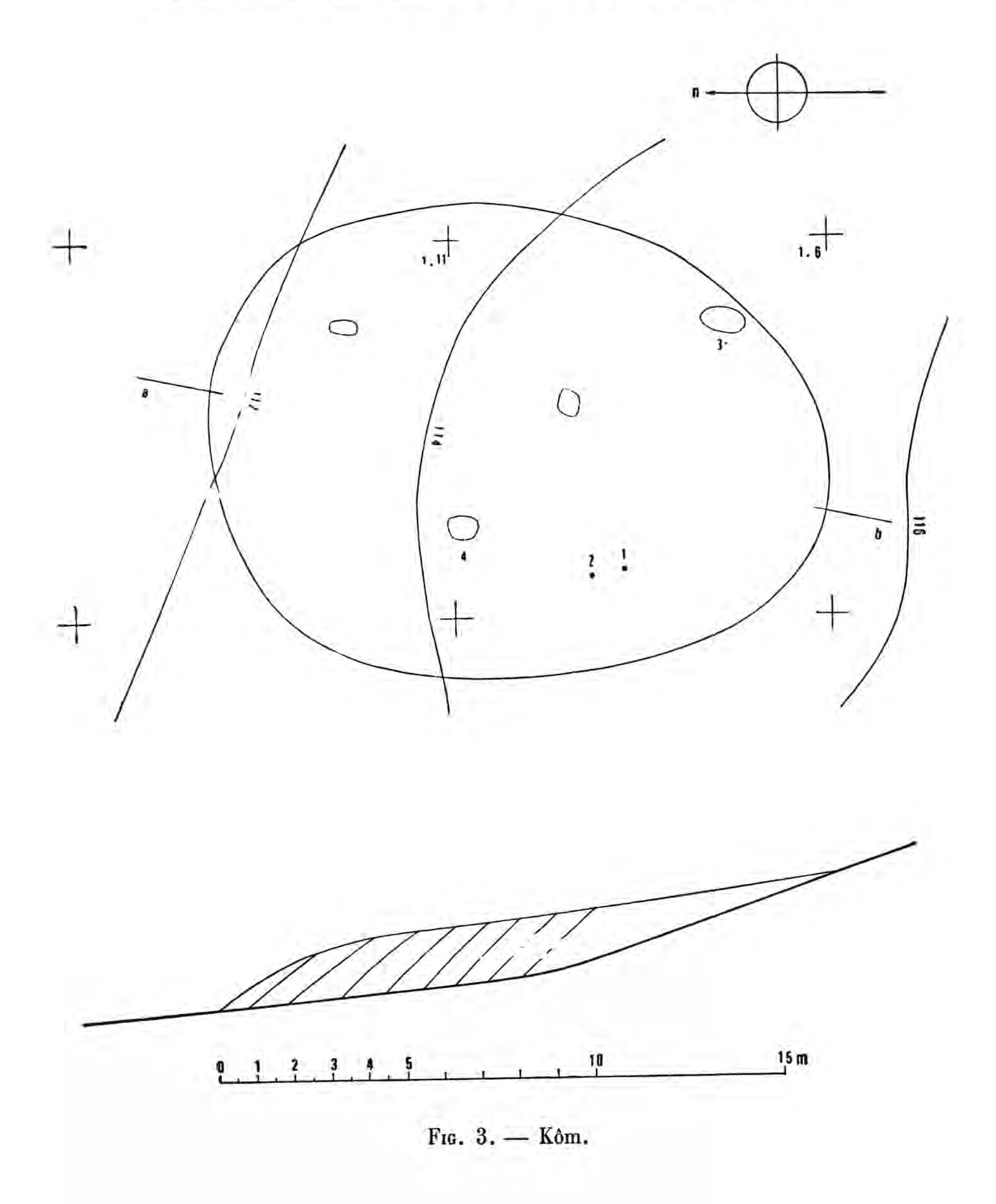


Fig. 3. — Kôm.

L'examen du raccordement des déblais du kôm avec le terrain nous montra par ailleurs que les déblais reposaient directement sur la marne, que le terrain avait été nettoyé superficiellement avant la formation du kôm, et que de petites fosses contenant des objets avaient été creusées dans le substrat.

§ 13. — Etude des objets. Une poterie grossière (Pl. VIII *b*, 3) posée directement sur la marne fut découverte sous les déblais les plus anciens du kôm (N 114, 50 m). Bien que brisée, tous ses morceaux étaient en place (fig. 3, (I), et § 17). Sa datation serait intéressante pour préciser l'époque du kôm.

Un silex (fig. 3, (2)) fut également découvert à l'intérieur des déblais les plus anciens du kôm (N 114,50 m.). Sa situation initiale était sans doute à proximité de l'excavation (§ 12), d'où il fut déplacé en même temps que les déblais § 16.

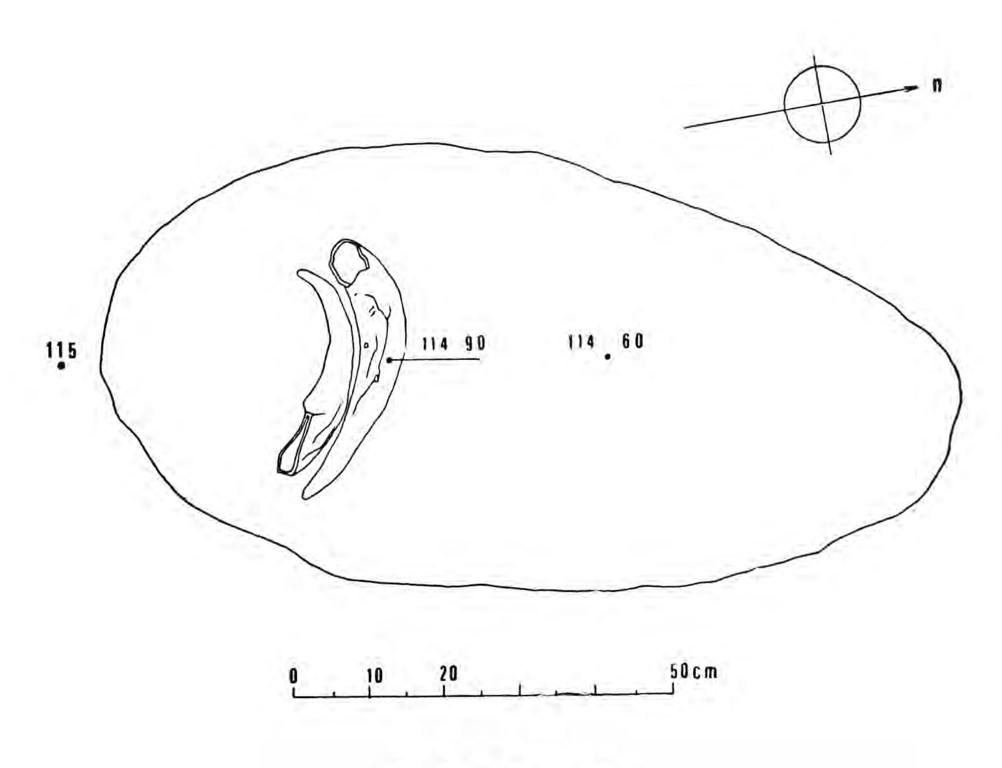


Fig. 4. — Fosse n° 3.

Trois petites fosses pratiquées dans la marne furent également dégagées sous les déblais du kôm. Deux d'entre elles contenaient des objets.

La première (fig. 3, (3) et 4, Pl. III, *f*) mesurait 117 cm. × 67 cm. × 40 cm. La hauteur du gebel au niveau de son ouverture était de 115 m. Orientée Nord-Sud dans le sens de sa plus grande dimension, elle renfermait deux cornes de vache serrées l'une contre l'autre, en sens inverse, et mesurant chacune 35 cm. de longueur (N 114, 90 m.) § 19.

La seconde (fig. 3, (4) et 5, Pl. III, *e*) mesurait 80 cm. × 60 cm. × 4 cm. La hauteur du gebel au niveau de son ouverture était de 113,50 m. Elle renfermait deux vases à col noir retournés (Pl. VIII, 1 et 2). Tous deux contenaient des végétaux § 18. Signalons qu'une découverte semblable avait été faite par B. Bruyère en 1951 dans le voisinage de la nôtre (*FIFAO,* t. XXVI, *Rapport sur les fouilles de Deir-el-Médineh* 1948-1951, pp. 102-3) (Pl. VIII, 4 et 5).

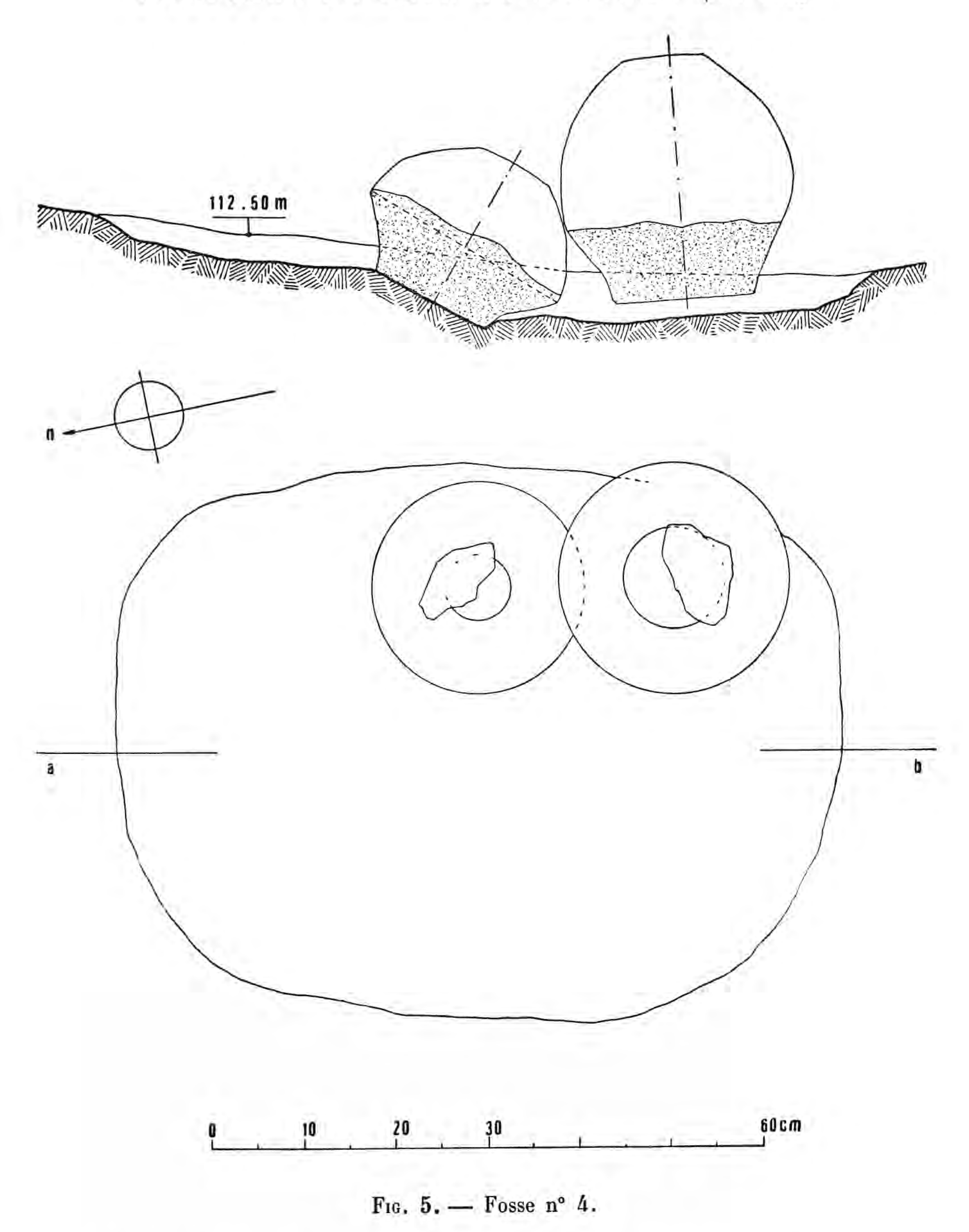


FIG. 5. — Fosse n° 4.

§ 14. — Relations entre les différents éléments. Compte tenu des relations chronologiques pouvant exister entre tous ces éléments :

1) la colline a été décapée en surface à l'emplacement du kôm, peu de temps avant la formation du kôm,
2) les fosses et leurs objets datent de l'époque de la formation du kôm,
3) la présence des objets, leur situation même, semble intentionnelle.

Seule une étude faite par un spécialiste de la période prédynastique pouvait éclairer cette découverte. Le Professeur Débono a accepté d'être ce spécialiste. Nous lui sommes reconnaissant de son aide.

Georges CASTEL

C. — UN SITE NÉGADIEN.

§ 15. LES TROUVAILLES PRÉDYNASTIQUES DE DEIR EL-MÉDINEH

Voici un bref résumé des conclusions résultant de mon examen des récentes trouvailles prédynastiques de Deir el-Médineh. Un rapport plus détaillé paraîtra ultérieurement.

§ 16. — *Silex taillé.* Le silex taillé découvert à l'intérieur des déblais représente un petit biface acheuléen. Ses dimensions réduites l'apparentent au Micoquien, qui remonte probablement au début du Paléolithique moyen.

§ 17. — *Bassin n° 3* (Pl. VIII et § 13). Trouvé directement sur le sol, brisé sur place et restauré par les archéologues, ce bassin plat a été fait à la main. Réparé à l'époque ancienne, il appartient, par sa forme, à un type particulier de vase badarien.

§ 18. — *Vases n°s 1 et 2* (Pl. VIII et § 13) Signalés dans une fosse, l'ouverture tournée vers le bas, ils ont été façonnés à la main, sans l'aide du tour. Leurs formes et leur aspect permettent sans hésitation de les assimiler à des types tasiens, badariens ou même négadiens I. La fosse qui les contenait et dans laquelle ils étaient entreposés n'était pas funéraire, mais servait de magasin à provisions. On en connaît plusieurs exemples semblables en Egypte depuis l'époque néolithique.

Dimensions des vases. Vase n° 1 : hauteur : 28,5 cm., diamètre de l'ouverture, extérieur : 14,8 cm., intérieur : 13,4 cm., diamètre extérieur maximum du ventre : 27,2 cm.

Vase n° 2 : hauteur : 17,7 cm., diamètre de l'ouverture, extérieur : 12,5 cm., intérieur : 11,6 cm., diamètre extérieur maximum du ventre : 21,8 cm.

§ 19. — *Cornes.* Les deux cornes de vache mises au jour provenaient d'une fosse, qui à l'époque servait elle aussi d'entrepôt. A propos de cette trouvaille, on connaît des sites prédynastiques d'habitation, dans lesquels de pareils objets ont été conservés.

*
* *

§ 20. — Il ressort de cette étude des matériaux soumis par M. G. Castel à notre attention qu'il s'agit là des derniers restes d'un ancien habitat de l'âge prédynastique et non d'une nécropole. Nous le situons chronologiquement à une époque probablement intermédiaire entre la fin du Badarien et le début du Négadien I.

Fernand Debono

III

LA TOMBE 1455[1]

a) LA FOUILLE	G.C.
b) POTERIE ET HABITAT	D.M.
c) SARCOPHAGES, construction	Gad
d) SARCOPHAGES ET MOMIES	D. M.
e) LINCEULS	C.Tr.
f) LES CORPS	T. Dzier.-Rogal.
g) CONCLUSIONS	D. M.

[1] Suite des numérotations de B. Bruyère : *FIFAO* t. XXVI, *Rapport sur les fouilles de Deir el-Médineh 1948-1951.*

A. — LA FOUILLE.

§ 21. — La tombe 1455 et ses abords. Situés au Sud du kôm décrit au § 12, la tombe 1455 et ses abords occupent en partie les carrés 2,16-2,17-2,18 et 2,13 de notre secteur de fouille (plan 3). Ils sont compris entre les courbes de niveau 122 m. et 126 m. A cet endroit, la colline est formée d'un conglomérat de graviers, identiques à ceux que nous avions trouvés dans la composition du kôm, et de roches calcaires et siliceuses de dimensions variables, certaines pouvant peser plusieurs tonnes. Tous ces matériaux sont liés avec du gypse.

Une petite plate-forme creusée horizontalement dans une falaise permet d'accéder à la tombe. Cette dernière se compose de deux parties que des éboulements successifs ont rendues distinctes. Pour les commodités de la description, nous étudierons séparément : plate-forme, première et seconde partie de la tombe.

§ 22. — Plate-forme. La plate-forme est allongée Est-Ouest et mesure 13 m. de long (plans 5, 6). Son altitude assez régulière varie entre 122,01 m. et 122,23 m. Egalement formée de ce conglomérat de gravier et de roches calcaires, dont nous avons parlé plus-haut, une diaclase partage la plate-forme au Nord.

Au moment de la fouille la plate-forme était encombrée de déblais, peut-être dues à des tentatives d'excavation anciennes. Une seule roche, dont le poids était considérable, occupait sa partie Ouest. Ces déblais recouvraient trois fosses ménagées artificiellement dans le sol (fig. 6 et plan 5). Ces fosses étaient espacées d'1,80 m. environ et se trouvaient situées à égale distance du pied de la falaise. Chacune d'elles contenait un grand nombre de poteries brisées. A l'exception de ces fosses et d'un graffito incisé dans le rocher (Pl. VII, *d*) rien d'autre n'était à signaler.

Description des fosses (fig. 6) :

fosse	*forme*	*orientation*	*long.*	*larg.*	*profond.*	*niveau inf.*	*niveau sup.*	*couches tess.*
f 1	circulaire		0,80 m.		0,30 m.	121,82 m.	122,12 m.	2
f 2	allongée	E-O	1,20 m.	0,60 m.	0,39 m.	121,75 m.	122,14 m.	3-4
f 3	elliptique	N-S	1,60 m.	0,80 m.	0,40 m.	121,90 m.	122,30 m.	3-4

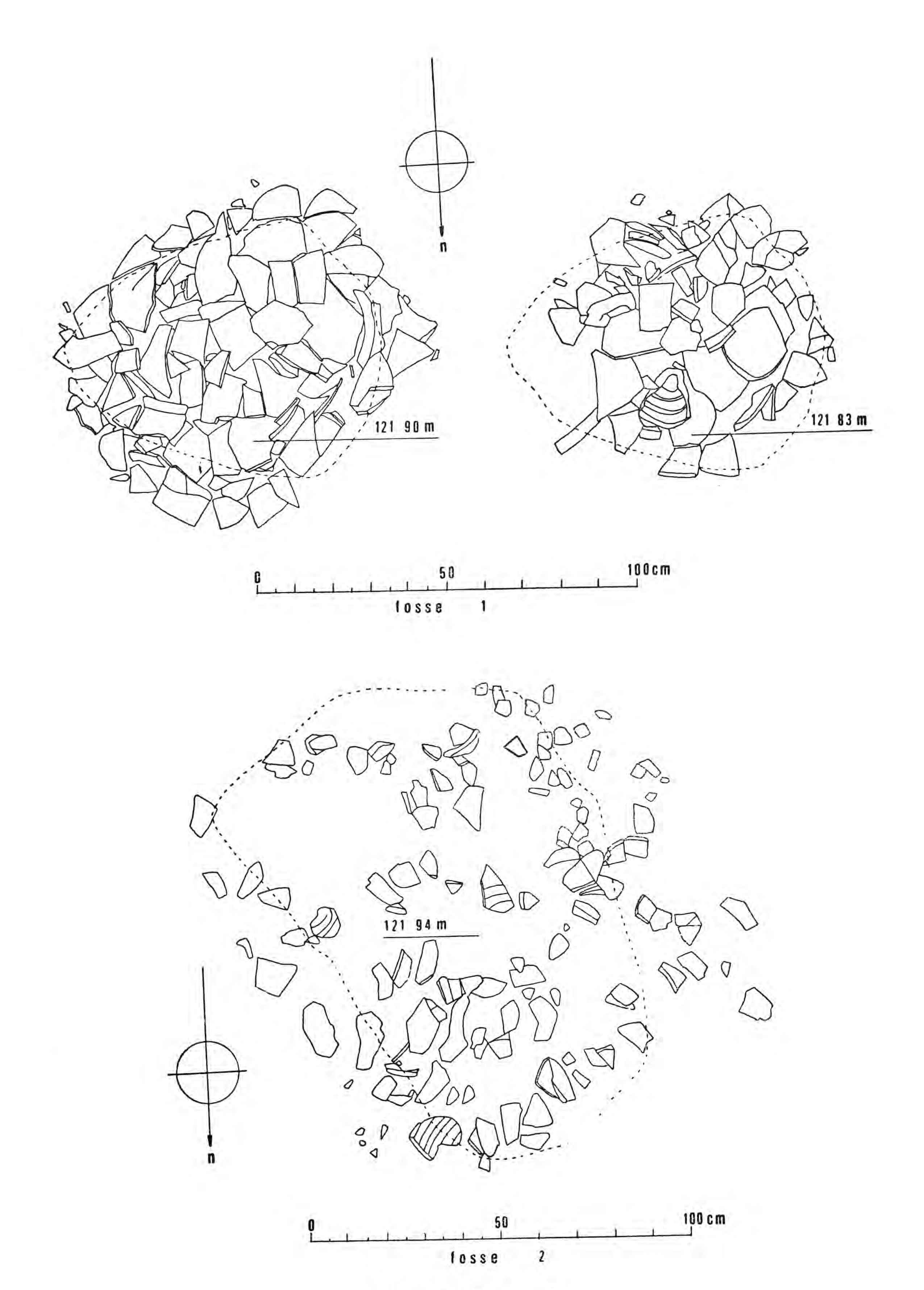


FIG. 6. — Fosses n° 1 et 2.

fosse	*description des couches*	*nombre de pots*	*numéros et références*
f 1	couche supér. déborde de la fosse	4	1 à 4 (Pl. X et XI et § 27)
f 2	couche supér. longitudinale	4 + tête de vache	5 à 8-36 (Pl. VI, *c* et IX à XI et § 28-31)
f 3	couche supér. longitudinale [1]	7 (5 vases-2 plats)	9 à 15 (Pl. IX, X et XII et § 29)
		6 cols	16 à 21 (Pl. X *a* et § 29)

Quelques caractéristiques concernant la nature des fosses, leur contenu et leur disposition ont pu être mises en évidence :

1) Les fosses ont toutes trois été creusées artificiellement dans le sol.
2) Elle contenaient toutes des tessons empilés les uns sur les autres. Leurs couches s'interpénétraient.
3) Malgré l'apparente confusion qui régnait entre les tessons au moment de leur découverte, la reconstitution des pots nous permit de constater que ces tessons étaient, en fait, groupés selon les pots auxquels ils avaient appartenu.
4) Quelques tessons manquaient parfois pour permettre une complète reconstitution de la paroi des pots.
5) Aucun tesson étranger à ces pots ne fut découvert dans les fosses, à l'exception d'une tête de bovidé (Pl. VI, *c* et § 31, n° 36), trouvée dans la fosse 2, incomplète.
6) Signalons que quelques tessons de la première et de la seconde partie de la tombe — sous les sarcophages — se raccordaient à des poteries provenant de la fosse 3.
7) La reconstitution des pots nous permit de constater que les dimensions des fosses étaient proportionnelles à la quantité de poteries qui s'y trouvaient.

En conclusion nous pouvons dire que les trois fosses ont été faites intentionnellement pour servir de dépôt aux poteries et que ces dernières y ont vraisemblablement été brisées à l'intérieur.

§ 23. — Tombe 1455, première partie. Elle s'ouvre dans la falaise au Sud-Ouest de la plate-forme mentionnée ci-dessus (plans 5 à 8, Pl. IV). De même formation que la plate-forme, la première partie de la tombe ressemble à une anfractuosité naturelle. Outre l'absence d'une superstructure, l'irrégularité des parois confirme cette impression. Deux raisons peuvent l'expliquer : la présence d'une diaclase qui a provoqué l'effondrement de la paroi Sud-Est et la proéminence de certaines roches siliceuses, dont la

[1] Signalons la relation possible qui existait entre les 4 vases et 2 plats à fond rond et les 6 cols qui devaient leur servir de support.

dureté a découragé les tentatives de ravalement. Les extraire aurait dangereusement compromis la solidité de la paroi.

L'entrée du boyau est barrée sur la moitié du passage par un rocher solidaire de la falaise. La paroi Sud-Est est effondrée et la Nord-Ouest, dont l'alignement correspond à celui de la seconde partie de la tombe, rectiligne.

La surface du sol est irrégulière, ses principaux niveaux à partir de l'entrée sont : 122,11 m, 121,95 m, 121,83 m et 122,11 m. Une chape de ciment [1] a été coulée dans l'interstice de la diaclase. Aussi le sol conserve-t-il à cet endroit une apparente régularité.

En longueur cette partie mesure environ 6 m. Sa largeur, variable par suite des multiples dégradations de la paroi Sud-Est, est comprise entre 1,80 m et 2,80 m. Au niveau de l'entrée, le sommet de la falaise (128,65 m) surplombe de 6,64 m. le sol de la tombe (122,01 m); à l'autre extrémité, il le surplombe de 6,81 m.

Au moment de la fouille, cette partie était encombrée de roches effondrées provenant du plafond de la galerie et de matériaux divers accumulés au cours des siècles : graviers provenant de la désagrégation des roches, poussières et objets transportés par le vent, résidus d'habitation. Les niveaux supérieurs de ces déblais étaient : 124,56 m, 125,16 m et 125,50 m.

Objets trouvés dans cette partie de la tombe :

objets	*n° du secteur*	*altitude*	*dimensions*	*photos et références*
natte	5	123,05 m.	long. 30 cm.	31 (Pl. VI, *a* et *b* et § 31)
tablette de calcaire	5	122,10 m.	29 × 37 cm.	37 (Pl. VI, *e* et § 31)
peau de crocodile	8	122,63 m.	35 × 16 cm.	
poterie	6	122,93 m.	haut. 35 cm.	27 (Pl. IX et § 31)
	6	entre 122,41 m. et 122,63 m.	diam. 38 cm.	30 (Pl. XII et § 31)
	5		haut. 23 cm.	23 (Pl. IX et § 31)
	5-6		diam. 30 cm.	26 (Pl. XII et § 31)
	5-SS1-SS2 [2]		diam. 24,5 cm.	25 (Pl. XII et § 31)
	5-SS2		haut. 28 cm.	24 (Pl. IX et § 31)
	6-SS1-7		haut. 26 cm.	28 (Pl. IX et § 31)
	6-SS2		haut. 8 cm.	29 (Pl. XII et § 31)
	6-3		haut. 10 cm.	14 (Pl. XII et § 30)

L'étude des niveaux d'habitation autour de certaines roches effondrées (122,11 m., 122,50 m., 121,95 m. etc...) a montré que cet abri avait été fréquenté à une période où sa superstructure elle-même était en cours de démolition.

[1] M. Traunecker a bien voulu analyser la composition du mortier. Analyse d'un fragment de chape mesurant 6 cm. d'épaisseur. Composition : 53,01 % de CO_3Ca, 9,42 % d'insoluble, 37,57 % : de soluble (plâtre) soit en définitive $^1/_3$ de plâtre et $^2/_3$ de remplissage calcaire.

[2] SS = sous sarcophage.

§ 24. — Tombe 1455, seconde partie.

Elle est creusée dans le prolongement de la première partie de la tombe (plans 5 et 8 et Pl. IV) et se présente sous l'aspect d'une cavité mal dégrossie de solidité précaire. De nombreuses fissures sillonnent ses parois et une diaclase sectionne son extrémité Sud-Ouest. Cependant tous ses éléments architectoniques sont restés en place. L'entrée a fait l'objet d'une tentative de taille plus régulière que le fond. Ce dernier porte les traces d'essais de percement, sans doute interrompus à cause de la dureté d'un noyau de roche. Le plafond est irrégulièrement voûté.

En longueur cette seconde partie mesure près de 6 m. Sa largeur est variable à cause de l'irrégularité de la surface des parois et de leur rapprochement constant passant de 1,60 m. à l'entrée, à 1,30 m. au niveau de la diaclase. La surface du sol et du plafond présente les mêmes irrégularités que les parois. Les niveaux du sol à partir de l'entrée sont : 122,11 m., 122,41 m., 121,91 m., 121,88 m., et traduisent une pente générale de la galerie. Les niveaux du plafond sont : 124,21 m., 123,88 m. et traduisent la même inclinaison.

Au moment de la fouille, l'entrée de la galerie était obstruée par les roches et les débris provenant de l'effondrement de la première partie de la tombe. Entre les interstices de ces roches, des gravats, de la poussière et des objets s'étaient infiltrés jusqu'au niveau de trois sarcophages emboîtés les uns dans les autres. Une momie d'enfant reposait à même le couvercle de l'un d'eux (Pl. V). Le fond de ces sarcophages était pris dans une gangue de boue. Sur les montants des sarcophages, la boue s'élevait à une hauteur de 19 cm. (pour S 3) et de 5 cm. (pour S 1). De l'eau avait stagné en cet endroit. Les parois de la galerie et le plafond étaient couverts de nids de guêpes et, détail intéressant, ces nids ne descendaient pas au-dessous du niveau des sarcophages. Les guêpes s'étaient donc probablement introduites dans la tombe après la mise en place des sarcophages.

Objets trouvés dans cette partie de la tombe :

objets	*provenance*	*altitude*	*dimensions*			*photos et références*
poterie	SS1-SS2-5 [1]		diam.	24,5 cm.	25	(Pl. XII et § 31)
	SS2-5		h	28 cm.	24	(Pl. IX et § 31)
	SS1-6-7	122,63 m.	h	26 cm.	28	(Pl. IX et § 31)
	SS2-6-7		h	8 cm.	29	(Pl. XII et § 31)
sarcophages		122,41 m.				(Pl. XIII à XVII et § 34)
fragment stèle	7	123,41 m.			34	(Pl. VII, *a* et § 31)
fragment ostracon	7	122,91 m.			33	(Pl. VII, *b* et *c* et § 31)
papier arabe		123,90 m.			38	(fig. 6 bis et § 33)
fragment journal 1937		123,98 m.				

[1] SS = sous sarcophage.

Autres objets classés par secteur :

ENTRÉE (7)

fruits : 7 noyaux (*kazu* كزو) de palmier *dôm* (دوم), 30 noisettes du Soudan.
végétaux : 1 tige de pavot, écorce de palmier *dôm*, racine *ḥéna* (حنة), *ḥalfa* (حلفا), 4 tiges d'acacia (*sanṭ* سنط), écorce de palmier dattier (*naḫl* نخل), corde à deux brins en *ḥalfa*.
excréments : chacal
animaux : sabot de vache (*baqara* بقرة).
tissus : ourlets de tissus de lin, bandelettes.

SOUS SARCOPHAGES (8) — premier niveau

végétaux : 2 tiges de *ḥalfa*, tige de palmier *dôm*, bois d'acacia (*sanṭ*) 2 dattes *dôm*.
excréments : âne.

SOUS SARCOPHAGES (8) — second niveau

animaux : mâchoire de chat et de chien, os de divers animaux.

DERRIÈRE SARCOPHAGES (9)

excréments de chauves-souris, tissu jauni rempli d'excréments de chauves-souris, excréments de chacal, 850 noisettes du Soudan.

(10)

bois de *sanṭ*, nœud de *ḥalfa*, excréments d'âne (en grande quantité), tiges de palmier *dôm*, tiges de blé, tissu de momie jauni.

(11)

2 noyaux de *dôm*, tibia de chien et d'âne, excréments de vache et d'âne, 30 noisettes du Soudan.

(12)

chiffons de lin, 10 noyaux de *dôm*, 30 noisettes du Soudan, fragment de mâchoire d'un enfant avec dents de lait et une molaire engagée dans l'ouverture.

§ 25. — Conclusion.

1) Le kôm a été formé de matériaux provenant d'une part de l'aménagement d'une plate-forme, d'autre part du creusement d'une excavation. Plate-forme et excavation, d'après leurs dispositions, étaient dépendantes l'une de l'autre.

2) La disposition du terrain était favorable à une occupation ancienne. Des diaclases importantes et des ruissellements d'eau multiples, dont nous avons observé les traces à l'intérieur de la tombe, avaient pu créer un abri naturel ou en faciliter la construction.

3) La plate-forme et la cavité ont été créées en plusieurs temps (cf. étude des différentes couches du kôm, § 12).

4) Des fosses ont été pratiquées intentionnellement dans le sol de la plate-forme pour contenir des poteries. Probablement ces dernières y ont été brisées volontairement à l'intérieur (cf. §§ 22 et 29). L'étude des raccords des tessons et leurs niveaux montre que les sarcophages ont été mis en place à l'intérieur de la cavité, après que la fosse 3 de la plate-forme eut été faite (cf. § 22). Il ne semble pas qu'il existe de relations entre la fosse 3 et la présence des sarcophages dans la cavité.

5) L'excavation (2 parties) admet un axe. Depuis l'entrée de la falaise jusqu'au fond de la cavité, l'une des parois, Nord-Ouest, conserve son alignement initial (cf. § 23).

6) L'étude des parois montre que la technique de taille consistait à laisser en place les grosses roches pour ne pas affaiblir la cohésion des matériaux agglomérés (cf. §§ 23 et 24). La première partie de la tombe était plus régulièrement taillée q a seconde (cf. §§ 23 et 24) et la tombe était inachevée (cf. § 24).

7) Lorsque les sarcophages ont été rangés, la première partie de la tombe était déjà détériorée bien qu'encore fréquentée (cf. § 23).
Les sarcophages furent vraisemblablement placés en même temps.

8) Après la mise en place des sarcophages eut lieu l'effondrement général de la première partie de la tombe. Comme nous n'avons pas retrouvé de porte ni de construction similaire à l'entrée de la tombe, nous pensons que les déblais et les roches effondrées remplissaient cet office.

9) Entre les roches effondrées devait exister au sommet de la cavité un jour par lequel des animaux ont pénétré à l'intérieur (guêpes, renard etc...) et même des objets entraînés par le vent (cf. § 24). La présence d'un journal de langue française (1937) laisse supposer que ce jour existait il y a encore peu de temps.

Georges Castel

B. — POTERIE ET HABITAT[1].

§ 26. — Les dépôts de poterie. Les tessons découverts ont été, dans la mesure du possible, recollés. On s'est ainsi trouvé en présence de poteries toujours suffisamment complètes pour que leur forme initiale puisse être aisément reconstituée.

Dans le catalogue qui suit, l'essentiel des renvois bibliographiques est fait aux ouvrages de Nagel, *La céramique du Nouvel Empire à Deir el-Médineh* (*Doc. de fouilles de l'IFAO* t. X) et de A.L. Kelley, *The Pottery of Ancient Egypt* (Toronto, 1976).

§ 27. — *Fosse n° 1.*

1. — Jarre à huile. Terre gris verdâtre, grain fin. Recouverte d'un enduit blanchâtre H. 55 cm. Nagel, p. 25 (fig. 15) n° 35; Kelley, pl. 67.13 (XLIII/67). Epoque : 18-20e Dyn.

Sur le plat, une ligne hiératique presque complètement effacée; sur la panse, une ligne hiératique : [illegible] (Pl. VII *e;* XI, *a* et *b*).

2. — Jarre à huile d'un type identique à la précédente, mais plus trapue. H. 55 cm. Nagel, p. 4 (fig. 2) n° 8. Epoque : 19-20e Dyn.

Sur le plat du goulot, une ligne hiératique très effacée; sur la panse une ligne hiératique : [illegible] (Pl. XI, *a* et *b*).

3. — Grande jarre. Terre gris verdâtre, grain fin. Recouverte d'un enduit blanchâtre. H. 67 cm. Nagel, p. 110 (fig. 94) n° 2; Kelley, pl. 67.7 (XX/234). Epoque : 18-20e Dyn. (Pl. XI, *a* et *b*).

4. — Pot. Terre brun rouge, grain assez grossier. H. 43 cm. Nagel, p. 4 (fig. 2) n° 7; p. 73 (fig. 56) n° 27; p. 75 (fig. 57) nos 158-159; Kelley, pl. 67.9 (XXV/202). Epoque : 18-20e Dyn. (Pl. X, *a* et *b*).

§ 28. — *Fosse n° 2.*

5. — Bouteille plate. Terre blanc crémeux, finement lissée. H. 23 cm. Nagel, p. 54 (fig. 35) n° 6; p. 97 (fig. 76) n° 74. Cf. Petrie, *Gizeh and Rifeh* (double vol.), pl. XXVII k n° 391; Kelley, pl. 58.10 et 70.10 (93 e). Type attesté durant tout le Nouvel Empire (Pl. IX, *a* et *b*).

[1] cf. § 22.

6. — Pot oblong. Terre brun rouge de texture rugueuse. H. 42 cm. Nagel, p. 122 (fig. 110) n° 55. Cf. Brunton-Engelbach, *Gurob*, pl. XXIV n° 43 n. Type connu durant tout le Nouvel Empire (Pl. X, *a* et *b*).

7. — Grande jarre. Terre gris verdâtre, grain fin. H. 60 cm. Kelley, pl. 67.15 (LXVII/119). Epoque : 18e Dyn. (Pl. XI, *a* et *b*).

8. — Grande jarre. Terre brun clair, texture rugueuse. Enduit blanchâtre à la partie supérieure. H. 76 cm. Nagel, p. 119 (fig. 106) n° 1. Epoque : 19-20e Dyn. (Pl. XI, *a* et *b*).

§ 29. — *Fosse n° 3.*

9 et 10. — Jarre à haut col. Terre gris verdâtre, grain fin. Recouverte d'un enduit blanc. H. 54 cm. Nagel, p. 11 (fig. 5) n° 11; p. 31 (fig. 21) n° 71; p. 107 (fig. 86) n° 15. Epoque : 19-20e Dyn. (Pl. X, *a* et *b*).

11. — Jarre à haut col. Terre rougeâtre, grain assez fin. Décorée sur le pourtour, à la base du col, d'un motif «en pétale de lotus», bleu clair sur fond blanc et cerné de rouge. H. 47 cm. Brunton-Engelbach, *Gurob*, pl. XXXVII n° 42 L. Pour le motif voir Nagel, p. 68 (fig. 51) nos 2 et 3. Type connu durant tout le Nouvel Empire (Pl. X, *a* et *b*).

12. — Jarre à haut col. Terre brunâtre, grain assez fin. H. 44 cm. Petrie, *Kahun, Gurob and Hawara*, pl. XXI n° 60; Kelley, pl. 59.4 (98 et 100). Nouvel Empire (Pl. X, *a* et *b*).

13. — Pot à anse et à col haut. Terre crème, finement lissée. H. 27 cm. Petrie, *Gizeh and Rifeh* (double vol.), pl. XXVII *l* n° 413. Comparer Nagel, p. 25 (fig. 15) n° 38; Kelley, pl. 68.8 (44). Epoque : 18-19e Dyn. (Pl. IX, *a* et *b*).

14. — Plat rond. Terre brunâtre, grain peu fin. H. 10 cm., diam. 24 cm. Un fragment de ce plat a été trouvé en 6 beaucoup plus loin dans la faille. Ce qui établit la parenté de ces dépôts avec les niveaux d'habitation (Pl. XII, *a* et *b*).

15. — Plat rond. Terre rose, pâte fine. H. 15 cm., diam. 27 cm (Pl. XII, *a* et *b*).

16. — H. 18,5 cm. Col de poterie type (cf. 9-10) (Pl. X, *a*).

17. — H. 15 cm. Col de poterie type (cf. 9-10) (Pl. X, *a*).

18. — H. 18,5 cm. Col de poterie type (cf. 9-10) (Pl. X, *a*).

19. — H. 11 cm. Col de poterie type (cf. 9-10) (Pl. X, *a*).

20. — H. 18,5 cm. Col de poterie type (cf. 9-10) (Pl. X, *a*).

21. — H. 11 cm. Col de poterie type (cf. 9-10) (Pl. X, *a*).

Comme on peut le constater, la plupart de ces poteries appartiennent à des types connus à Deir el-Médineh même durant les 19-20e Dyn. Cette datation est bien confirmée par les inscriptions hiératiques des nos 1 et 2 du catalogue. Il se pourrait que l'on soit en présence de rebuts où vinrent échouer les victimes des maladresses ménagères des locataires successifs de la faille. Toutefois de nombreux vases, dont on a récupéré la quasi totalité des fragments, paraissent bien avoir été intentionnellement brisés à l'endroit même où on les a trouvés. On ne saisirait pas très bien, cependant, les raisons d'une telle opération car il est difficile, dans le présent contexte, d'imaginer un bris rituel [1]. Les constatations faites sur le terrain (voir ci-dessous vase n° 14) montrent que ces poteries sont en relation avec les niveaux d'habitation et non avec la sépulture qui leur est bien postérieure (cf. *infra* § 56).

§ 30. — L'habitat. Le sol naturel de la faille était recouvert d'une mince couche cimenteuse, très dure, pour laquelle je n'ai pas d'explication à proposer (cf. 323). Sur ce sol s'entassaient, sur près d'un mètre d'épaisseur, des débris rocheux divers, au sein desquels on distinguait des niveaux d'habitation. Ces vestiges se ramenaient essentiellement à des débris végétaux, des fragments de cordages, de nattes, des excréments d'animaux domestiques, des poteries brisées, quelques rares morceaux inscrits. On retrouvait de ces vestiges, bien qu'en petite quantité, jusque dans le boyau aux sarcophages. Quelques bouts de poteries qui s'y trouvaient mêlés se raccordaient avec d'autres appartenant au niveau supérieur d'habitation.

§ 31. — Objets.

22. — Jarre dont le col manque. Terre rouge foncé, grain moyen. Trouvée en 4. H. (brisé) 35 cm. Cf. n° 12 (Pl. X, *a* et *b*). Comparer : Nagel, p. 52 (fig. 33) n° 2; Petrie, *Six temples at Thebes,* pl. VII n° 13 ; Kelley, pl. 66.4 (n° 13). Nouvel Empire.

23. — Jarre. Terre rouge foncé, grain moyen. Trouvée en 5. H. 23 cm. (Pl. IX, *a* et *b*). Comparer Nagel, p. 69 (fig. 53) n° 12. Nouvel Empire.

24. — Jarre. Terre rouge foncé, grain moyen. Trouvée en 5. H. 28 cm. (Pl. IX, *a* et *b*). Un fragment de cette poterie a été trouvé sous le sarcophage 2.

25. — Plat. Terre brune, grain assez grossier. Trouvé en 5. H. 8 cm., diam. 24,5 cm. (Pl. XII, *a* et *b*). Un fragment a été trouvé sous les sarcophages 1 et 2. Nagel, p. 4 (fig. 2) n° 72.110; p. 45 (fig. 28) n° 204; p. 67 (fig. 50) n° 7; p. 73 (fig. 56) n° 102; p.99 (fig. 78) n° 125; pl. I n° 1922, 84. Nouvel Empire.

[1] Cf. *supra* § 22 *in fine*. Sur le bris des vases et sa signification, voir l'état de la question dans *Annuaire du Collège de France 1974-1975* (74e année), p. 397 suiv.

26. — Grande coupe. Terre grise, grain grossier. Fragments trouvés en 5 et en 6. H. 10 cm., diam. 30 cm. (Pl. XII, *a* et *b*). Comparer Nagel, pl. XVI n° 1169.136. Nouvel Empire.

27. — Vase. Terre rouge. Trouvé pratiquement intact en 6. H. 35 cm. (Pl. IX, *a* et *b*).

28. — Vase. Terre brune. Trouvé en 6. Un fragment a été trouvé sous le sarcophage 1. H. 26 cm. (Pl. IX, *a* et *b*). Comparer Nagel, p. 122 (fig. 110) n° 44; Kelley, pl. 59.2 (n° 75). Nouvel Empire.

29. — Coupe. Terre brune. Trouvée en 6. Un fragment a été trouvé sous le sarcophage 2. H. 8 cm., diam. 21 cm. (Pl. XII, *a* et *b*). Nagel, pl. I n° 1922. M. 12. Nouvel Empire.

30. — Plat rond. Terre brun clair. Trouvé en 6. H. 8 cm., diam. 38 cm. (Pl. XII, *a* et *b*). Cf. Kelley, pl. 61.1 (n° 4), 79.1 (n° 21). Nouvel Empire.

31. — Fragment de natte en fibres végétales : 26 × 40 cm. (Pl. VI, *a* et *b*).

32. — Ostracon sur tesson de teinte rosée, portant un fragment de comptabilité de poisson. 7 × 2 cm. recto seul. 19-20e Dyn.

33. — Ostracon sur éclat de calcaire, portant, recto-verso, ce qui paraît être un texte magique. 10 × 7 cm. Je n'ai pu, jusqu'à présent, identifier ce texte (Pl. VII, *b* et *c*).

34. — Fragment de stèle hiéroglyphique, calcaire (Pl. VII, *a*).

Au recto, reste de deux colonnes d'inscription

1 … *sic*

2 … *tr.*

Au verso une succession de croissants lunaires. Il pourrait s'agir ici du fameux scribe Ramosé qui vécut durant la première moitié du règne de Ramses II (cf. Černý, *A Community of Workmen,* p. 214 n° 48 et p. 317-27. Celui-ci a, en effet, dédié des stèles à Thoth-lune (*o.c.,* p. 326 et n. 12) et s'est une fois dénommé lui-même «loué de son dieu, Thoth d'Achmoun» (*ibid.,* p. 327 et n. 5).

35. — Graffito sur rocher à l'entrée de la tombe. Incisé. (Pl. VII, *d*).

36. — Tête de bovidé, H. 6 cm.; provenant de la plate-forme de la fosse 2. (Pl. VI, *c*).

37. — Damier maladroitement incisé sur une plaque de calcaire (29 × 37 cm.). (Pl. VI, *e*).

38. — Fragment de manuscrit arabe (J.C. Garcin) (fig. 6 bis et § 33).

§ 32. — Conclusion. Tous ces éléments réunis rendent certaine la date 19-20[e] Dyn. Ce site a donc été habité durant la période précédant l'abandon du village de Deir el-Médineh. La situation quelque peu excentrique de cet habitat ne laisse pas d'être étonnante. D'après les raccords de poterie seule la troisième et dernière période d'occupation a laissé des vestiges dans la tombe elle-même.

Dimitri Meeks

UN FRAGMENT DE MANUSCRIT ARABE

§ 33. — Ce morceau de papier (6 × 8,5 cm. environ) constituait le coin supérieur gauche d'un document, peut-être le quart de ce document (cf. Grohman, *Arabic papyri,* IV, p. 66 n° 306 : document de 12 × 20 cm. provenant de Qûs), peut-être moins encore. Le papier est jaune brun. L'encre est brun noir. 5 fins de lignes. Quelques points diacritiques seulement. L'écriture est postérieure à celle des actes de vente d'Edfu du IX[e], publiés par Rémondon (*Mélanges Islamologiques,* II, 1954, p. 103). On pourrait la situer entre le X[e] siècle (cf. Grohman, *Arabic Papyri* II p. 104 n° 97) et le XII[e] siècle (cf. Vajda, *Album de Paléographie Arabe,* planche 20), soit entre les périodes Fatimides et Ayyubides. La formule employée, autant qu'on peut la lire, renvoie au XII[e] siècle (cf. Grohman, *ibidem* II, n° 108, 111, 112). Les deux premières lignes seulement sont déchiffrables.

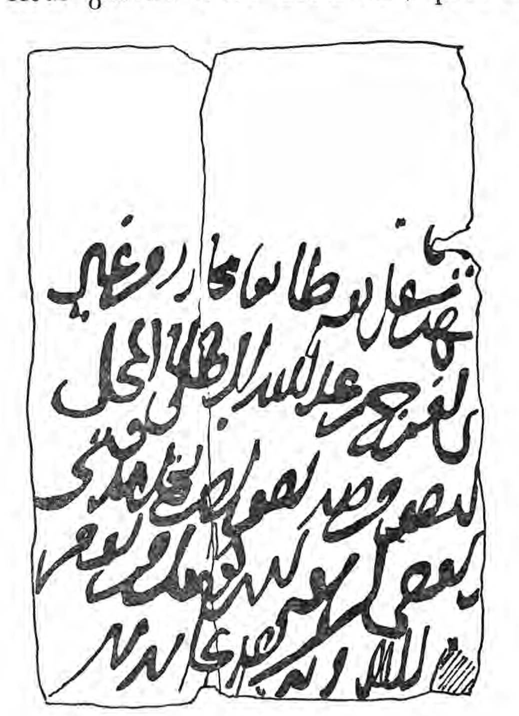


Fig. 6 bis.

1. . . . . [ا]شهد على نفسه طائعًا مجا[و]زا وغير
2. . . . . لفرج بن عبد الله البطالى المحل
3. . . . . لنصف ومن نصف . . . . حتى
4. . . . .
5. . . . .

1. .... *«a fait venir pour être témoin de son obligation, volontairement et de son plein consentement, sans»* [vraisemblablement: *«contrainte»* — cf. GROHMAN, II, n° 109]
2. .... *«pour Faradj ibn Abd Allah al-Batâli, le local»*
3. .... *«pour la moitié et de la moitié...... jusqu'à»*

Ce papier paraît être un fragment d'une reconnaissance d'obligation devant témoin légal convoqué à cet effet, tel qu'en a publié Grohman (*Arabic Papyri* II, p. 107-144). Le nom de celui qui fait établir l'acte est perdu. Le bénéficiaire est un certain Faradj ibn ʿAbd Allah al-Batâli (?); il semble s'agir d'une obligation contractée à terme à propos d'un local.

Jean Claude GARCIN

C. — LES SARCOPHAGES, CONSTRUCTION.

§ 34. — Les trois sarcophages (fig. 7 à 11 et Pl. XIII à XVIII), découverts à l'intérieur de la tombe n° 1455, sont à peu près identiques. Ils sont en bois de sycomore recouverts de stuc § 43. Chacun, de forme anthropoïde, se compose d'une caisse et d'un couvercle. Leurs dimensions sont sensiblement les mêmes (S1 : 187 cm.; S2 : 190 cm.; S3 : 187 cm.). En observant ces sarcophages, nous pensons que deux artisans ont contribué à leur réalisation : un sculpteur et un menuisier.

§ 35. — Travail du sculpteur. Pour deux raisons, nous croyons que le travail du sculpteur s'arrêtait au masque : dans les trois sarcophages le masque est toujours rapporté, et d'un point de vue artistique, il existe une trop grande différence entre le modelé des parties du corps (genoux, jambes, hanches etc...) et celui du visage (bouche, lèvres etc...) pour qu'elle soit due au même artisan.

§ 36. — Travail du menuisier. Le menuisier choisit le bois et le coupe en tenant compte de la place qu'il doit occuper dans le sarcophage. Grâce à différents ajustages, il raccorde les bois entre eux et les fixe avec des chevilles. L'emplacement des chevilles et les ajustages sont déterminés par l'épaisseur et la résistance propre des pièces de bois. L'observation des différentes pièces nous permet d'imaginer la nature et la forme des outils que le menuisier a utilisés : différentes scies, des marteaux, des outils à couper, des outils pour faire des trous pour les chevilles, des ciseaux à bois, des outils pour polir etc...

§ 37. — *Description des sarcophages :*

Cuve.

partie du sarc.	*pièces de S1*		*pièces de S2*		*pièces de S3*	
	nb.	*épaiss. cm.*	*nb.*	*épaiss. cm.*	*nb.*	*épaiss. cm.*
fond	4	2	4	2,5	3	2,8
côté droit	5	3,5 à 5,5	1	3 à 5	3	3 à 6
côté gauche	6	3,5 à 5,5	4	3 à 5	3	3 à 5
pied	2	3,5	1	3,5 à 4,5	2	3 à 5
courbe tête	3	3,5 à 5,5	1	3,5 à 5	1	2,8 à 6,5

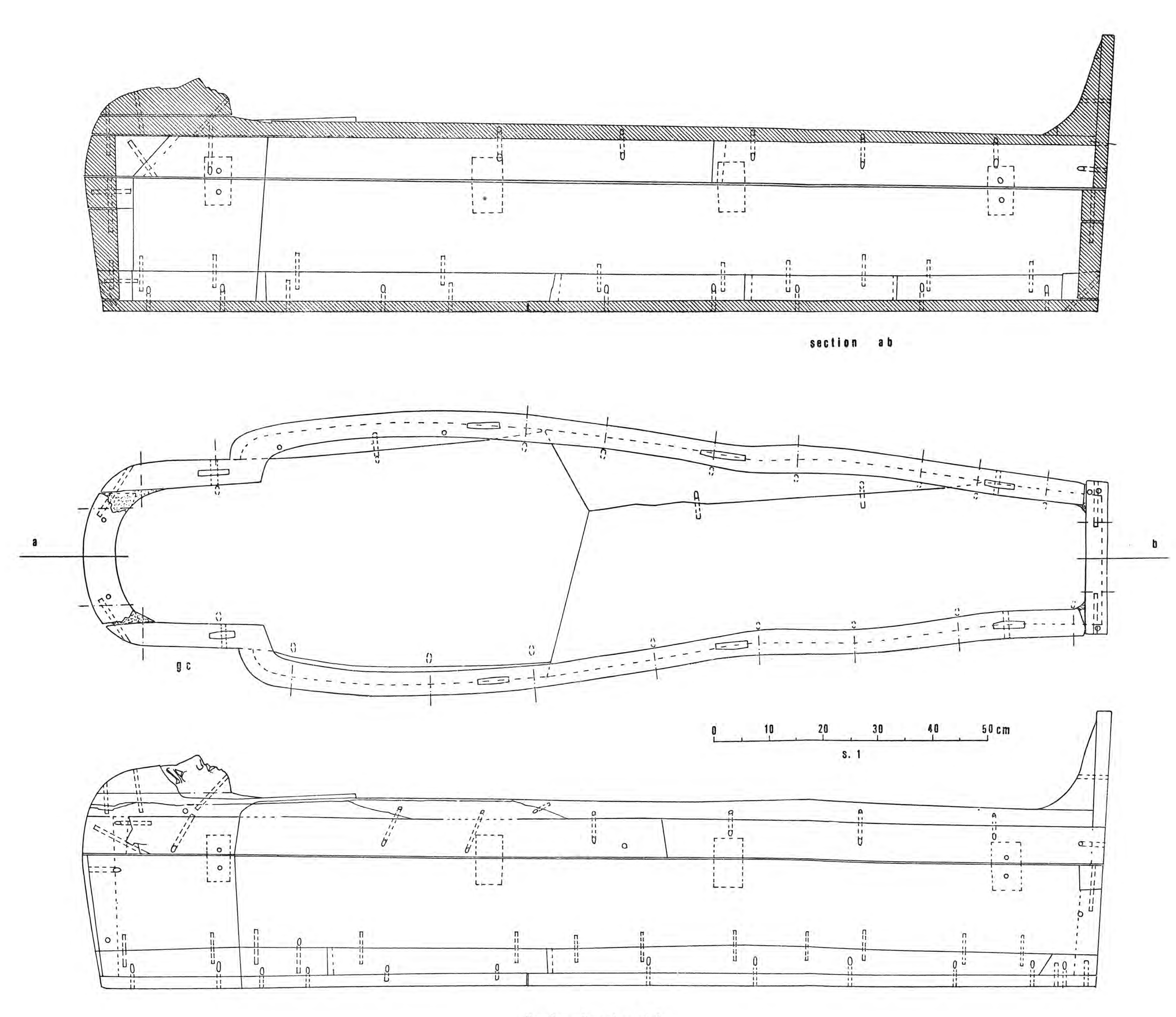
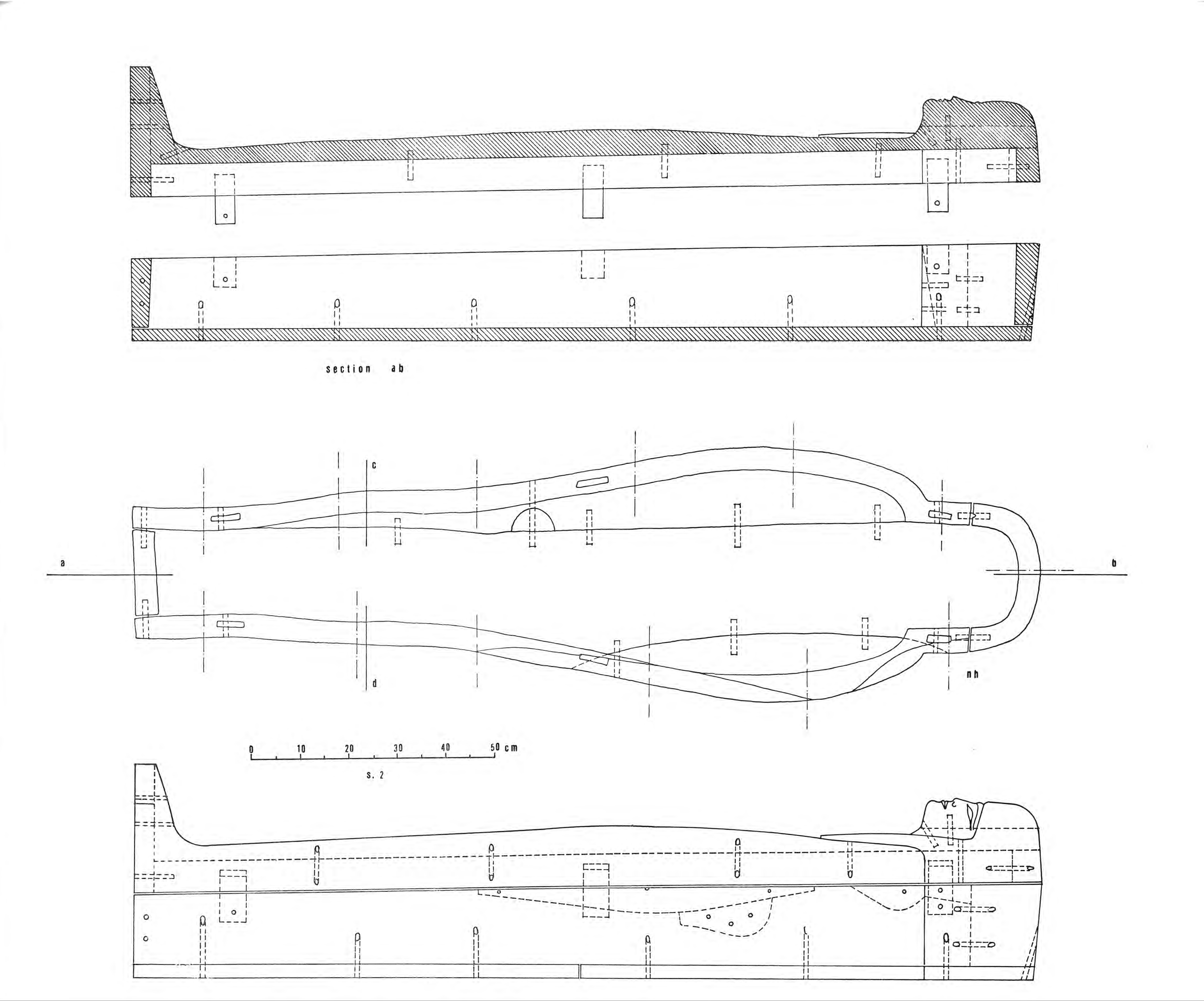
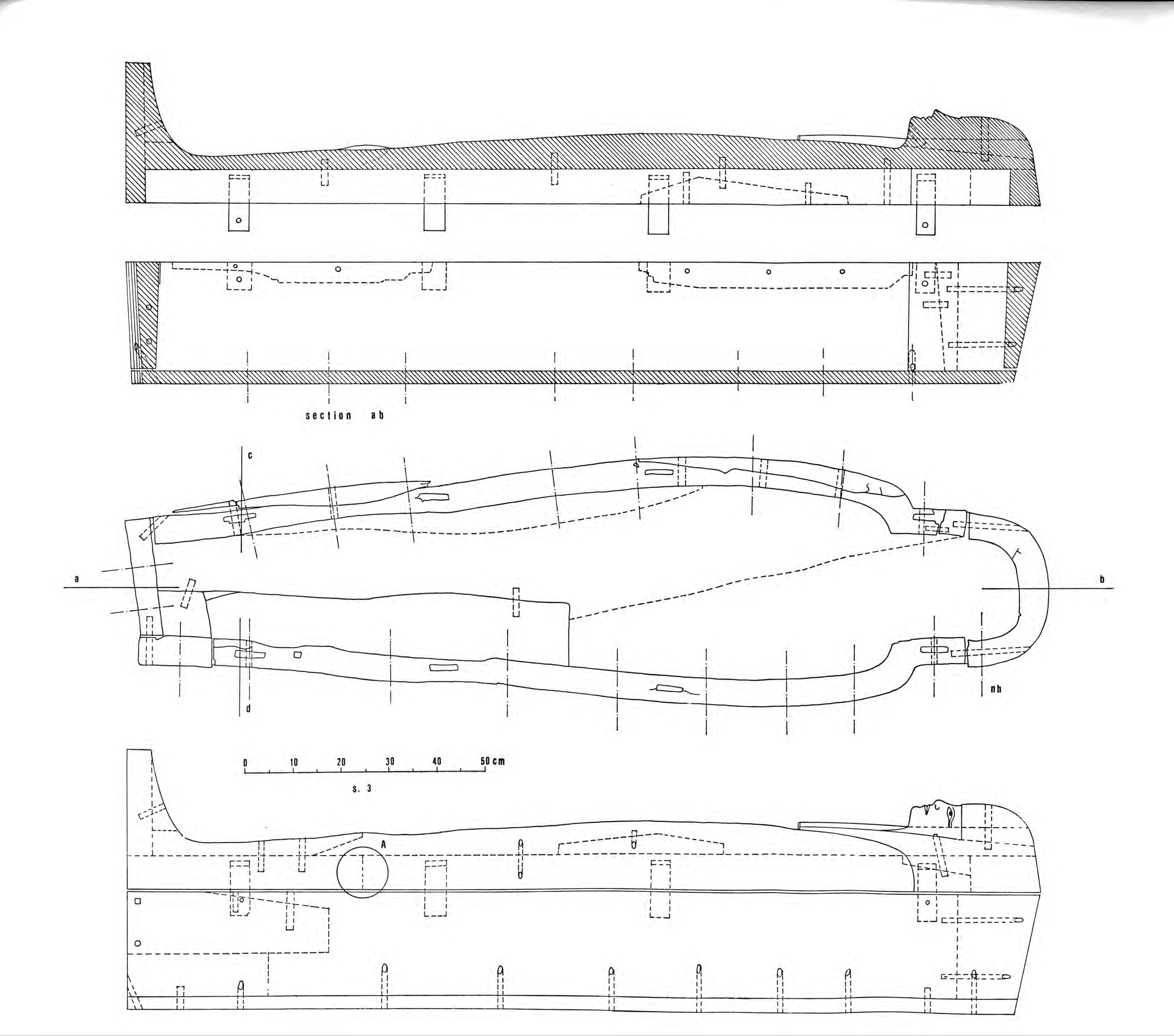


Fig. 7. — Sarcophage n° 1.



section ab
a
b
c
d
nh
0
10
20
30
40
50 cm
s. 2



section ab
c
a
b
d
nh
0 10 20 30 40 50 cm
s. 3
A

COUVERCLE.

partie du sarc.	pièces de S1 nb.	pièces de S1 épaiss. cm.	pièces de S2 nb.	pièces de S2 épaiss. cm.	pièces de S3 nb.	pièces de S3 épaiss. cm.
dessus	3	2,5 à 5	3	2,5 à 5	3	3 à 7
côté droit	2	3 à 4	1	4 à 5	2	4 à 6
côté gauche	3	3 à 4	1	4 à 5	4	4 à 6
courbe tête	3	3 à 4	1	4 à 5	1	4,5 à 6,5
dessus pieds	1	3,5 à 5,5	1	4	1	4
pieds	1	1 à 7	1	1 à 6	1	1 à 6
coiffe	une ligne limite le cou de S1 seulement					
masque infér.	1	4	1	4,5	1	4 à 1,8
masque supér.	1	4	1	4,5	1	4 à 1,8
TOTAL	35		21		26	
tenons	8		6		6	

Le tableau ci-dessus et les dessins de détail (fig. 10) montrent que plus le sarcophage avait un nombre important de pièces de bois, plus les menuisiers avaient trouvé des solutions différentes pour les joindre entre elles. Le nombre des chevilles peut également augmenter en conséquence (cf. tableau ci-dessous se rapportant au fond des sarcophages).

	fond S1	S2	S3
nb. de pièces qui composent le fond	4	4	3
nb. de chevilles fixant les parties du fond entre elles	3	8	2
nb. de chevilles fixant le fond aux côtés du sarcophage	24	13	20

Tableau indiquant les dimensions (m) des pièces qui composent le fond des sarcophages.

sarcophage 1	sarcophage 2	sarcophage 3
0,95 × 0,45	1,85 × 0,25	1,90 × 0,525
1,00 × 0,30	1,35 × 0,15	0,75 × 0,20
0,80 × 0,20	0,80 × 0,15	0,15 × 0,15
0,55 × 0,10	0,10 × 0,05	

On veille à ce que les dimensions des pièces de bois, utilisées pour le fond, soient les plus grandes possibles, afin d'augmenter la résistance du sarcophage à l'endroit où s'exercent les charges (poids de la momie et des objets).

§ 38. — Quelques détails de montage. S 2, détail A (fig. 10). — Pour fixer deux longues pièces de bois appartenant au couvercle, le menuisier a évidé horizontalement chaque morceau de bois de $0,035 \times 0,01$ m. Après quoi, il a utilisé une languette, dans la partie évidée, pour réunir les deux parties. Des chevilles de bois ont permis de fixer tous les éléments entre eux. Signalons que cette pratique est encore fort utilisée aujourd'hui; on remplace seulement les chevilles par de la colle.

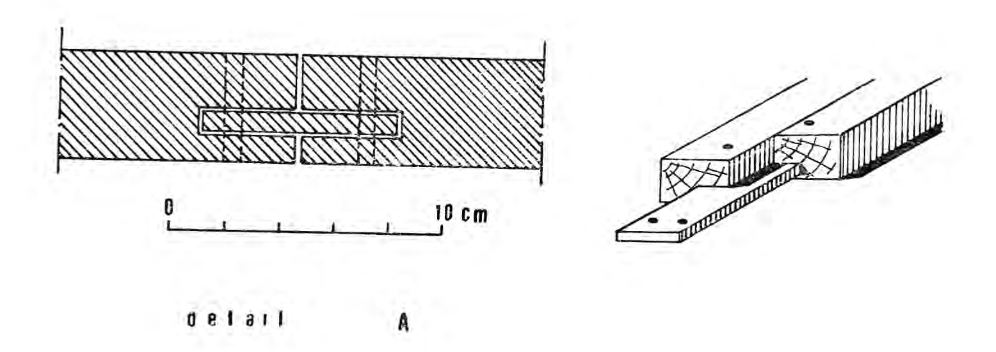


Fig. 10. — Sarcophage n° 3.

§ 39. — Le stuc. Le stuc qui recouvrait les sarcophages, a été analysé par M. Traunecker au laboratoire de Karnak. Les résultats qu'il a eu l'amabilité de nous communiquer sont les suivants :

Composition = CO_3Ca : 30,15%, Insoluble : 55,00%, Soluble : 14,85% (plâtre). Le stuc est fait de terre liée avec un peu de plâtre. Il était parfois renforcé de fils de lin.

On l'a utilisé pour :

(*a*) couvrir les joints,
(*b*) modeler certaines parties du sarcophage,
(*c*) corriger ou rattraper un niveau,
(*d*) remplir tous les angles intérieurs de la cuve, afin de lui donner davantage de solidité et de fini.

Le stuc, tout en augmentant la cohésion des différentes pièces de bois, permettait de dissimuler les malfaçons et les innombrables joints dus à l'emploi abusif des petites pièces de bois.

§ 40. — Chevilles. Les chevilles sont en bois de *sant*. Elles mesurent entre 5 et 24 cm. de longueur et 7 et 10 mm. de diamètre. La variation de leur longueur dépend de la place et de la fonction qu'elles occupent, compte tenu de l'épaisseur des bois sur lesquels elles sont fixées. Quelquefois, on les trouve de section cylindrique ou en forme de cône. Les chevilles, qui fixent le fond du sarcophage à ses côtés, peuvent avoir une longueur de 15 cm. On les fixe normalement de telle façon qu'elles fassent un angle de 82° avec le fond. Ensuite on coupe leurs extrémités qui dépassent. La position oblique des chevilles, que nous avons décrite plus haut, permet de transmettre aux montants du sarcophage le poids qui s'exerce sur son fond.

Les chevilles qui fixent le montant courbe de la tête avec les côtés de la cuve sont toujours horizontales et la longueur peut atteindre 17 cm.

§ 41. — Fermeture du sarcophage. On évide dans les montants de la cuve et du couvercle des réceptacles (5×5×2 cm.), à l'intérieur desquels il est possible d'introduire des languettes ou des fiches (fig. 11).

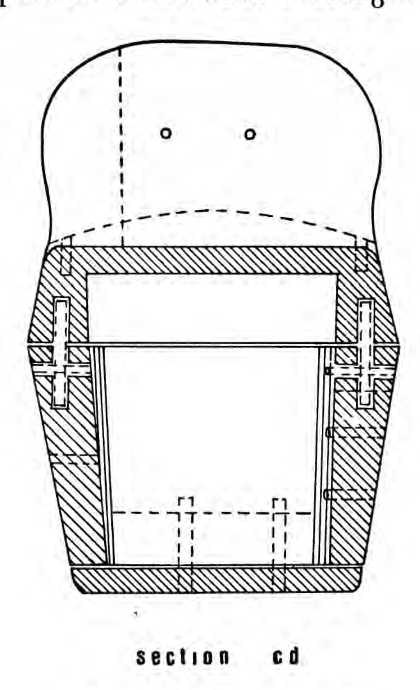


Fig. 11. — Sarcophage n° 3.

Il suffit ensuite de passer des chevilles entre ces différentes parties (réceptacle et fiche), pour maintenir fermé le couvercle sur la cuve.

Les montants des sarcophages, excepté la partie des pieds, sont taillés verticalement à l'intérieur et font un angle de 89°60 avec le plan horizontal extérieur de la cuve.

Henry Gad

D. — LES SARCOPHAGES ET LES MOMIES.

§ 42. — La tombe était inviolée mais, excepté un tas de charpie bouchonnée et imprégnée d'un produit bitumeux abandonné au fond de la galerie, les sarcophages et les momies qu'ils contenaient sont les seuls objets qu'on y ait trouvés. C'est donc sur les sarcophages et, avec plus de circonspection, sur la nature des momies, qu'il faut se fonder pour dater la sépulture.

§ 43. — Types des sarcophages. Les trois sarcophages sont sensiblement de la même taille (§ 34). Ils sont d'un bois clair qui n'a été ni peint ni décoré; les yeux seuls ont été indiqués à l'encre noire. Ils ne portent pas, non plus, d'inscription. Les différents joints et les fissures du bois ont été comblés à l'aide de terre mêlée sans doute à un adhésif quelconque (cf. § 39). Nous sommes donc dépourvus, dès l'abord, des éléments essentiels qui permettent de dater un sarcophage. Il convient donc de rechercher d'autres sarcophages du même type qui seraient datés d'une façon satisfaisante. J'ai pu isoler quelques exemples, tous thébains, qui me paraissent probants.

I) A Deir el-Médineh même, Bruyère a trouvé un grand nombre de sarcophages identiques entassés dans la seconde salle de la tombe n° 336 (1). Comme les nôtres, ils sont anonymes et généralement dépourvus de toute décoration (certains sont cependant recouverts d'une peinture noire). Quelques indices permettent de dater cet ensemble de l'époque saïte ou, peut-être, de la période précédente. Les momies rappellent les nôtres par la pauvreté de leurs bandages.

II) A Gournah, Petrie a découvert jadis une tombe pourvue d'un tel sarcophage (2). Elle serait «of about XXVth dynasty», mais une telle dénomination semble recouvrir, chez cet auteur, conjointement les périodes bubastide et éthiopienne (3).

III) En dégageant la tombe de Khérouef, on a trouvé, sous le mur Nord de la cour hypostyle, une tombe tardive (au plus tôt 21e Dynastie). Parmi les sarcophages décorés, d'un type bien connu sous les 21e-22e Dynasties, il s'en trouvait un anonyme, identique aux nôtres (4).

(1) Bruyère, *Deir el-Médineh 1924-1925* (FIFAO III/3), 108-112 et p. 110, fig. 73.

(2) Petrie, *Qurneh* (*BSA* 16), p. 15 et pl. LII en bas.

(3) Les ouchebtis de cette tombe (*op. cit.*, pl. LIII) ressemblent à ceux des types A et C, trouvés à Gournet Marʿeï Sud. Voir *Deir el-Médineh 1970* (II) : *Gournet Marʿeï Sud*, p. 35 § 118 et n. 2.

(4) Labib Habachi, *Clearance of the tomb of Kheruef at Thebes*, *ASAE* 55, p. 339, 342-343 et pl. XVIII a. L'auteur note que : «plaster was used in some parts as an adhesive for filling gaps or smooth surfaces», tout comme chez nous.

On peut attribuer, sans risque de se tromper, je crois, les sarcophages de notre tombe à une période englobant les 22e-26e Dynasties. En l'absence d'autres éléments, il est naturellement impossible de préciser plus.

LES MOMIES

§ 44. — L'ouverture des sarcophages a révélé que le fond des cuves était tapissé, sur une épaisseur variant de 1 à 3 cm., d'une couche de boue desséchée. Celle-ci, charriée sans doute par les pluies torrentielles qui ne manquèrent pas de se produire au cours des siècles, s'est infiltrée dans le boyau rocheux, où est ménagée la tombe, par les fissures naturelles de la montagne. Le jointoiement peu hermétique des planches lui a permis de pénétrer dans les sarcophages. Les momies ont donc été plus ou moins longuement exposées à une forte humidité et la boue a plus ou moins profondément imprégné les bandelettes au point de les rendre, par endroit, friables comme du papier brûlé. On n'a, par conséquent, pas pu procéder au déroulement d'une façon normale et dans deux cas (enfant du sarcophage n° 1 et adulte du sarcophage n° 3) celui-ci s'est avéré franchement impossible.

Le démaillotage a donc posé un certain nombre de problèmes qui n'auraient pu être tous résolus sans les conseils et l'aide amicale de Claude Traunecker, égyptologue et chimiste-restaurateur du Centre franco-égyptien de Karnak, qui a bien voulu s'associer à ce travail. Il s'est, en outre, livré à un examen des tissus de la momie du sarcophage n° 2. Les résultats de cette analyse, consignés en un rapport entièrement dû à sa main, sont publiés ci-après (§ 57). Pour sa collaboration, qu'il veuille bien trouver ici l'expression de ma gratitude.

§ 45. — Sarcophage n° 1 (Pl. XIII). Ce sarcophage contenait en fait deux momies, l'une occupant presque toute la longueur de la cuve, l'autre glissée sous les jambes de la première et de petite taille (70 cm.). Elles ont été extraites, non sans peine, du sarcophage. Malgré les précautions, la grande momie a perdu un certain nombre de vertèbres cervicales qui adhéraient au fond de la cuve. Les tissus étant devenus, sous l'effet de l'eau et de la boue, fragiles et cassants, le déroulement s'est fait avec difficulté pour la momie de l'adulte et s'est avéré impossible dans le cas de l'enfant.

§ 46. — *L'adulte du n° 1* (Pl. XIII, fig. 12 et § 61). — S'il a été possible, tant bien que mal, d'étudier le dispositif d'emmaillotage, il a paru illusoire de relever la largeur des bandelettes et les dimensions des linceuls. Les tissus, mal conservés, étaient déjà dans un état déplorable au moment de leur emploi. Déchirés et rapiécés, ils donnaient l'impression d'avoir été récupérés sur de la charpie mise au rebut.

Couche 1. — Une bande d'une dizaine de centimètres de large, partant sous la tête et s'enroulant en spirale tout autour du corps, jusqu'aux pieds.

Couche 2. — Une bande d'une vingtaine de centimètres de large, partant sous la nuque et s'enroulant autour du corps jusque sous le bassin (2A). Cette bande maintenait un linceul (2B) sur lequel la momie avait été posée et dont les pans avaient été rabattus sur le devant.

Couche 3. — Un grand linceul de forme irrégulière dont la partie inférieure a été rabattue en biais sous la momie.

Couche 4. — Cinq liens maintenant le linceul n° 5.

Couche 5. — La partie inférieure de ce linceul était rabattue sous la momie, en double épaisseur, jusque sous le bassin. La partie supérieure, ramenée sur le visage, était nouée, par les deux coins du tissu, sous le menton de la momie. Long. totale du linceul : env. 2,50 m.

Couche 6. — Trois séries de liens colorés à l'indigo (largeur env. 2 cm.), retenant les linceuls de la couche suivante. On a trouvé, à ce niveau, un peu de sable à la hauteur du cou et du bas-ventre.

Couche 7. — Deux linceuls sur lesquels était posée la momie et dont les pans avaient été rabattus sur le dessus du corps.

Couche 8. — Longue bandelette (largeur env. 15 cm.) partant sous la tête et s'enroulant en spirale autour du corps, jusque sous les talons.

Couche 9. — Même dispositif.

Couche 10. — Un bourrage épais de charpie puis de paille (A) posé à même le dernier linceul (B) sur lequel le corps était posé. Ce bourrage devait servir à compenser le creux que les rabats du linceul B n'avaient pu combler.

§ 47. — *Le corps.* — Libéré de ses bandelettes, le corps, réduit à l'état de squelette s'est avéré coupé à la hauteur des genoux. Les deux tibias, sommairement empaquetés, étaient glissés à demi sous le reste du corps. Un des péronés était en place avec l'un des tibias, l'autre était placé entre les genoux. Les pieds ont été posés là où il restait des espaces à combler : l'un sur la hanche droite, au-dessus de l'emballage des bras, l'autre sur le genou droit, les orteils passant sous les tibias [1].

[1] Sur les corps ainsi démembrés : J. Cl. Goyon, *Rituels funéraires de l'ancienne Egypte,* p. 39 et n. 1.

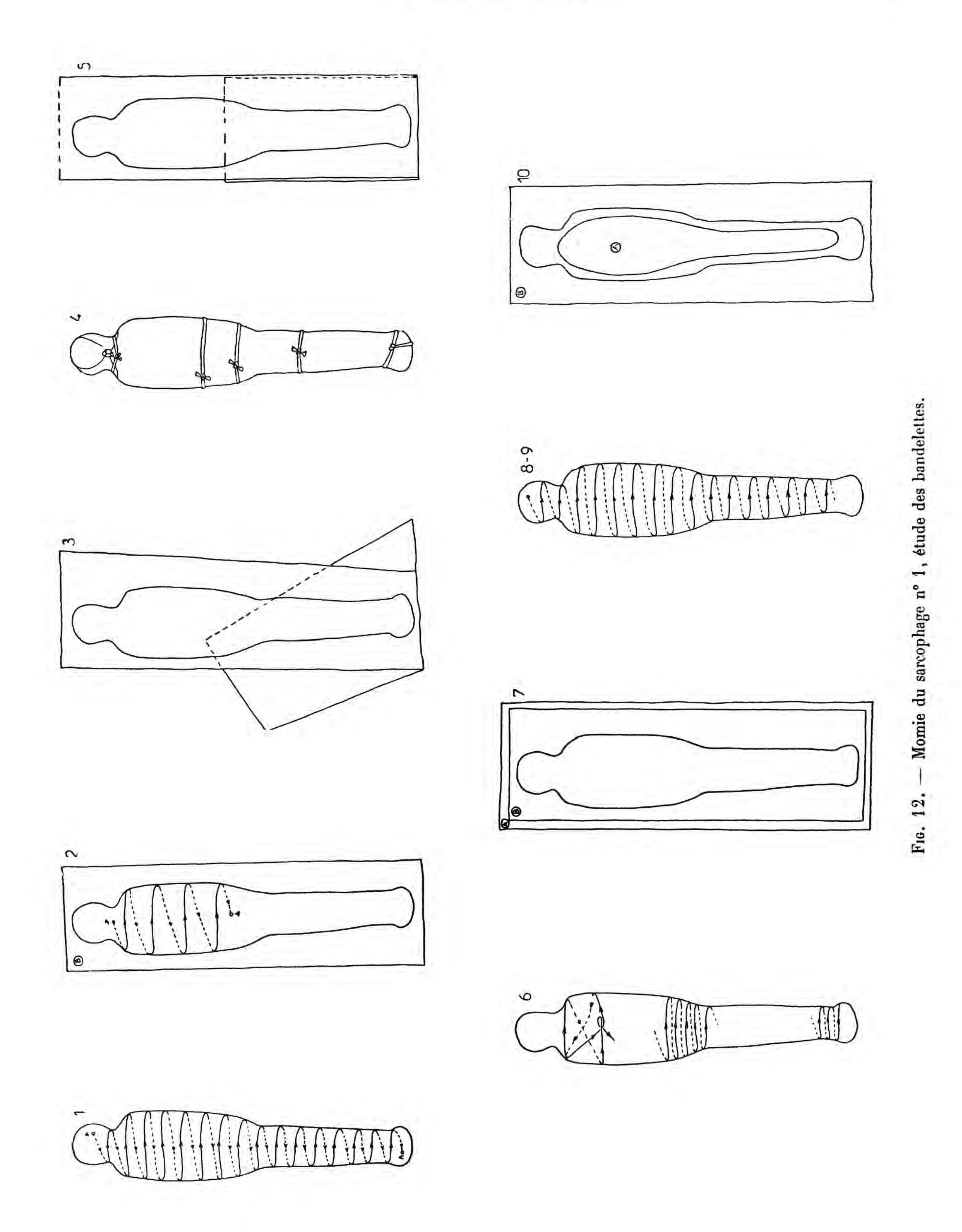


Fig. 12. — Momie du sarcophage n° 1, étude des bandelettes.

Le bras s'était détaché du reste du corps. Les mains étaient croisées sur le ventre, la gauche reposant sur la droite. Les doigts des mains s'étaient disloqués et n'étaient plus en place. Les côtes étaient écrasées les unes sur les autres.

La momie dans ses bandelettes mesurait 147 cm. On peut estimer à 166 cm. environ la longueur du corps reconstitué (cf. § 61).

Il n'y avait pas trace de résine sur le corps, seule la tête était enveloppée dans un bandage imbibé d'une solution noirâtre. Le cadavre était recouvert d'un amalgame de poussière végétale et le bassin était rempli de paille fine.

§ 48. — *L'enfant du n° 1* (Pl. XIII et § 62). — Cette petite momie (long. 70 cm.) était glissée, on l'a vu, sous les jambes de la première. Particulièrement exposées à l'humidité et à la boue, ses bandelettes se sont désagrégées à tout contact. Il n'a donc pas été possible d'étudier leur agencement; il a fallu les enlever par plaques.

Le corps était réduit à l'état de squelette, les mains croisées sur le bassin. Les os du crâne s'étaient effondrés. Le corps (long. 63 cm.) était renforcé par des baguettes faites de nervures de palmier, elles-mêmes enroulées dans des bandelettes.

Baguette n° 1 (long. 64 cm.). — Posée sur le dessus du corps et s'appuyant sur le front et le dessus des pieds.

Baguette n° 2 (long. 58 cm.). — Sur le flanc droit, le long du bras et contre la tête.

Baguette n° 3 (long. 54 cm.). — Sur le flanc gauche, le long de la tempe et aboutissant sur le dessus des pieds.

Ces baguettes ont pu servir à donner de la rigidité à un corps devenu sans consistance du fait de la putréfaction. La dimension même du squelette et le fait que les dents aient été en train de pousser sur le maxillaire inférieur indiquent un enfant en bas âge de sexe indéterminé.

§ 49. — Sarcophage n° 2 (Pl. XV, fig. 13 et § 63). Ce sarcophage ne contenait qu'une momie (long. 154 cm.). Moins abîmée que les autres, celle-ci a pu être sortie sans trop de difficulté malgré la couche de boue durcie sur laquelle elle reposait. Cette couche étant restée agglutinée au dos de la momie, il a été impossible de dérouler les tissus. Il a fallu pratiquer une incision latérale et rabattre chaque couche de bandelette sur le côté. Cela n'a pas nui à l'étude de l'emmaillotage dont l'agencement restait facilement reconnaissable. Les couches intérieures, moins imprégnées de boue, ont pu être déroulées normalement. Il a été impossible de relever la longueur des tissus et leur largeur n'est donnée qu'en chiffres moyens. En effet, les bandelettes et les suaires, de fort mauvaise qualité

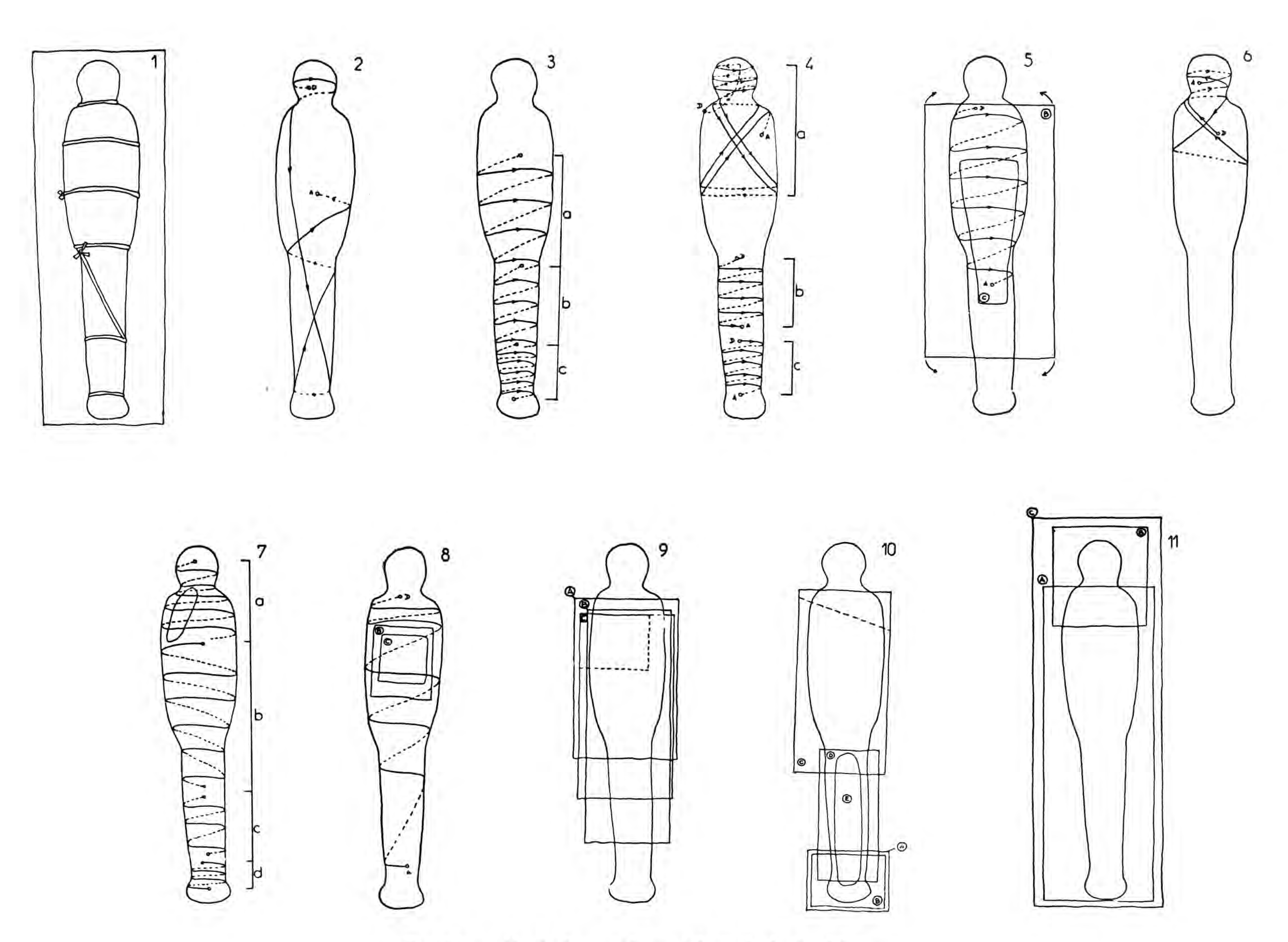


FIG. 13. — Momie du sarcophage n° 2, étude des bandelettes.

ici aussi, étaient troués et déchirés en maints endroits. Des échantillons ont été prélevés sur chacune des couches et livrés à l'analyse. Cl. Traunecker a bien voulu se charger de ce travail. Ses observations sont publiées à la suite du présent chapitre concernant les momies (§ 57).

Couche 1. — Un suaire couvrant le corps et ramené sous celui-ci. Il était imbibé de boue séchée et s'est désagrégé lors de la tentative de dégagement. Ce suaire était maintenu par une série de liens noués. Ses deux angles inférieurs étaient croisés sous les pieds et les deux bouts ramenés sous les talons.

Couche 2. — Une longue bande (larg. 30 cm. env.), enveloppant largement le corps, partant sous la tête et aboutissant au milieu du dos.

Couche 3. — Trois *séries* de bandelettes s'échelonnant des coudes aux chevilles. Une *bande A* (large de 18 cm. env.) ayant le bord supérieur surfilé. Une *bande B* (large de 13-14 cm. env.). Une *bande C* (large de 9 cm. env.) ayant le bord supérieur surfilé.

Couche 4. — Trois *séries* de bandelettes. Une *bande A,* longue d'environ 450 cm. et large de 15 cm. partant de l'épaule droite et aboutissant derrière l'épaule gauche après un double circuit croisé sur la poitrine. La bordure supérieure de cette bande est décorée d'un motif à l'indigo (cf. Examen des tissus, couche 4 a, p. 52, § 58). Une *bande B,* large de 15 cm. env. Une *bande C,* large de 14 cm. env.

Couche 5. — Une *bande,* large d'env. 20 cm. et maintenant en place le *suaire B* (long. totale 110 cm.), placé sur le corps en double épaisseur, les pans ramenés sous la momie. Une *pièce de tissu C,* en double épaisseur, placée sous le suaire B couvre le corps du milieu de la poitrine jusqu'entre les genoux (long. 50-60 cm. env. larg. 25 cm. env.).

Couche 6. — Une bande enveloppant les épaules et la tête, partant sur le haut de la poitrine et aboutissant sur le visage (larg. 20 cm. env.).

Couche 7. — Quatre bandages disposés des pieds à la tête. A, C et D sont larges de 15-20 cm. env., B de 30 cm. env. Sous A il y avait un léger rembourrage au creux de l'épaule et du bras droit.

Couche 8. — Une *bande A* partant sous la nuque et aboutissant sur le dessus des pieds (larg. 25-30 cm.). Le bord supérieur est orné d'un motif à l'indigo (cf. la couche 4 A). Un *tissu B,* plié en quatre (23 cm. × 30 cm. env.) et, sous lui, un *tissu C* en épaisseur simple (20 cm. × 20 cm. env.).

Couche 9. — Trois suaires superposés et couvrant partiellement la momie; les pans des suaires A (50 cm. × 70 cm.) et B (35 cm. × 100 cm.) recouvraient les côtés du corps mais n'étaient pas assez grands pour être ramenés sous lui. Il en était de même pour le suaire C (40 cm. × 80 cm.), mais celui-ci était pourvu d'un appendice sur la droite, qui a pu être rabattu.

Couche 10. — Quatre petits linceuls se chevauchant et couvrant le corps excepté la tête. A et B sont posés sur les pieds, rabattus de chaque côté et profondément enfoncés entre les deux plantes des pieds. Le *tissu A* (30 cm. × 55 cm.) était en quatre épaisseurs; le *tissu B* en épaisseur simple et à peine plus petit. Le *linceul C* était posé sur le corps, couvrant la momie du cou aux genoux (80 cm. × 40 cm.); un pan oblique à la partie supérieure a été rabattu faisant, à cet endroit, double épaisseur. Le *tissu D* (60 cm. × 25 cm.) était placé en quatre épaisseurs sur les jambes. En *E* on trouvait *un bourrage* fait d'une toile en cinq épaisseurs et placé dans le creux entre les jambes.

Couche 11. — Les suaires A et B étaient posés sur le corps, se chevauchant. Ils étaient imbibés d'un produit noirâtre et se sont désagrégés au moment du dégagement. B était en quatre épaisseurs. Le dernier linceul C avait été imbibé de boue et le corps placé dessus. L'empreinte de celui-ci s'est conservée dans le linge qui en a épousé la forme. Devenu dur et cassant il n'a pu être dégagé. Il a fallu l'inciser par plaques pour découvrir le cadavre. Aucune mesure n'a pu être prise sur ces tissus.

§ 50. — *Le corps.* — Le corps était réduit à l'état de squelette. Le crâne était entouré d'un bandeau passant sous le menton et noué sur le sommet de la tête. Peut-être était-il destiné à maintenir en place la mâchoire inférieure, déjà détachée au moment du traitement.

Sur la partie gauche du thorax et les os longs, de la peau, enrobée d'une couche de résine brun foncé, adhérait aux os. Le corps avait donc été seulement placé dans un bain de natron ou simplement lavé avant d'être roulé dans le linge imbibé de boue et emmailloté. Il n'y avait aucune trace de momification réelle. La paroi nasale et le crâne étaient intacts et l'on peut supposer que les viscères n'avaient pas été extraits. Sur les bras du squelette et dans les orbites des yeux on pouvait voir nettement des vaisseaux sanguins calcifiés. Le bandeau maintenant la mâchoire, des traces abondantes de moisissure sur les dernières couches de tissu, laissent supposer que le corps a été traité alors qu'il se trouvait en état de décomposition avancée.

La forme de la mâchoire, l'usure des dents, la formation complète des cartilages intercostaux (conservés en empreinte sur le dernier linceul), des cartilages du bassin, révèlent une personne âgée (cf. § 63).

Les mains du cadavre reposaient, l'une sur l'autre, croisées sur le bas du bassin. A l'annulaire de la main gauche[1] se trouvait une bague faite de fils torsadés qui maintenaient quatre petits objets en faïence d'une pâle couleur verte et maculée de bitume (Pl. VI, *f*).

a) Un scarabée (long. 13 mm.) portant le motif (𓊽𓋹𓊽).
b) Une amulette scaraboïde (long. 12 mm.) portant au recto une divinité hiéracocéphale assise, un sceptre sur les genoux et au verso trois signes hiéroglyphiques superposés, dont le troisième en bas m'est resté illisible 𓋴𓂋.
c) Un petit oudjat grossièrement façonné (long. 7 mm.).
d) Une perle sphérique (diam. 7 mm.).

Ce sont là les seuls objets, à l'exclusion de tout autre, qui accompagnaient nos momies dans l'au-delà. Ils sont difficilement datables avec précision. Leur aspect en fait les produits d'une industrie médiocre et les motifs qui les décorent les apparentent aux petits objets du même genre, courants tout au long du Nouvel Empire jusqu'à l'extrême fin de celui-ci. Une date assez basse est probable[2].

§ 51. — Sarcophage n° 3 (Pl. XVII). Ce sarcophage contenait la momie d'un adulte (long. 165 cm.). Sur son couvercle, la tête tournée vers les pieds du sarcophage, était posée celle d'un enfant. Elle a laissé une tache noirâtre sur le bois.

§ 52. — *L'adulte du n° 3* (cf. § 64). — Plus exposée que les autres, car située à un niveau légèrement inférieur, cette momie avait ses bandelettes rongées par l'humidité et la boue. Son extrême fragilité n'a pas permis son extraction hors du sarcophage. Les tissus s'effritant à tout contact et une première incision longitudinale des couches supérieures ayant montré que les couches inférieures n'étaient pas en meilleur état, on a abandonné tout espoir de pouvoir étudier le dispositif d'habillage de la momie. Une seconde incision a été pratiquée jusqu'au corps.

Six couches de tissus environ enveloppaient celui-ci. Aux couches inférieures, au niveau des cuisses, des hanches et des bras, il y avait des flocons de moisissure. Il a fallu détacher tous les débris de bandelettes à la pince et à la brosse afin de pouvoir montrer le corps dans le sarcophage sans modifier la position qu'il y occupait.

[1] J. Cl. Goyon, *Rituels funéraires de l'ancienne Egypte,* p. 37 n. 1.

[2] Cette sépulture étant d'une grande pauvreté, il n'est pas exclu que ces petits objets, tous comme les sarcophages, soient le résultat d'une « récupération » et, par conséquent nettement plus anciens que la momie.

Le cadavre était réduit à l'état de squelette. Celui-ci s'est révélé être étayé par des bâtons aux jambes et à l'abdomen. Ces bâtons étaient enveloppés de bandelettes. Celles qui couvraient les membres adhéraient presque à la surface des os. Les mains étaient placées le long du corps. La colonne vertébrale présentait une assez forte scoliose. Le maxillaire inférieur devait être détaché au moment du traitement.

Ici, comme dans les autres cas, il n'y a pas eu momification. On notera cependant que les cavités de l'abdomen et du bassin étaient remplies d'une substance poreuse noire et très légère qui résultait peut-être d'injections faites par les orifices naturels.

§ 53. — Le cadavre devait être dans un état de décomposition très avancée comme l'attestent la position de la mâchoire, la présence des bâtons servant à donner de la rigidité au corps et la position de certains d'entre eux (voir en particulier le n° 3).

Les bâtons, en bois non identifié, étaient au nombre de six.

1) A droite, partant de l'emboîtement de la mâchoire et aboutissant au niveau du biceps du bras droit. Il était glissé entre le bras et la cage thoracique (long. 25,5 cm.).

2) A droite, fiché sous la pommette droite et aboutissant à l'intérieur de la cage thoracique (long. 32,5 cm.).

3) A gauche, partant sous le menton, traversant la cage thoracique, entre les 7ᵉ et 8ᵉ côtés et butant contre le bassin (long. 38 cm.).

4) Entre les deux jambes, partant entre les chevilles et aboutissant dans la cavité cotyloïde droite. Il était brisé en trois morceaux et réparé (long. 87 cm.).

5) A l'extérieur et le long de la jambe droite, partant à 10 cm. de l'extrémité supérieure du fémur et butant contre les orteils. Il était brisé en deux (long. 76 cm.).

6) A l'extérieur et le long de la jambe gauche, partant de la cheville et reposant sur le bassin (long. 90 cm.).

§ 54. — *L'enfant du n° 3* (Pl. XIX fig. 14 et § 65). — L'état relativement satisfaisant des tissus, la petitesse de la momie (long. 90 cm.) ont permis de procéder sans difficulté à son débandelettage.

Couche 1. — Une bandelette (long. 2,75 cm. et larg. 12 cm.), partant des pieds, enveloppant les chevilles et se croisant sur la poitrine. Elle retenait un suaire (135 cm. × 42 cm.) posé sur le corps et dont les pans étaient rabattus sous la momie. Les deux coins supérieurs, croisés sous la nuque, avaient servi de liens et étaient noués sous le menton.

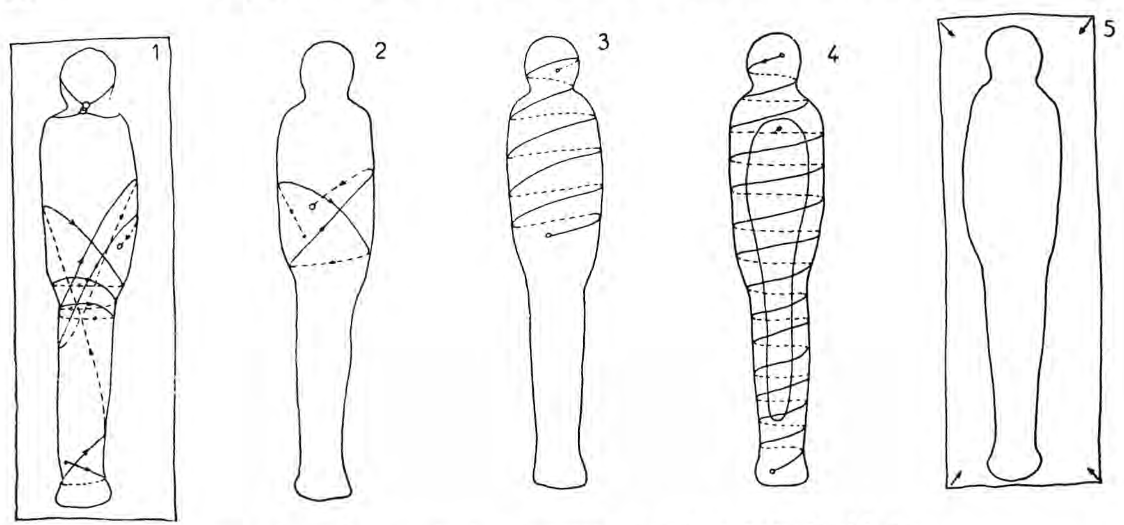


Fig. 14. — Momie de l'enfant du sarcophage n° 3, étude des bandelettes.

Couche 2. — Une simple bande partant et aboutissant dans le dos de la momie, croisée sur la poitrine (long. 140 cm., larg. env. 20 cm.).

Couche 3. — Une bande en spirale montant de la poitrine sur le visage (long. 260 cm., larg. max. 20 cm.).

Couche 4. — Une longue bande, très effilochée, partant du visage et s'enroulant en spirales serrées jusqu'au bout des jambes (long. 515 cm., larg. max. 17 cm.). Cette bandelette recouvrait un bourrage fait de charpie chiffonnée et qui était disposée du haut des chevilles au sommet de la cavité du thorax.

Couche 5. — Le squelette était couché sur un double suaire dont les pans ont été rabattus sur le dessus du corps.

§ 55. — *Le corps.* — Le corps, réduit à l'état de squelette, mesurait environ 80 cm. Les bras étaient le long du corps. Le sommet du crâne était pris dans un tissu. Ce chiffon avait été posé sur la tête de façon à ce que les pans en tombent devant le visage et sur la nuque. Un lien le maintenait en place, noué à la hauteur du front. Le pan arrière a été, alors, ramené sur le sommet du crâne tandis que celui du devant retroussé jusque derrière l'occiput se logeait sous le nœud du lien, formant ainsi une sorte de chignon. Sur l'arrière du crâne et sur les tempes on remarquait des restes de cuir chevelu avec des cheveux coupés très court. Des restes d'épiderme étaient d'ailleurs préservés çà et là. Le tout était accompagné d'une substance poudreuse roussâtre mêlée à des vers [1] — ne laissant par là guère de doute sur l'état du corps au moment du traitement.

[1] Comparer J. Cl. Goyon, *Rituels funéraires de l'ancienne Egypte*, p. 33 n. 2.

A la hauteur des chevilles un lien maintenait les deux jambes bien serrées. Là encore pas de traces de momification. La soudure non achevée des sutures du crâne et des divers cartilages, révèle, tout comme la taille du squelette, un jeune enfant de sexe indéterminé (cf. § 65).

*
* *

§ 56. — Conclusion. On peut tirer de la présente analyse les conclusions suivantes. Aucun des corps n'a été momifié. Tout au plus a-t-on lavé chacun d'entre eux au moyen d'une solution nitreuse ou bitumeuse. Les tissus dans lesquels ils ont été enveloppés étaient déjà en mauvais état au moment de l'emmaillotage. Peut-être ont-ils été récupérés sur des bandelettes mises au rebut. Ces faits joints à l'absence totale de mobilier funéraire, au sens le plus large du terme, dénotent une grande pauvreté.

Ceci contraste avec la qualité appréciable des sarcophages. On pense naturellement à un remploi de ces derniers. Leur date probable (22e-25e Dyn. v. p. 38 § 43) s'accorde mal avec celle des momies qu'on voudrait plus récentes. On se souviendra que c'est à la sortie de Deir el-Médineh, à l'Ouest du grand puits, juste en face de notre site, que vinrent s'établir de grandes tombes saïtes [1]. On se souviendra également que les tombes et les cavités de Deir el-Médineh ont été largement exploitées par les choachytes dès l'époque saïte et jusqu'à la période gréco-romaine [2]. Ceci nous suggère que les cinq corps ici enterrés ont dû l'être en même temps. Comme il est peu probable que cinq membres d'une même famille soient morts ainsi à peu d'intervalle, on songe à une sépulture commune comme il s'en faisait à l'époque tardive.

En l'absence de tout monument inscrit, il convient d'être prudent. S'il fallait à tout prix risquer une hypothèse, on situerait la confection de nos momies au plus tôt sous la dynastie saïte, en gardant présent à l'esprit qu'une date plus basse encore reste très probable.

Dimitri Meeks

[1] *FIFAO* VI/3 : Nagel, *Deir el-Médineh (Nord)*, p. 1-5.
[2] *FIFAO* III/3, p. 108-12; *BIFAO* 36, p. 145-63.

E. — LES LINCEULS.

§ 57. — Les toiles de lin. Cet examen a essentiellement porté sur douze échantillons de tissus prélevés dans les différentes couches de bandelettes de la momie 2. Le numéro de ces échantillons correspond au numéro de la couche : 1. 2. 3 *a, b, c.* 4 *a, b, c.* 5 *a, b, c.* 6.

Il s'agit dans tous les cas d'une toile de lin de qualité assez ordinaire [1]. Les défauts y sont assez nombreux, en particulier dans les bandelettes 5 *c,* 6, 2. La chaîne est souvent double [2] et on peut penser que le métier à tisser a été préparé sans soin particulier sinon avec négligence.

Les fils utilisés ont tous une torsion en S. [3]. Leur grosseur est extrêmement disparate tant en chaîne qu'en trame. Souvent des fils retors doubles sont employés. La couture de l'ourlet de la bandelette 3 *a* et *b* présente un fil retors à trois brins [4]. La détermination classique de la finesse des fils par effilochage et pesée est rendue difficile par la fragilité de ces tissus. La disparité des fils employés tant en chaîne qu'en trame rendrait les résultats peu représentatifs. Aussi afin d'avoir au moins un ordre de grandeur de la finesse, nous avons préféré l'estimer par calcul d'après le duitage total et le poids au m² de chaque échantillon. Le résultat est exprimé en cm./gr. c'est-à-dire la longueur d'un fil pesant un gramme. Plus ce chiffre est élevé, plus le fil est fin. On obtient ainsi des valeurs qui varient entre 10,2 cm./gr. et 57 cm./gr. [5].

Le poids au m² de ces tissus est compris entre 73 et 312 gr./m². On s'attendrait donc à trouver un duitage très dense pour les tissus les plus lourds et par contre un duitage très faible pour les tissus légers. Or, il n'en est rien. La table ci-contre donne les résultats des mesures de duitage, finesse des fils et poids au m². Les tissus sont classés selon leur poids.

	Duitage			Poids	Fils
	Chaîne	*Trame*	*Total*	*gr./m²*	*cm./gr.*
2	22	14	36	73	57
4 b	20	12	32	91	35
3 a	24	14	38	164	23
5 b	22	14	36	171	21
5 c	22	10	32	189	17
4 a	26	12	38	216	17
1	28	14	42	220	18
4 c	24	12	36	229	15,7
5 a	18	10	28	240	11,7
3 c	24	16	40	272	14,7
6	28	10	38	312	12

[1] Le coton n'est attesté en Egypte que très tardivement. LUCAS, *Ancient Egyptian Materials and Industrie,* p. 148 ; WINTER — YOUTIE, *American Journal of Philol.* 65, 1944, p. 249-258.

[2] JONCKHEERE, *Autour de l'autopsie d'une momie,* p. 60.

[3] LUCAS, *o.c.,* p. 141 et n. 2. Sur la filature dans l'Egypte ancienne, cf. CROWFOOT, *Methods of Hand Spinning in Egypt and the Sudan,* p. 18 et sq.

[4] CROWFOOT, *o.c.,* p. 28.

[5] Ce chiffre n'est qu'une estimation. Il présente l'avantage d'être facile à calculer.

On constate que le duitage varie de 18 à 28 fils par centimètre pour la chaîne et de 10 à 16 fils par centimètre pour la trame. Le duitage total (fils par cm²) est de 28 à 42 (1).

La figure 15 qui exprime ces résultats d'une manière graphique montre bien que les variations du duitage ne suivent pas la progression croissante du poids au m². Par contre, la finesse des fils estimée en cm./gr. suit une courbe inverse de celle du poids au m² (2). On peut donc dire que les différences d'aspect de ces tissus ne tiennent

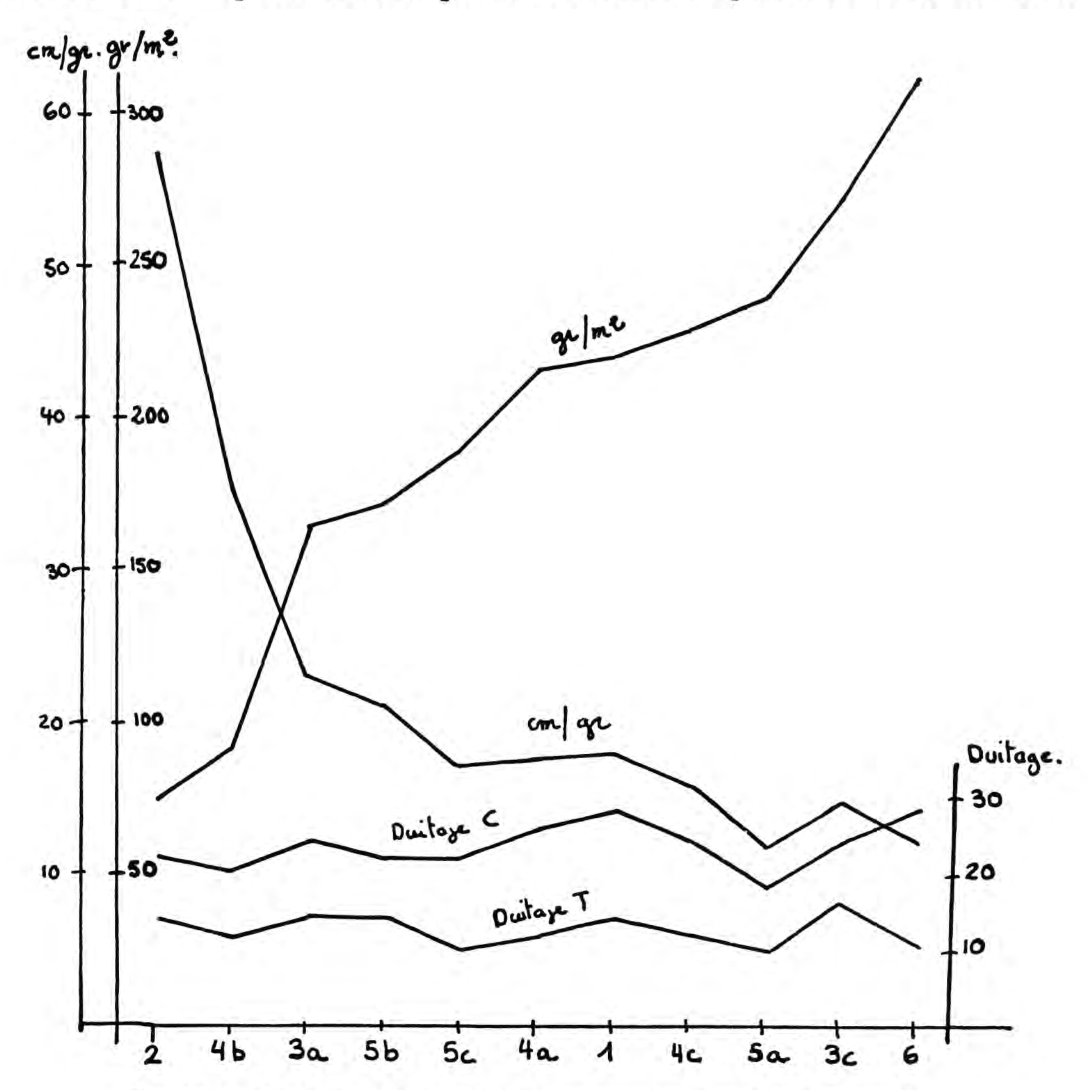


Fig. 15. — Variations relatives du duitage, du poids au m² et de la finesse des fils.

(1) Les tissus de ce duitage sont extrêmement courants de l'ancien empire à la basse époque. Cf. Braulik, *Altägyptische gewebe,* p. 39, n° 14 (6e Dynastie) p. 51, n° 141, (basse époque) et passim. Traunecker, *Kêmi* 19, 1969, p. 71.

(2) On voit par cet exemple que la seule mesure du duitage ne suffit pas à caractériser un tissu. Pour confirmer ces résultats, nous avons également procédé à des mesures de transparence. La courbe obtenue est parallèle à celle de la finesse des fils. La transparence est directement proportionnelle à la valeur en cm./gr.

pas tellement au mode de tissage mais bien plus à la qualité du fil employé. Cette constatation est intéressante : il était bien plus facile de choisir une qualité de fils adéquate que de transformer le métier à tisser.

§ 58. — Détails particuliers. L'examen de ces tissus a permis en outre d'observer trois détails de facture qu'il est intéressant de relever.

La bandelette 4 *a* présente une lisière caractérisée par une texture plus serrée que le reste du tissu (Duitage 28/12 contre 26/12) et un fil de chaîne plus résistant (10 cm./gr. contre 17,5 cm./gr.). Certains de ces fils de chaîne sont teints en bleu. Le colorant utilisé présente les réactions caractéristiques des matières colorantes indigoïdes [1]. Ces fils se répartissent de la manière suivante (Les chiffres en *italiques* représentent les fils teints) :

| 24. *24*. 6. *4*. 4. *4*. 4. *4*. 4. *12*.

Une bandelette de la momie 3 présente également une lisière teinte mais la répartition des fils est différente :

| 19. *32*. 4. *4*. 4. *4*. 4. *4*. 4. *4*. 4. *12*.

On constate que le nombre de fils de chaîne teints ainsi que le nombre de fils non teints qui les sépare sont presque tous des multiples de 4. Ces bandelettes ont été préparées à partir d'une pièce d'étoffe que l'on a déchirée en bandes. La présence d'une lisière suggère un vêtement ou un linge de maison.

Les bandelettes 3 *a* et *b* présentent également une lisière mais d'un type très différent (fig. 16). Le bord du tissu est roulé et cousu en point de surjet à l'aide d'un fil retors à trois brins [2]. Là également, il s'agit d'une pièce de vêtement ou un tissu d'usage domestique qui a été lacéré pour fournir des bandelettes. Le bord de ce tissu ne présentant aucune lisière tissée, on peut supposer qu'il provenait à l'origine d'une pièce plus large que l'on a divisée en deux. Puis, on a cousu cet ourlet pour arrêter les fils.

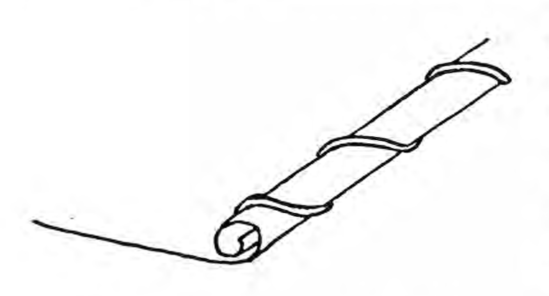


Fig. 16. — Lisière cousue de 3 a et b.

[1] Lucas, *o.c.*, p. 151 ; Lutz, *Textiles and Costumes*, p. 77.

[2] Braulik, (*o.c.*, p. 9, figure 4, n° 96) donne un exemple d'un ourlet exactement semblable à celui de 3 *a* et *b*. Il provient d'une momie datée de la 22e Dynastie. Jonckheere, *o.c.*, p. 61 signale des bandelettes cousues ensemble au point de surjet en fil bleu.

Le tissu de la bandelette 3 *c* était en très mauvais état au moment de son utilisation. A un endroit, les fils de trame sont cassés et ont disparu entraînant ainsi la formation d'une «grille» de plusieurs centimètres de longueur. Pour conserver malgré tout une certaine tenue au tissu à cet endroit, on a fait une reprise [1] destinée à remplacer la trame et à maintenir les fils de chaîne en place. Pour cela, on a effectué sept coutures dans le sens de la trame avec quelques points liant les chaînes. L'endroit de ces coutures a l'aspect d'un point continu et l'envers celui d'un point espacé (fig. 17).

Ce point de couture est attesté sur un tissu daté de la XVIIIe Dynastie où il est utilisé pour maintenir en place des plis [2].

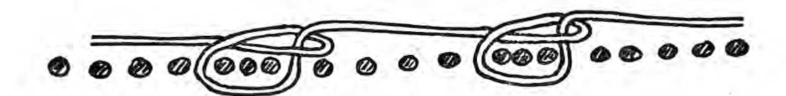


Fig. 17. — Point de reprise de 3 c.

§ 59. — Conclusion. Une impression de pauvreté se dégage donc de ces tissus : qualités ordinaires, défauts nombreux, tissus usés et réutilisés, bandelettes reprisées, toile de récupération transformée en bandelettes. Cette impression est confirmée par l'état des cercueils et des cadavres dont l'embaumement était des plus sommaires. L'usage d'utiliser les vêtements du défunt pour la fabrication des bandelettes ou des linceuls est bien attesté à différentes époques [3]. Cependant, la pauvreté de ces tissus suggère qu'il s'agissait de gens peu fortunés qui, voulant malgré tout assurer une inhumation décente à leurs morts, ont utilisé les tissus disponibles.

Claude Traunecker

(1) Jonckheere, *o.c.*, p. 59.
(2) Braulik, *o.c.*, p. 37, fig. 82 (n° 52) Momie de la cachette de Deir el-Bahari.
(3) Bataille, *Les Memnonia*, p. 213.

F. — ÉTUDE DES RESTES HUMAINS MOMIFIÉS.

§ 60. — Sarcophage n° 1 (Pl. XIII et XIV). Il contenait deux «poupées»: d'un adulte et d'un enfant. Les «poupées» étaient formées de nombreuses couches de bandages enveloppant les corps.

§ 61. — *Sujet S 1, adulte* (Pl. XX et § 46). — Les revêtements extérieurs et les muscles sont mal conservés (comme souvent par suite de la momification artificielle et de l'enveloppement dans des bandages). Seulement en certains endroits se sont conservés des restes de peau et des parties molles attachées aux os.

Le *crâne* (*cranium*) (Pl. XX fig. 1) conserve sur le sommet de la tête et en haut du visage le bandage en lin de grosse trame. En dessous on aperçoit des restes de courts cheveux chatain-roux friables. Après suppression du bandage apparaissent les sutures du crâne étroitement soudées. En norma lateralis, le crâne, de longueur moyenne, est bas (Pl. XX, fig. 2 et 3). Le profil du crâne est orthognate avec un front bombé absolument lisse. Nez assez grand. Mandibule de construction délicate avec menton aux branches inclinées et angles mandibulaires arrondis. Occiput arrondi avec renflement allant sur les côtés à partir de la protubérance occipitale externe oblique. Les mastoïdes petits. De longs processus épineux se sont conservés. Mandibule de construction délicate non excroissante, mais avec un menton visible aux branches assez inclinées et aux angles arrondis. En norma frontalis, on voit un visage plutôt étroit, assez grand, aux orbites moyennement élevées et au nez moyen-large. Les os zygomatiques grands et larges. Sur le bord inférieur gauche de l'os zygomatique, on aperçoit une excroissance pathologique.

Dents : La majorité des cavités alvéolaires est ouverte. Une partie des dents a dû tomber au cours du développement des bandages de la momie. Dans les cavités alvéolaires du maxillaire supérieur sont restés à droite : I_2, C, Pm_1, Pm_2 [avec une cavité de carie] ainsi que des restes de M_1 abîmée par la carie. A gauche, la majorité des dents manque. Les cavités alvéolaires de M_1 et M_2 sont complètement fermées. Dans la mandibule se sont conservés à droite I_1, M_2 et M_3 des deux côtés. Dans M_3 gauche, large cavité de carie.

Os du tronc. Une grande partie des vertèbres est conservée. Le corps de certaines est nettement abaissé avec des bords «ondulés». Le sacrum aplati est typiquement féminin [haut. max. 110 mm., larg. max. 114 mm.].

Le sternum est complètement soudé avec l'appendice xiphoïde. Sur la face externe sont collés des restes de peau et des morceaux de bandages. Des côtes isolées se sont aussi conservées.

Ossements des membres supérieurs. Les clavicules délicates, assez plates, sont asymétriques [clavicule droite 138 mm., clavicule gauche 146 mm.]. La clavicule gauche est terminée par un ostéophyte du côté du sternum.

Les omoplates symétriques sont assez grandes [omoplate droite haut. max. 147 mm. larg. max. 94 mm.]. Acetabulum lisse sans déformations pathologiques.

Les os du bras également asymétriques [bras droit plus long que le gauche — compensation par rapport aux clavicules].

Les os de l'avant-bras symétriques. Se sont conservés quelques métacarpes, carpes et phalanges.

Tous les ossements des membres supérieurs sont allongés, de constitution délicate et caractéristiques pour le sexe féminin.

Dimensions des ossements des membres supérieurs :

	mm.
Humerus droit	333
Humerus gauche	324
Radius gauche	246
Radius droit	246
Cubitus droit	267
Cubitus gauche	267

Ossements des membres inférieurs. Sur les bords des os du bassin restes de peau noircie. L'articulation sacro-iliaque droite présente un processus de dégénérescence graduelle. Sur les fémurs se trouvent des restes de parties molles desséchées.

Dimensions des ossements des membres inférieurs :

	mm.
Fémur droit — long. max.	455
Fémur droit — long. nat.	450
Fémur gauche — long. max.	456
Fémur gauche — long. nat.	453
Tibia droit	378
Tibia gauche	375
Péroné droit	359
Péroné gauche	355

De plus, se sont conservées les rotules petites et des tarses, métatarses et phalanges incomplets.

Ces ossements appartiennent à une femme âgée d'env. 50-55 ans, d'env. 166 cm. de taille [1], présentant des caractéristiques de la variété blanche, aux traits du crâne : mesocrâne, chamae crâne, tapeinocrâne, stenométope, mesoprosope, leptene, mesoconche, mesorrhine.

§ 62. — *Sujet S 1, enfant* (Pl. XIII et XIV, et § 48). — Ossements incomplets, très mal conservés, d'un petit enfant. Les deux parties des parties orbitales du front sont minces, enfantines. Fragment du mince pariétal gauche et d'autres de la voûte du crâne. Le temporal gauche est petit et enfantin avec un mastoïde à peine visible. Le conduit auditif externe est grand, la pyramide petite. Fragment du corps du maxillaire avec cavités des dents non sorties. Mandibule petite en deux parties symétriques encore non soudées. Toutes les dents de lait dans le corps de la mandibule I_1 inférieure droite en cours d'éruption.

Corps et portions d'arcs vertébraux isolés.

Ossements des membres supérieurs. Petits, partiellement détruits et liés à des restes de bandages renforcés de baguettes et imbibés de limon [action de l'eau qui a dû s'introduire dans la tombe].

Ossements des membres inférieurs. Enveloppés d'une couche de limon durci et de bandages.

Ces ossements appartiennent à un enfant âgé d'env. 6 mois.

Sarcophage n° 2 (Pl. XV et XVI, et § 49). Il contenait la momie d'une personne enveloppée dans des bandages.

§ 63. — *Sujet S 2, adulte.* — Cette momie est mieux conservée que la précédente [S 1 — adulte]. Elle comporte plus de parties molles. Sur certaines portions du squelette se sont maintenus des restes de substance résineuse utilisée en cours de momification.

Crâne [*cranium*] (Pl. XXI, fig. 4). Sur le sommet du crâne se trouvent des restes de peau. Les sutures du crâne sont étroitement soudées mais encore bien visibles. En norma lateralis le crâne est long et assez élevé (Pl. XXI, figs. 5 et 6). On voit le profil orthognate du crâne avec un front lisse, bombé, et un occiput arrondi. Les mastoïdes ne sont pas grands. Le nez est moyen et excroissant. La mandibule est féminine avec un menton net mais non excroissant, les branches sont légèrement

[1] Méthode de Manouvrier.

obliques et les angles arrondis. En norma frontalis on voit de grandes orbites moyennes-élevées et un nez moyen-large. Les os zygomatiques assez larges.

Dents : Dans le maxillaire toutes les alvéoles sont ouvertes. S'y trouvent du côté droit : I_1 et I_2 — émoussées, Pm_1 et Pm_2 — fortement émoussées [dans Pm_1 cavité de carie], M_1 et M_2 — fortement émoussées, M_3 — manque. A gauche : I_2 et C — brisées, Pm_1 — détruite par la carie, sous forme de souche, Pm_2 — fortement émoussée. Dans la mandibule C gauche très fortement émoussée. Les alvéoles de M_1 des deux côtés refermées complètement. Les alvéoles de M_2 peu profondes en cours de fermeture. M_3 non sortie.

Ossements du tronc. Les vertèbres sont bien conservées. La plupart ont conservé le disque intervertébral desséché. L'atlas et l'épistropheus sont reliés à la base du crâne par des parties molles et un morceau de peau momifiée de la nuque. De même la partie lombaire de la colonne vertébrale est reliée naturellement par les disques conservés.

Côtes assez minces isolées, certaines avec des restes de parties molles.

Le sacrum est relié de manière naturelle [par les surfaces auriculaires] avec les os iliaques à la ceinture pelvienne.

Ossements des membres supérieurs. Les clavicules sont minces, petites et féminines [droite et gauche long. 132 mm.]; la gauche possède des restes de peau et de bandages sur la surface externe.

Les omoplates sont minces et petites [omoplate droite, haut. max. 130 mm., larg. max. 99 mm.].

Les ossements des bras sont minces, petits et de construction délicate, avec des restes de parties molles et de bandages. L'avant-bras gauche est complet [les os sont reliés par des restes de peau, des muscles et autres tissus]. Sur le coude traces d'une épaisse couche de substance résineuse.

Les métacarpes, carpes et phalanges des deux mains sont conservés. Le métacarpe gauche est uni par des parties molles et la substance résineuse mentionnée.

Dimensions des ossements des membres supérieurs :

	mm.
Humérus droit	300
Humérus gauche	291
Radius droit	214
Cubitus droit	245

Ossements des membres inférieurs. Le bassin est soudé au sacrum. Sur la symphyse pubienne restes de peau desséchée.

Les fémurs sont minces, avec une ligne âpre à peine visible. Sur leurs extrémités et sur les surfaces articulaires sont conservés les cartilages articulaires desséchés.

Les mollets, avec des restes de peau et de bandages étroitement attachés aux os, sont joints (Pl. XXI, fig. 7). Dans la couche de bandages se trouvent les os du métatarse, du tarse et des phalanges.

Dimensions des ossements des membres inférieurs :

	mm.
Fémur droit — long. max.	419
Fémur droit — long. nat.	416
Fémur gauche — long. max.	420
Fémur gauche — long. nat.	417
Tibia gauche	354
Péroné gauche	339

Ces ossements appartiennent à une femme âgée d'env. 55 ans, d'env. 156 cm. de taille, présentant des caractéristiques de la variété blanche, aux traits du crâne : dolichocrâne, orthocrâne, acrocrâne, metrometope, mesoprosope, leptene, mesoconuche, mesorrhine.

Sarcophage n° 3 (Pl. XVII et XVIII).

§ 64. — *Sujet S 3, adulte* (cf. § 52). — Les enveloppes extérieures et les muscles sont mal conservés, par contre le squelette est pratiquement complet.

Crâne [*cranium*] (Pl. XXII, fig. 8) avec des restes de peau sur le sommet du crâne et sur l'occiput. Toutes les sutures sont complètement ouvertes.

En norma lateralis (Pl. XXII, figs. 9 et 10) le crâne est court, peu élevé. Le profil du crâne avec un léger prognathisme, particulièrement des alvéoles dentaires. Le front est absolument lisse, le rebord orbitaire aigu et délicat. Nez avancé. Occiput «bombé», absolument lisse. Les mastoïdes petits et non excroissants. La mandibule petite avec le menton indiqué par une bosse. En norma frontalis on voit toutes les bosses frontales et pariétales. Le front est étroit. Tout le visage est long et étroit. Les orbites décidément hautes et le nez étroit. Les os zygomatiques minces et étroits.

Les dents sont bien conservées, en majorité dans les alvéoles. Dans le maxillaire, I_2 est tombé des deux côtés. A droite C en dehors de l'articulation [avancée vers l'extérieur]. Dans la Pm_1 gauche se trouve une cavité de carie. M_1 et M_2 ont des couronnes absolument non usées. M_3 des deux côtés non sorties. Dans la mandibule les dents sont au complet en dehors des I_1 et M_3 gauche [tombés en cours de développement

des bandages]. M_3 droite se trouve dans l'alvéole. Pm_2 et M_1 présentent des débuts d'usure des couronnes.

Ossements du tronc. La colonne vertébrale est conservée en entier (Pl. XXII, fig. 11). Les vertèbres sont petites. Les trois vertèbres dorsales inférieures et toutes les lombaires possèdent des troncs aux «cannelures» caractéristiques [restes du cartilage]. Les composantes du sacrum ne sont pas encore soudées.

Fragments des côtes terminés par une surface «cannelée» [cartilage]. Une même structure se remarque sur le manubrium sternal.

Ossements des membres supérieurs. Les clavicules plates, délicates, ont des extrémités «cannelées» [les deux de long. env. 120 mm.].

Les omoplates sont abimées, avec une nette ligne de démarcation entre l'apophyse coracoïde et l'acromion «cannelé».

Les humérus ont les têtes articulaires supérieures attachées, les têtes inférieures non attachées [les deux de long. env. 292 mm. avec la tête].

Les deux radius et cubitus ont une ossification des têtes non terminée (Pl. XXII, fig. 12).

Les os des carpe, métacarpe et des phalanges conservés.

Ossements des membres inférieurs. La ceinture du bassin présente une ossification inachevée. Fémurs minces, de construction délicate, avec les têtes supérieures, trochanters et têtes inférieures non durcies. Sur leurs corps se trouvent des restes de parties molles (Pl. XXII, fig. 13) [Long. des fémurs avec les têtes env. 440 mm.].

Se sont également conservés les tibias minces et allongés [long. avec les têtes env. 382 mm.] et les péronés minces. Les os des tarse, métatarse et des phalanges sont conservés [sur l'os du talon une ligne de démarcation entre la bosse et le corps].

Ces ossements appartiennent à une femme âgée d'env. 16-17 ans, d'une taille d'env. 158 cm. (?) [processus d'ossification inachevé], présentant des caractéristiques intermédiaires entre les variétés blanche et noire (?), aux traits du crâne : brachycrâne, orthocrâne, tapeinocrâne, sténométope, leptoprosope, leptène, hypsiconche, leptorrhine.

§ 65. — *Sujet S 3, enfant* (Pl. XXII et § 54). — Les restes de l'enfant se sont conservés presque en entier. Sa tête (Pl. XXII, fig. 14) est liée au tronc par des parties molles desséchées. Elle est inclinée vers l'avant [elle reposait sur un soutien, un coussin?]. La mandibule est tombante, entraînant une large ouverture de la bouche [processus de décomposition]. Ce squelette ne trahit pas l'usage des techniques de momification.

Ossements du crâne typiquement enfantins, lisses et délicats, avec de grandes bosses frontales et pariétales. Sur l'occiput se trouvent des restes de peau couverts de courts

cheveux droits roux. Les pavillons des oreilles se sont parfaitement conservés. La peau conservée est jaune-brun, par endroits noire, en dessous fortement ridée [en cours de décomposition et ensuite de dessèchement].

Dents : Se sont conservées les alvéoles après les dents de lait partiellement tombées [en cours de développement des bandages; une partie des dents est isolée]. Dans le maxillaire se trouvent à droite M_1 et C de lait. Dans la mandibule liée au crâne on voit I_2, M_1 et M_2 de lait. Dans le corps de la mandibule on perçoit M_1 fixe, mais encore profondément enfoncée.

Ossements du tronc liés en un tout par les parties molles desséchées, les os et des restes de bandages (Pl. XXII, fig. 15). Les côtes petites se dressent vers le haut. A l'extrémité du sacrum, long coccyx composé de 4 vertèbres.

Ossements des membres supérieurs et inférieurs. Se sont conservés les os de la ceinture claviculo-scapulaire et de la ceinture du bassin, ainsi que les ossements des membres petits, délicats et enfantins.

Ces restes appartiennent à un enfant âgé d'env. 3-3½ ans.

§ 66. — Table I : *Mensurations des crânes de la Tombe 1544 à Deir el-Médineh.*

	S_1	S_2	S_3
Boîte cranienne et massif facial			
Diamètre antéro-postérieur max. [g-op]	178	182	173
Diamètre bipariétal [eu-eu]	137	130	139
Diamètre basio-bregmatique [ba-b]	121	128	125
Largeur maximum de l'occiput [ms-ms]	95	93	92
Largeur biasterional [ast-ast]	106	101	102
Trou occipital : longueur [ba-o]	37	35	33
Trou occipital : largeur	32	29	29
Largeur minimum du frontal [ft-ft]	90	89	90
Largeur maximum bizygomatique [zy-zyo]	120	119	115
Hauteur de la face [totale] [n-gn]	102	103	105
Hauteur de la face supérieure [n-pr]	66	67	64
Largeur interorbitaire [mf-mf]	12	14	18
Orbite droite : largeur [mf-ek]	43	43	39
Orbite droite : hauteur [mf-ek]	34	36	34
Nes : hauteur [n-ns]	49	53	47
Nes : largeur [n-ns]	24	25	20
Maxillaire externe : largeur [ekm-ekm]	55	60	52
Voûte palatine : largeur [enm-enm]	31	32	29
Mandibule			
Largeur bigoniaque [go-go]	82	77	79
Hauteur à la Symphyse [id-gn]	28	23	29
Hauteur de la branche montante [go-ko]	56	53	46
Largeur de la branche montante	26	26	28

§ 67. — TABLE II : *Indices des crânes.*

	S_1	S_2	S_3
Indices crânien	77,0	71,4	80,3
Indices vertical au basion	68,0	70,3	72,3
Indices transverse au basion	88,3	98,5	89,9
Indices fronto-pariétale	65,7	68,5	64,7
Indices facial total	85,0	86,6	91,3
Indices facial supérieur	55,0	56,3	55,7
Indices orbitaire droit	79,1	83,7	87,2
Indices nasal	49,0	47,2	42,6

§ 68. — Conclusions. Dans la tombe étudiée se trouvaient les restes de cinq personnes, dont trois femmes adultes et deux petits enfants. Deux des femmes étaient âgées [env. 50-55 et 55 ans], la troisième-très jeune [env. 16-17 ans]. Il est difficile de définir des liens de famille entre ces trois femmes aussi bien que leur parenté avec les enfants ensevelis. Surtout que les restes du bébé [env. 6 mois] se trouvaient dans un sarcophage avec la femme d'env. 50-55 ans, et donc il est difficile de croire qu'elle pouvait en être la mère. Par contre, un lien est possible et vraisemblable entre la troisième femme [16-17 ans] et le second enfant âgé de 3-3½ ans.

On doit spécialement remarquer certaines déformations pathologiques qui se trouvent sur ces squelettes. Il faut souligner que les trois femmes citées souffraient de caries dentaires avancées. Elle se remarque même chez la plus jeune des femmes qui de plus présentait une malformation rare dans la disposition des dents; en effet le maxillaire C droit était retiré vers l'arrière, dépassant de l'arc dentaire, de façon à se trouver entre les Pm_1 et Pm_2 droites, à l'extérieur de celles-ci.

De fortes déformations osseuses se remarquent chez la femme S 1 — adulte. Cette femme, en dehors d'une asymétrie des clavicules (PL. XX, fig. 16) et des humérus, possédait un ostéophyte et d'autres excroissances osseuses pathologiques : sur le rebord inférieur de l'arcade zygomatique et sur la clavicule gauche du côté du sternum. Indépendamment de cela, elle possédait de nombreuses malformations de la colonne vertébrale en désaccord avec son âge, consistant en un fort abaissement des corps des vertèbres et des excroissances «ondulées» sur leurs bords (PL. XX, fig. 17). Des déformations similaires se remarquent dans l'articulation sacro-iliaque droite.

Tout cela prouve un niveau de vie assez peu élevé des personnes étudiées. Le décès des femmes en un âge relativement précoce et leur sépulture commune avec deux petits enfants suggèrent la possibilité d'existence d'un lien logique entre leur décès, mais la cause ne peut en être définie.

T. DZIERŻYKRAY-ROGALSKI et E. PROMIŃSKA

G. — TOMBE 1455 — CONCLUSIONS.

§ 69. — Les éléments archéologiques découverts au cours de la fouille de la tombe 1455 et de ses abords sont finalement peu nombreux et ne fournissent guère, dans l'ensemble, de données datables avec précision. Puisque l'un des buts ultimes d'une fouille est d'éclairer l'histoire d'un site, il faut ici, à l'aide des trouvailles, parvenir à une conclusion. L'absence presque totale de documents épigraphiques complique singulièrement la tâche de l'égyptologue. Pour parvenir à une suite chronologique qui se tienne, on s'est servi autant des constatations faites sur le terrain que des objets eux-mêmes, de leur nature, de leur style. Or on sait avec quelle précaution il faut utiliser de tels éléments et combien ils peuvent s'avérer trompeurs.

En attendant que des fouilles ultérieures portant sur des secteurs immédiatement voisins viennent peut-être ajouter à notre connaissance, on peut tenter de reconstituer l'histoire du site de la façon suivante.

1) Il existait, sans doute depuis fort longtemps, une faille sur le versant N.O. de la colline de Gournet-Marʿeï. Celle-ci ménageait à cet endroit une paroi verticale de plusieurs mètres de haut, propice au creusement d'un hypogée.

2) Des tentatives ont été effectivement faites : une première, à trois mètres en avant du boyau où se trouvaient les sarcophages, et d'autres (le boyau lui-même) furent également abandonnées après un parcours de six mètres environ. La cause doit en être cherchée dans la nature même de la colline, composée d'un poudingue friable, ayant tendance à se détacher par blocs, parcourue de larges fissures internes et truffée de gros noyaux d'une pierre extrêmement dure. Notre boyau bute en effet, à son extrémité, sur une fissure et un de ces noyaux que l'on a visiblement tenté de contourner, mais sans succès.

Dater ces tentatives est évidemment une gageure. Le boyau existait déjà vers les 19e-20e Dyn. Il me paraît peu probable qu'il ait été creusé à ce moment-là, bien que l'hypothèse n'en puisse être écartée. On se souviendra que le secteur situé au Nord du vallon de Deir el-Médineh, a été utilisé dès le Moyen-Empire pour les sépultures. Ce n'est là qu'une suggestion.

3) L'esplanade située devant le boyau et le boyau lui-même furent habités si l'on en juge par les débris végétaux, les fragments de vannerie, de poterie et les excréments d'animaux domestiques, les cendres etc., dispersés dans tout ce secteur. L'occupation a dû être assez prolongée car la couche d'habitation atteint une épaisseur moyenne de 50-80 cm. et on y distingue deux à trois niveaux. Le type des poteries, les quelques fragments épigraphiques permettent, sans grand risque d'erreur,

de dater cet ensemble des 19e-20e Dyn. L'abandon de cet habitat a pu coïncider avec celui du site même de Deir el-Médineh, à la fin de la 20e Dyn.

4) Le site est resté probablement inoccupé jusqu'au moment où l'on vint y placer les sarcophages. Ceux-ci reposent en effet sur une couche (20 cm. environ) de poussière très fine, vierge de tout vestige et qui recouvrait le dernier niveau d'habitation. D'après le style des cercueils, la nature des momies, il paraît impossible de dater cette sépulture plus haut que la 25e Dyn.

La tombe 1455, trouvée au printemps 1970, n'est évidemment que le premier maillon d'une chaîne. En allant plus au Nord, au delà du secteur fouillé par Bruyère en 1952, on a quitté le site de Deir el-Médineh proprement dit. Plus loin encore d'autres entrées de tombes ont pu être repérées. Les fouilles qui y seront entreprises un jour pourront révéler des liens qui l'unissent à cette sépulture et en préciser la date.

Dimitri Meeks

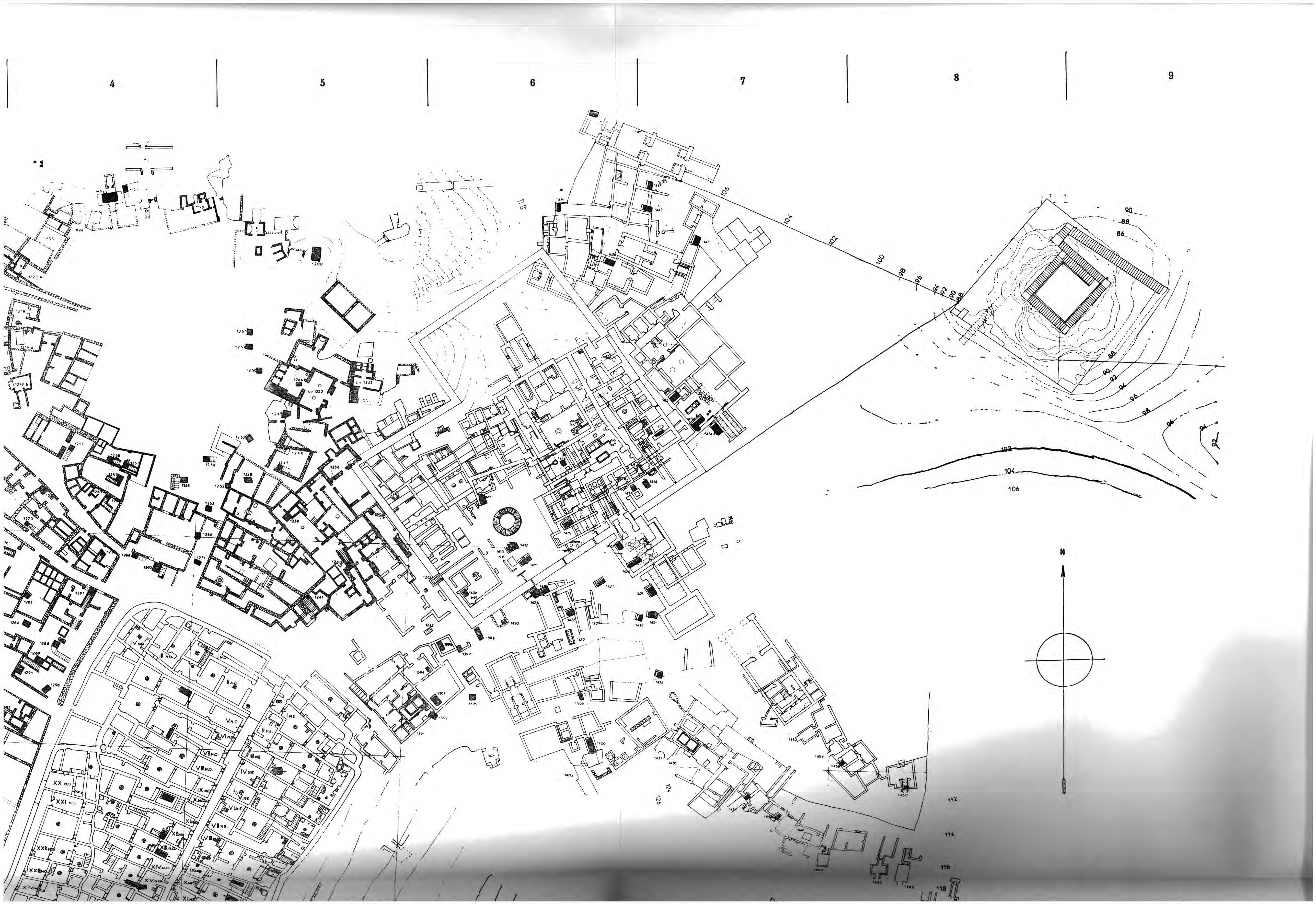
TABLE DES ILLUSTRATIONS

Planches X. — *a* et *b*, céramique provenant de la tombe n° 1455.
XI. — *a* et *b*, céramique provenant de la tombe n° 1455.
XII. — *a* et *b*, céramique provenant de la tombe n° 1455.
XIII. — *a* et *b*, sarcophage n° 1.
XIV. — *a*, *b* et *c*, sarcophage et momie n° 1.
XV. — *a* et *b*, sarcophage n° 2.
XVI. — *a* et *b*, sarcophage et momie n° 2.
XVII — *a* et *b*, sarcophage n° 3.
XVIII. — *a* et *b*, sarcophage et momie n° 3.
XIX. — Momie de l'enfant placé sur le sarcophage n° 3.
XX. — Squelette de l'adulte et de l'enfant du sarcophage n° 1.
XXI. — Squelette de l'adulte du sarcophage n° 2.
XXII. — Squelette de l'adulte du sarcophage n° 3.

TABLE DES MATIÈRES

PLANS


1
2
3
4
5
6
B
C
D
E
322
321
339
250
354



4
5
6
7
8
9
N



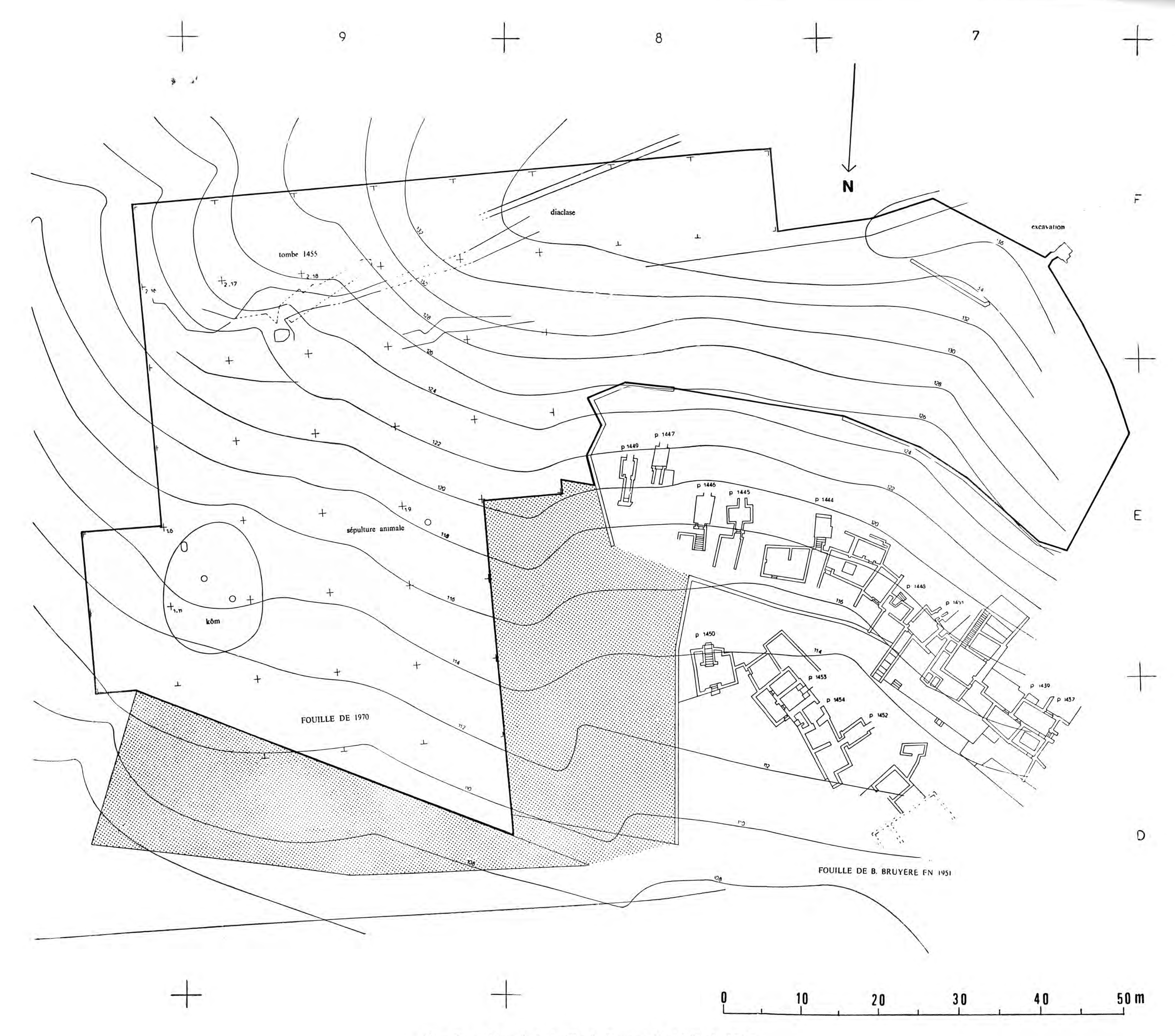
Plan 1. — Plan général du village de Deir el-Médineh (d'après B. Bruyère).



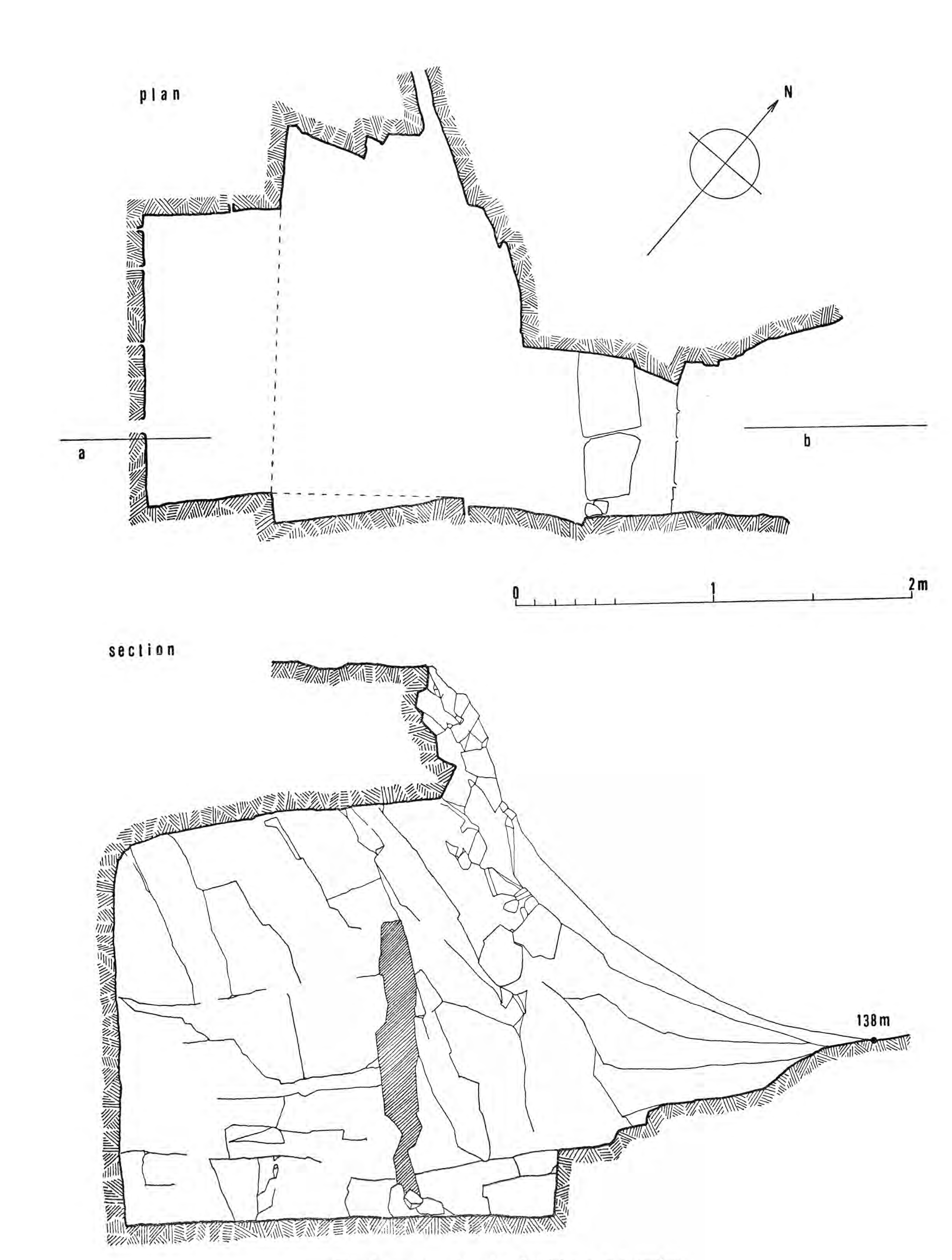
Plan 1. — Plan général du village de Deir el-Médineh (d'après B. Bruyère).



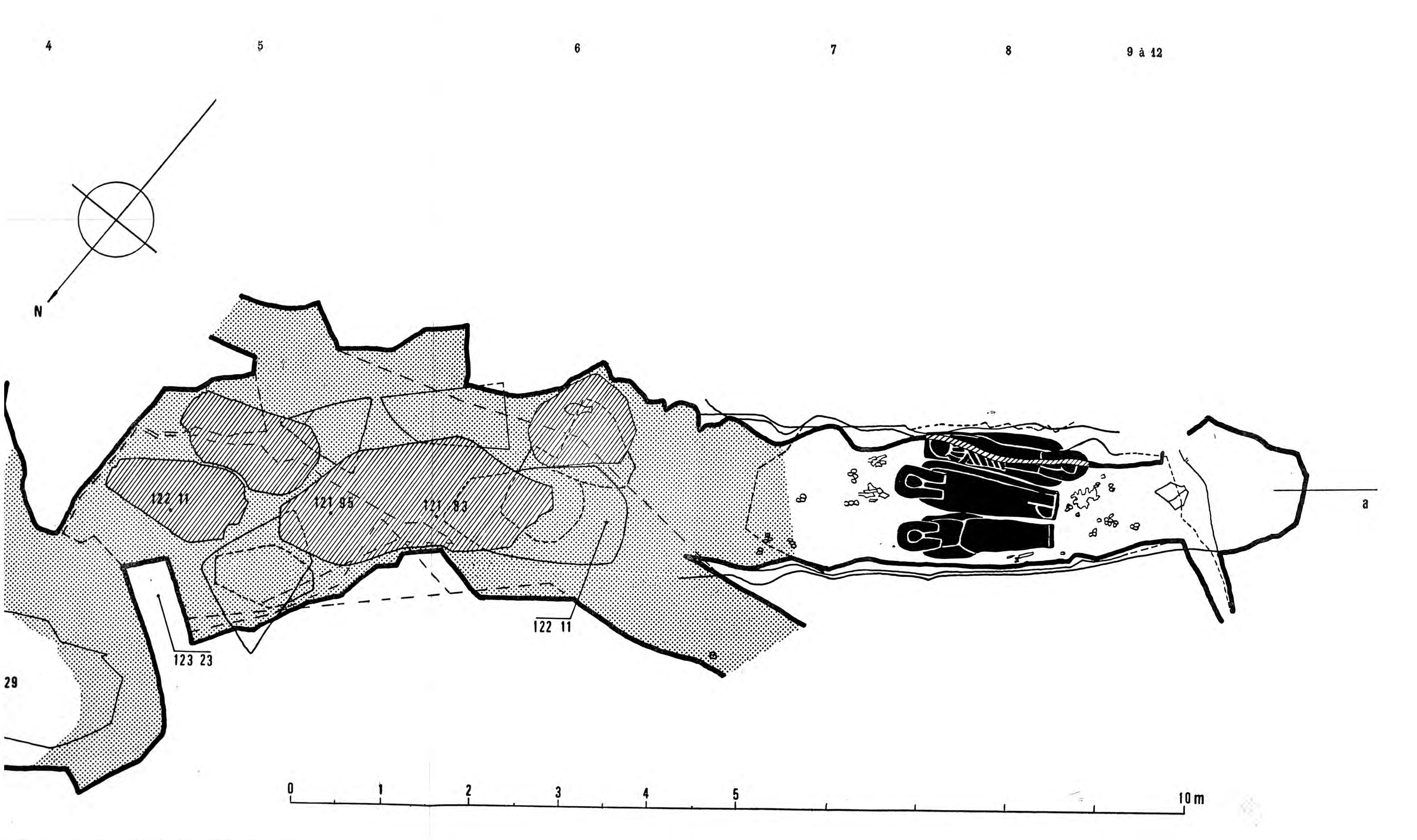
Plan 2. — Plan de la concession de l'IFAO dans la Nécropole Thébaine.



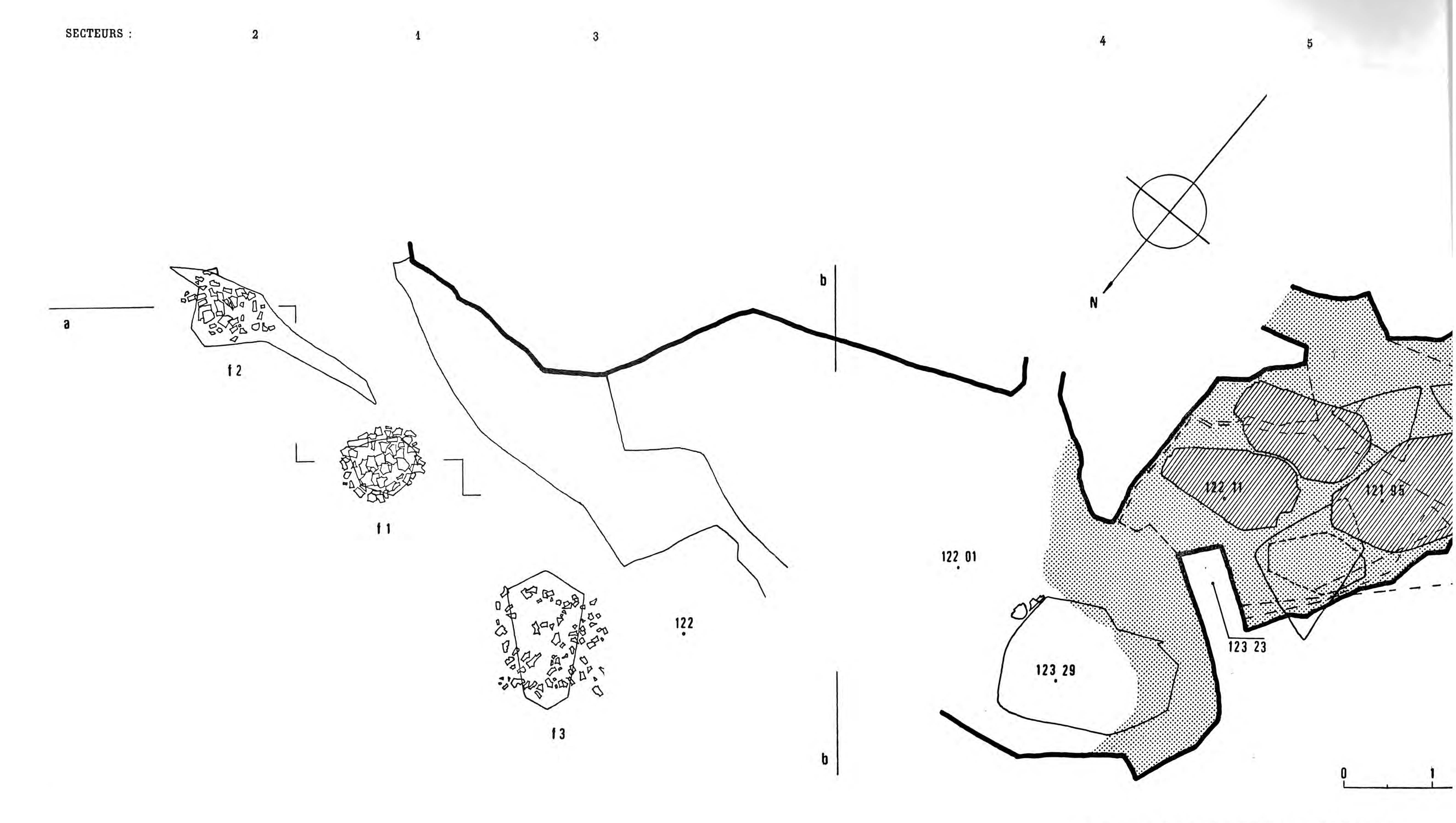
Plan 3. — Plan de la fouille de Gournet Marʿeï Nord, 1970.



Plan 4. — Excavation dans la falaise, plan et section.



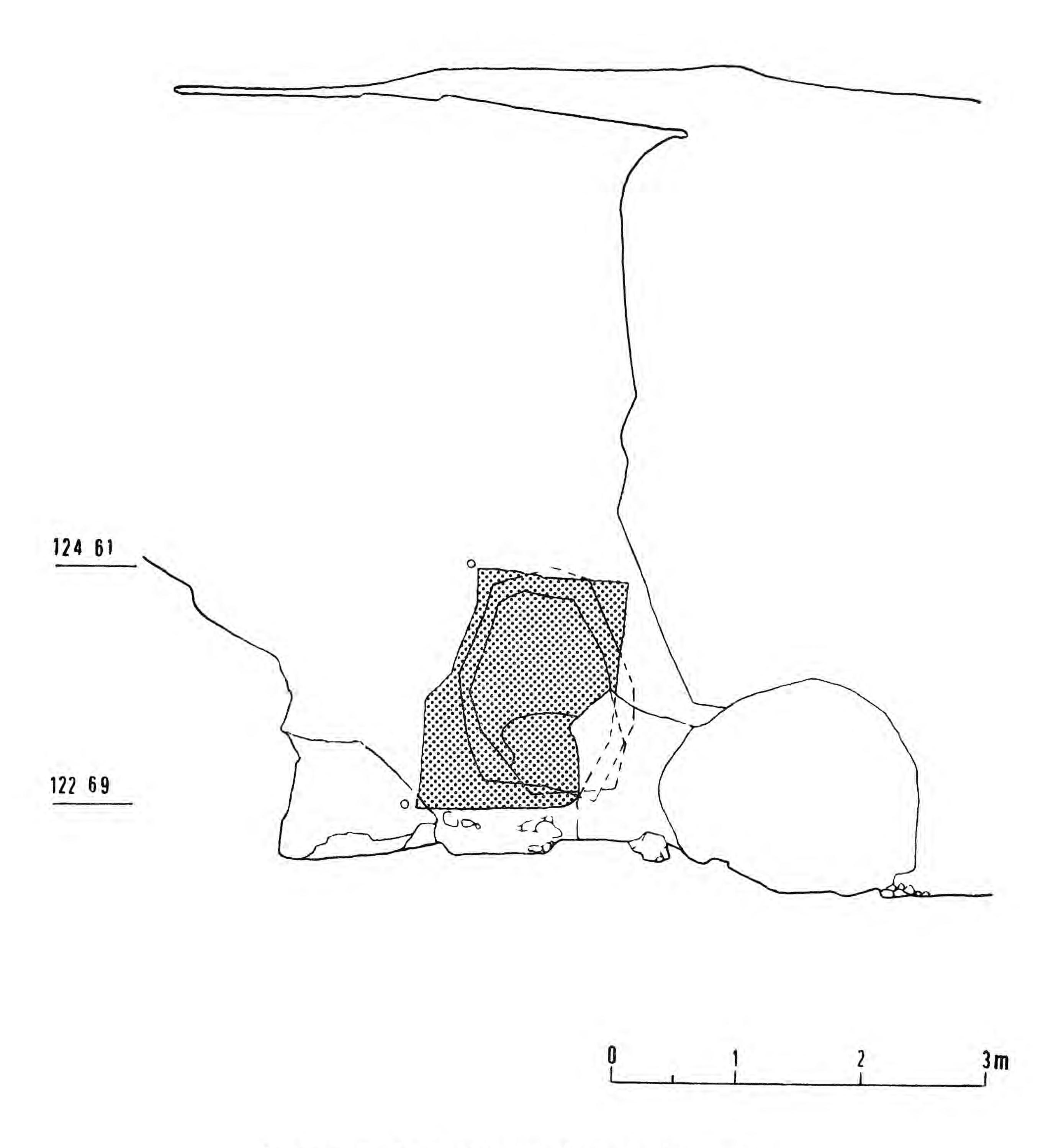
Plan 5. — Tombe n° 1455, plan avec indication des secteurs.



Plan 5. — Tombe n° 1455, plan avec indication des secteurs.

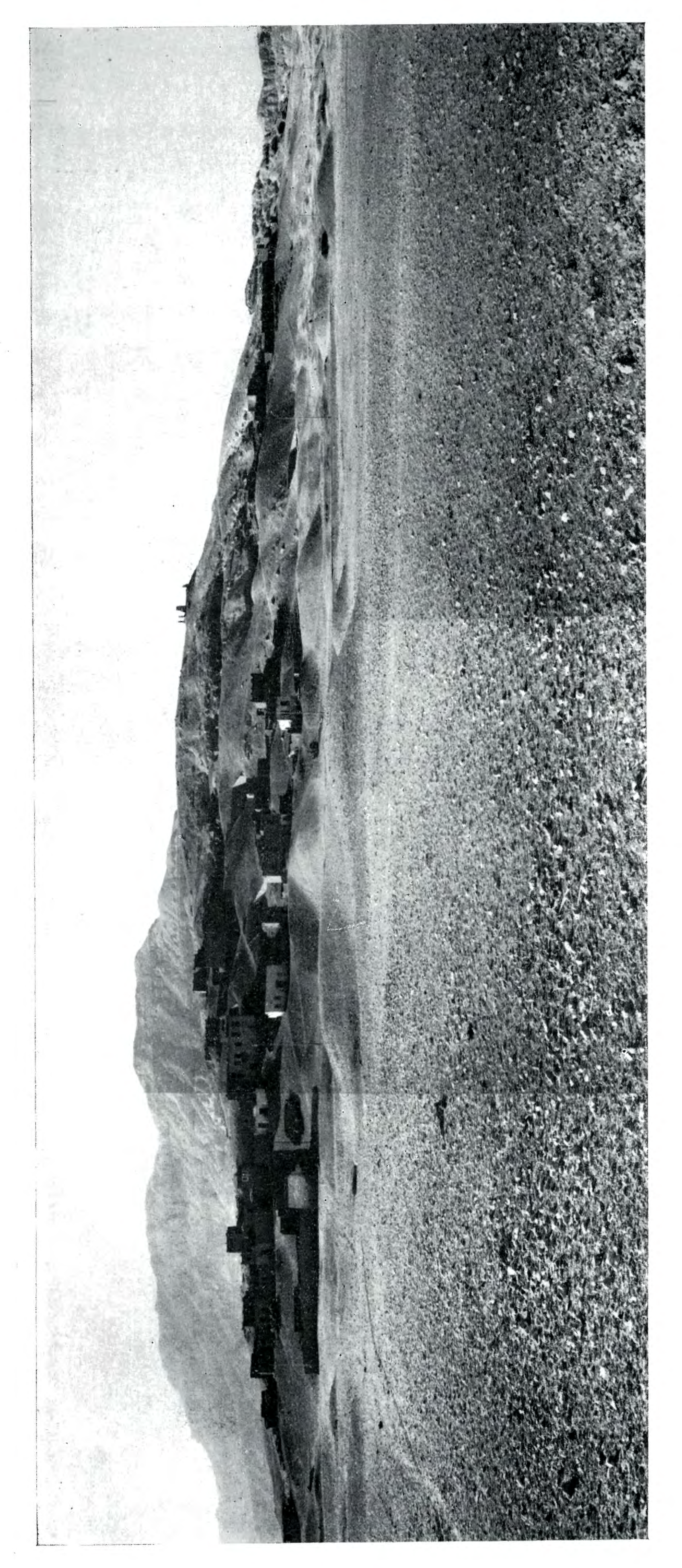


Plan 7. — Tombe n° 1455, section bb (avant dégagements).

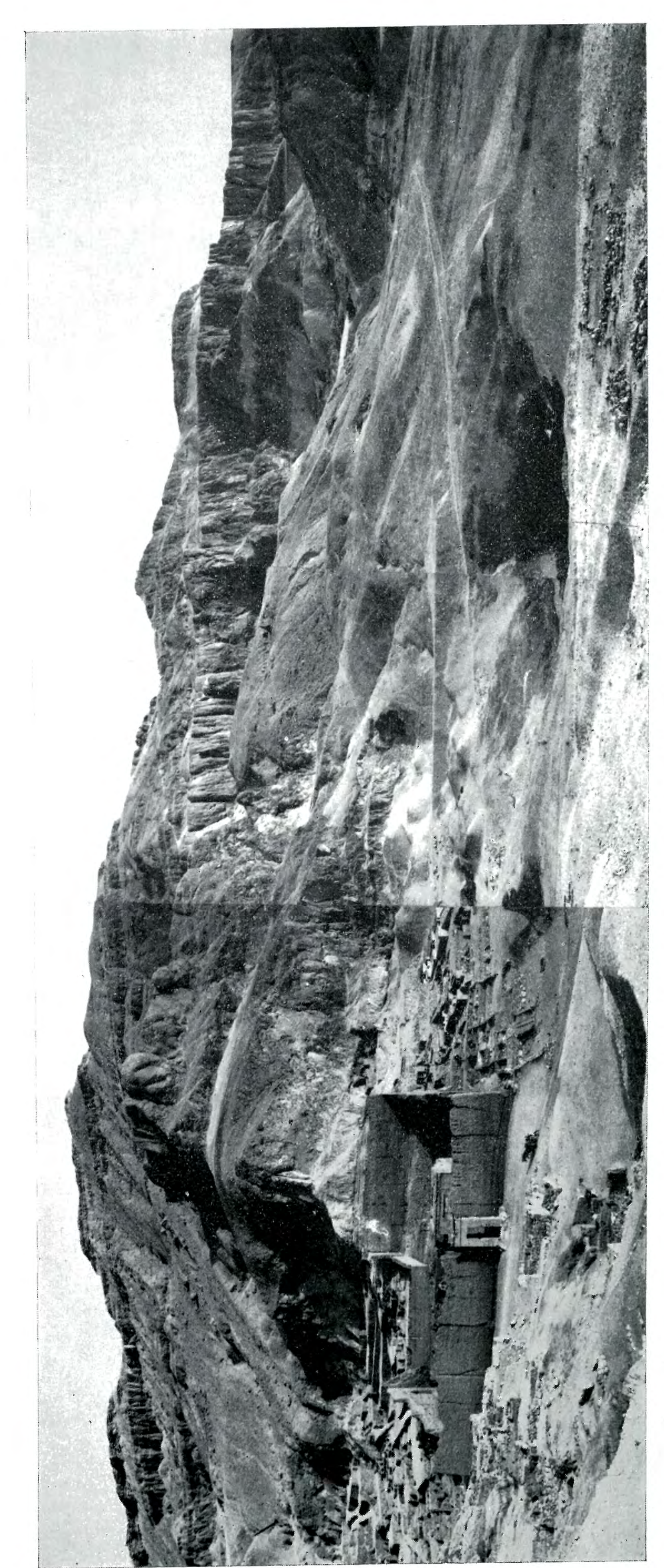


Plan 8. — Tombe n° 1455, section bb (après dégagements).

PLANCHES



a



b

a et *b*. — Concession de l'IFAO, Gournet Marʿei et Deir el-Médineh (Nord-Ouest) vues générales.



a



b

a et *b*. — Fouille de Gournet Marʿeï Nord, vue générale.





a et *b*. — Natte.



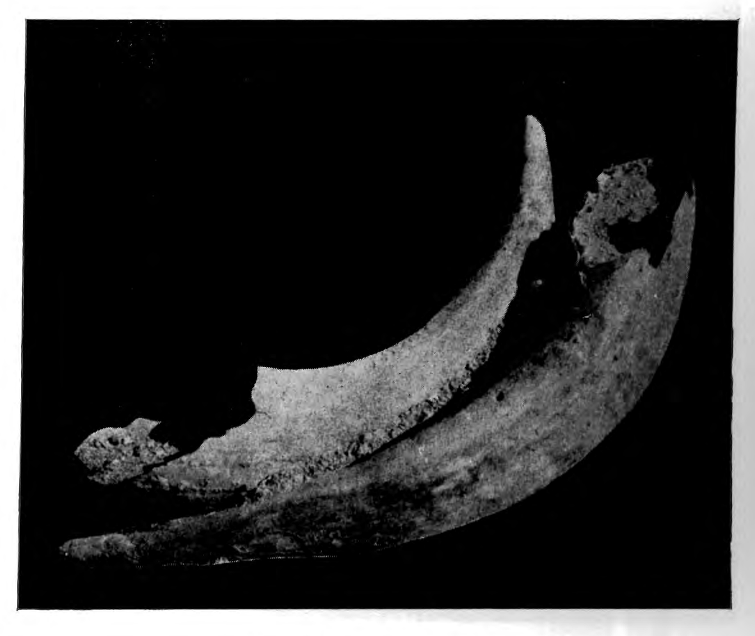
c. — Poterie.



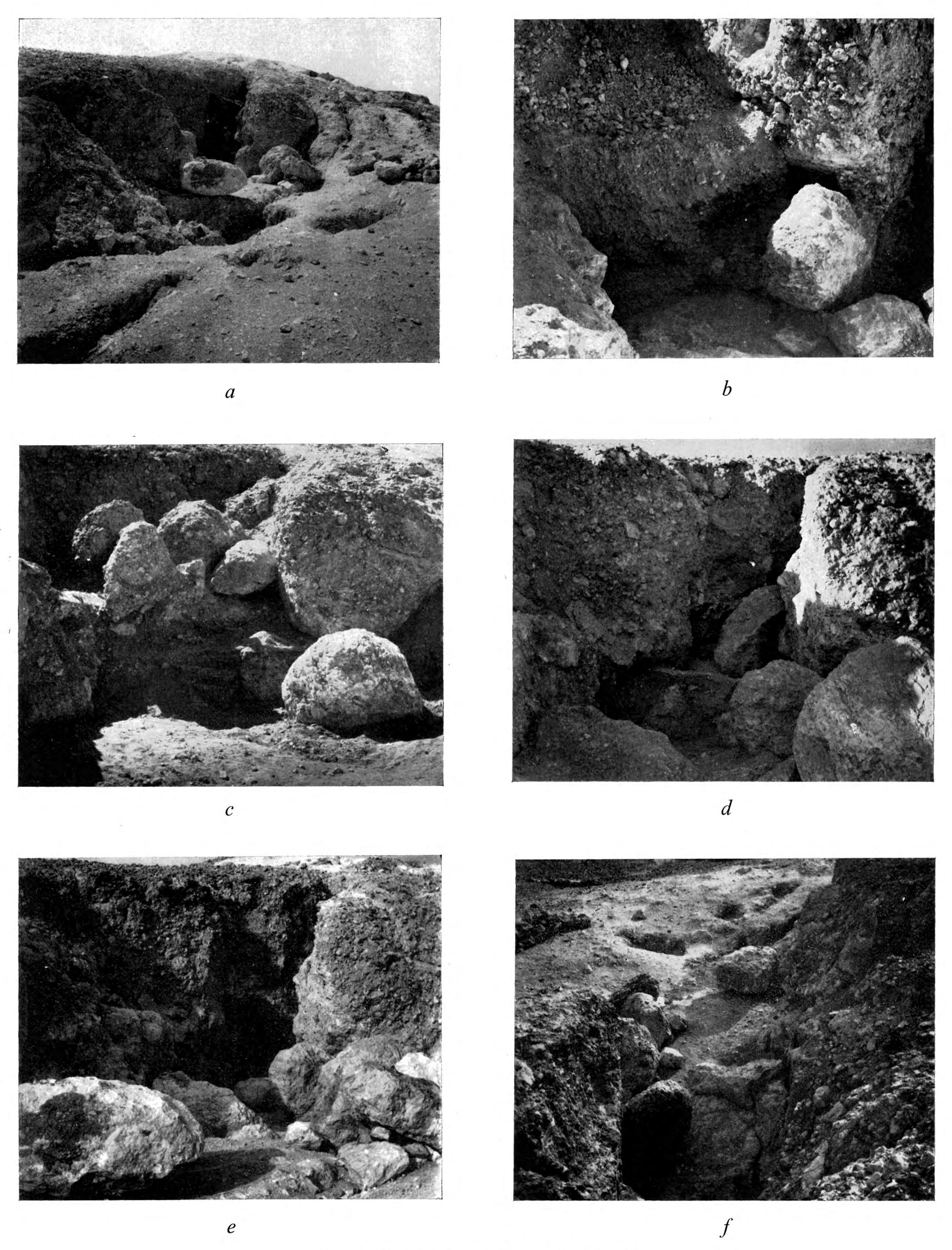
d. — Excavation.



e. — Pots prédynastiques.

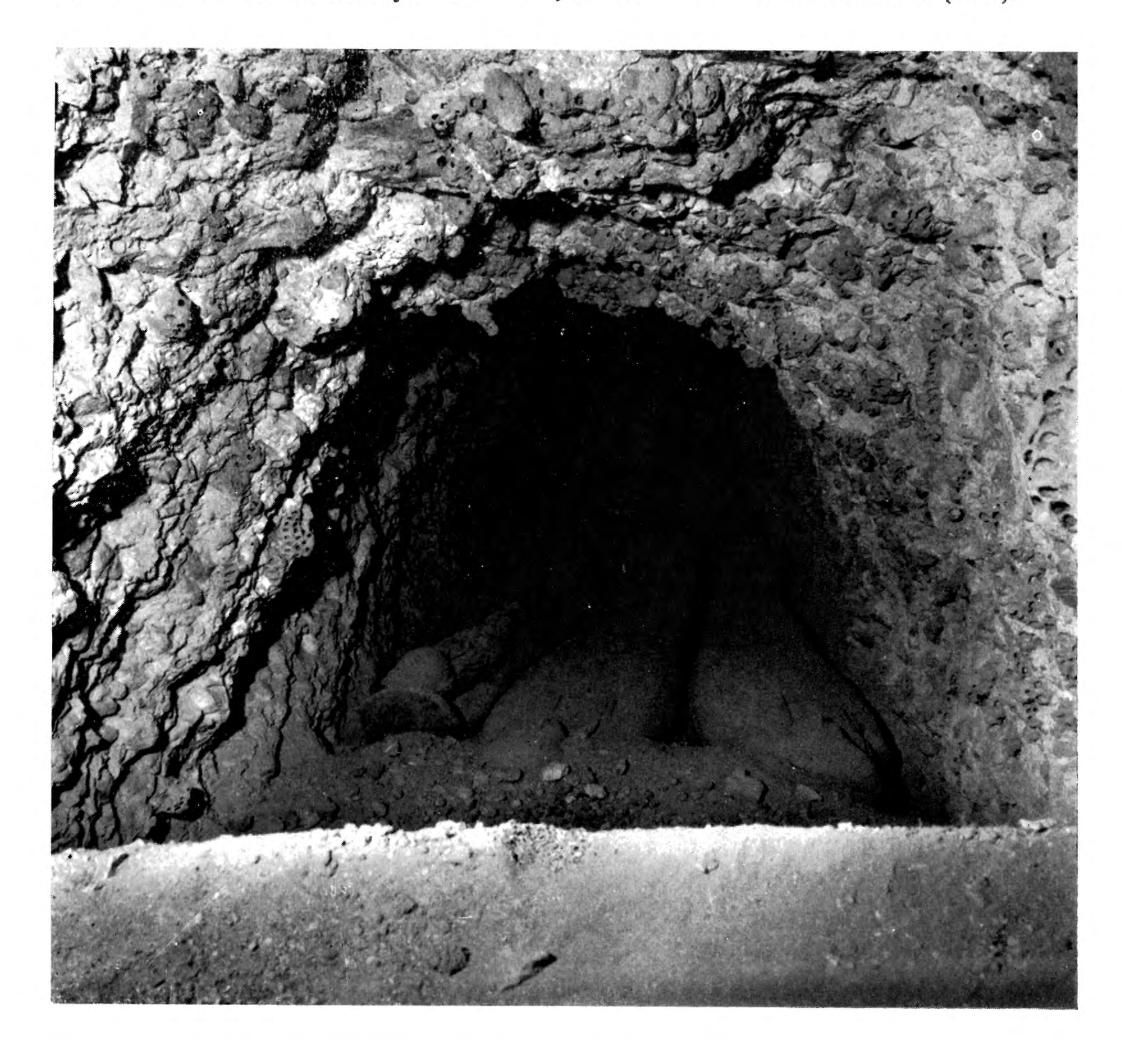


f. — Cornes de vache.

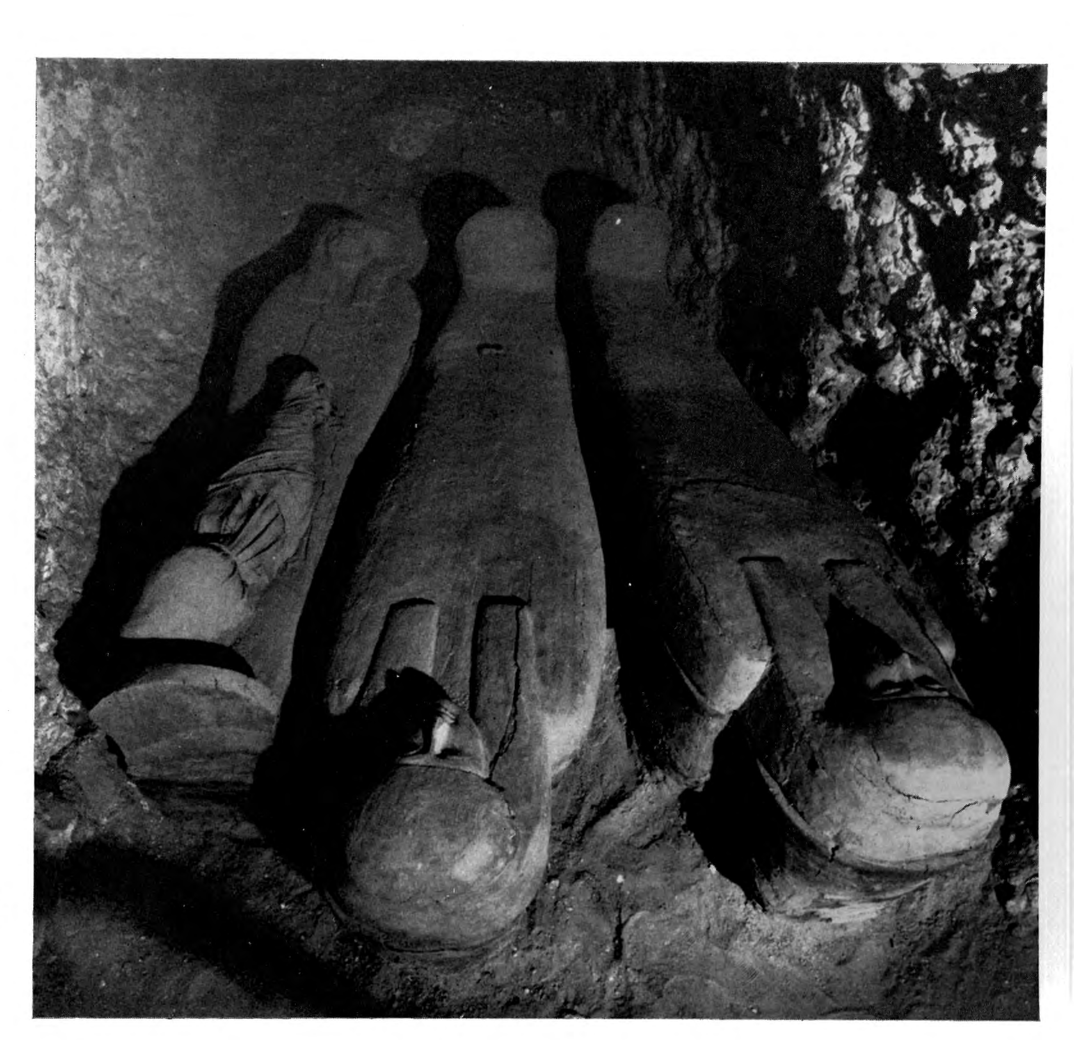


a *b* *c* *d* *e* *f*

a-f. — Tombe n° 1455 avant et après la fouille.

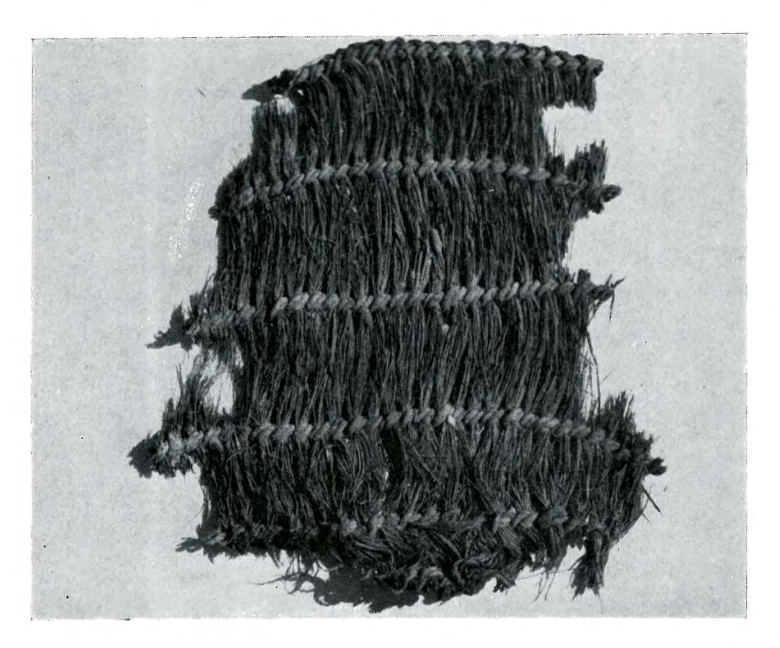


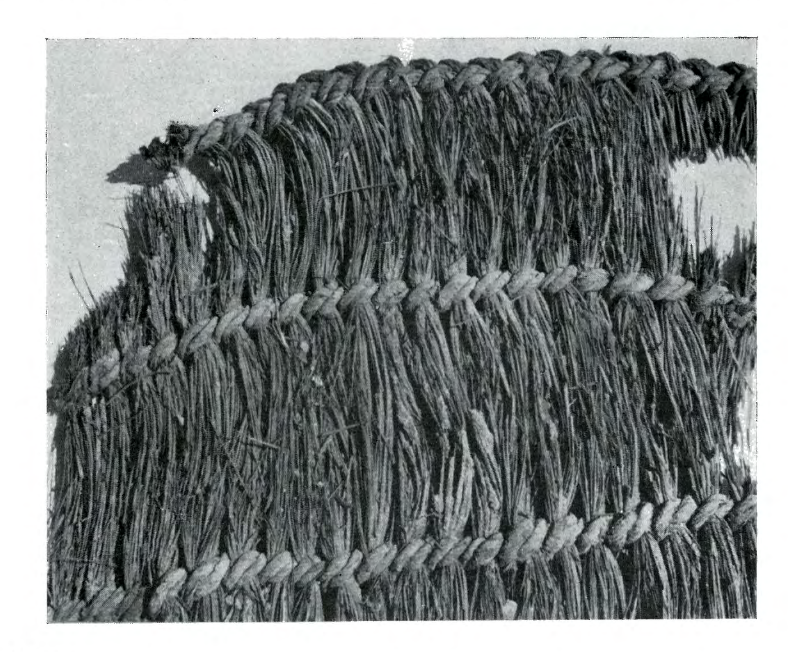
a



b

a et *b*. — Sarcophages *in situ*.





a et *b*. — Natte.

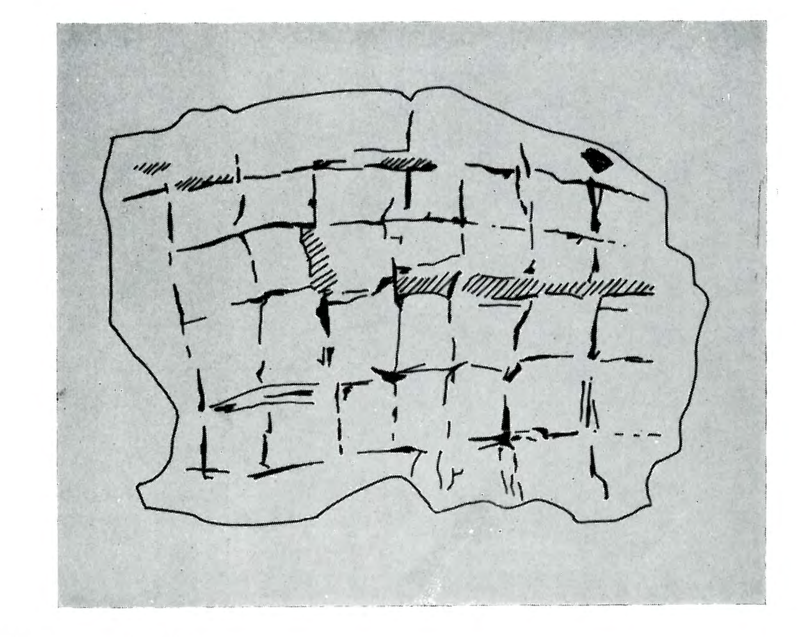


c. — Tête de bovidé.

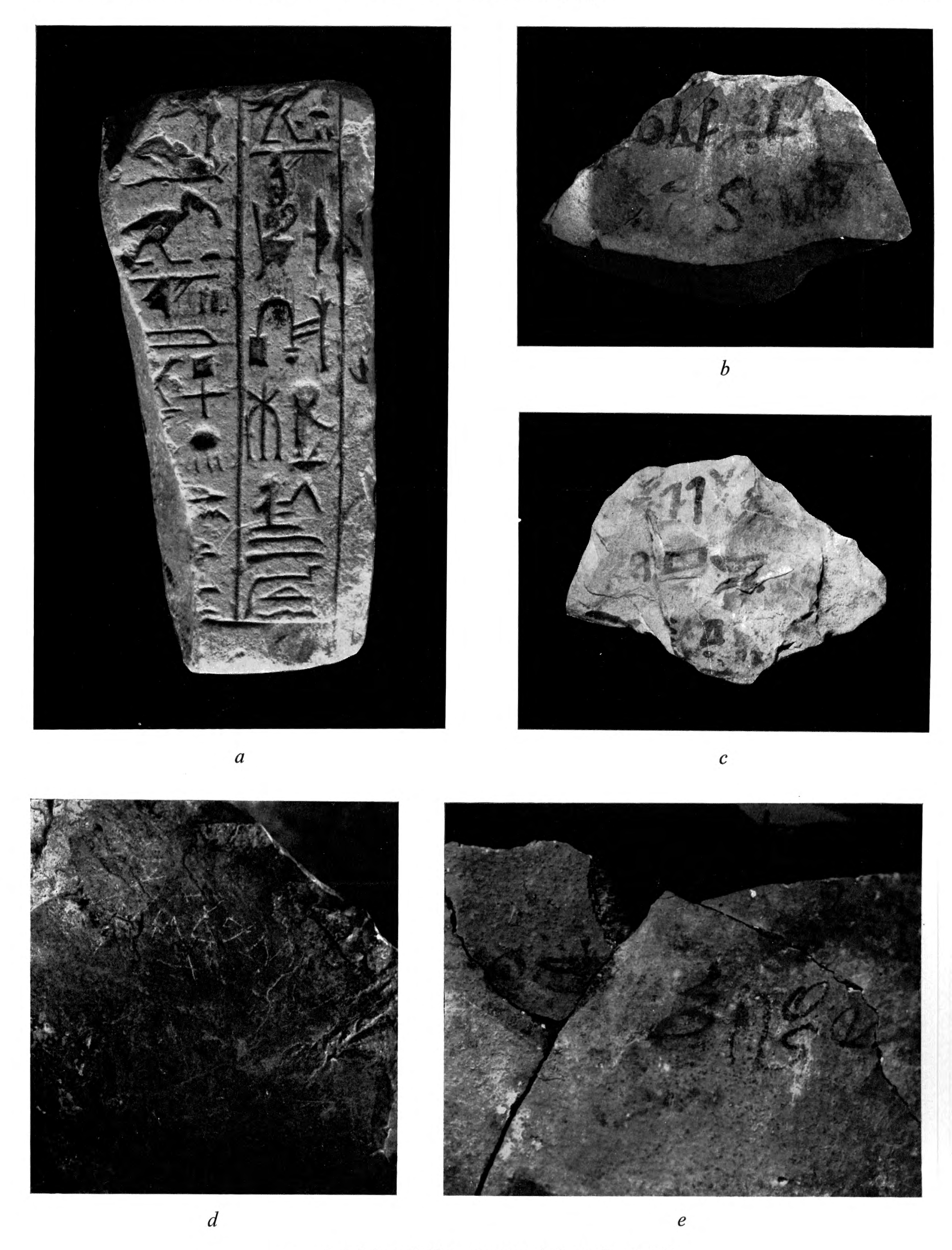


d. — Scarabées et perles.





e. — Tablette de calcaire quadrillée.

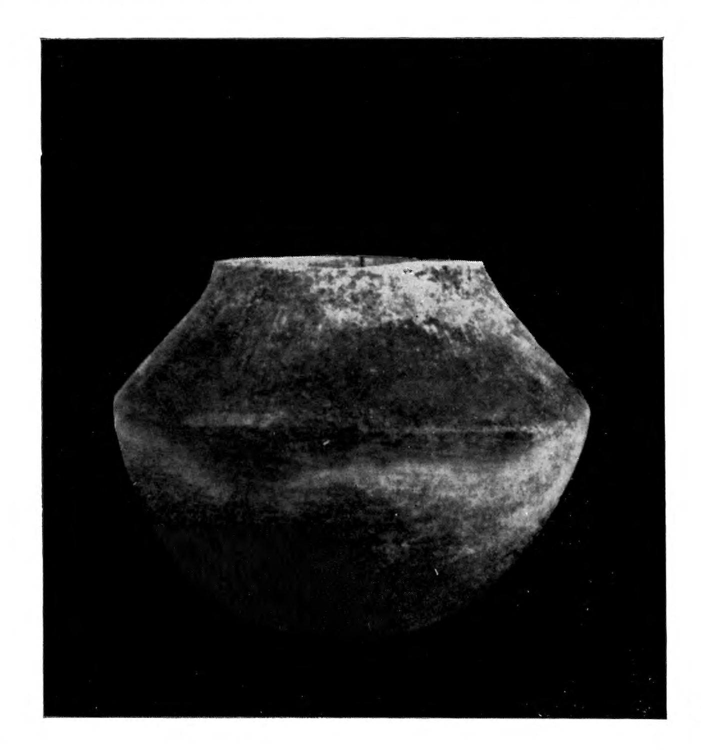


a *b* *c* *d* *e*

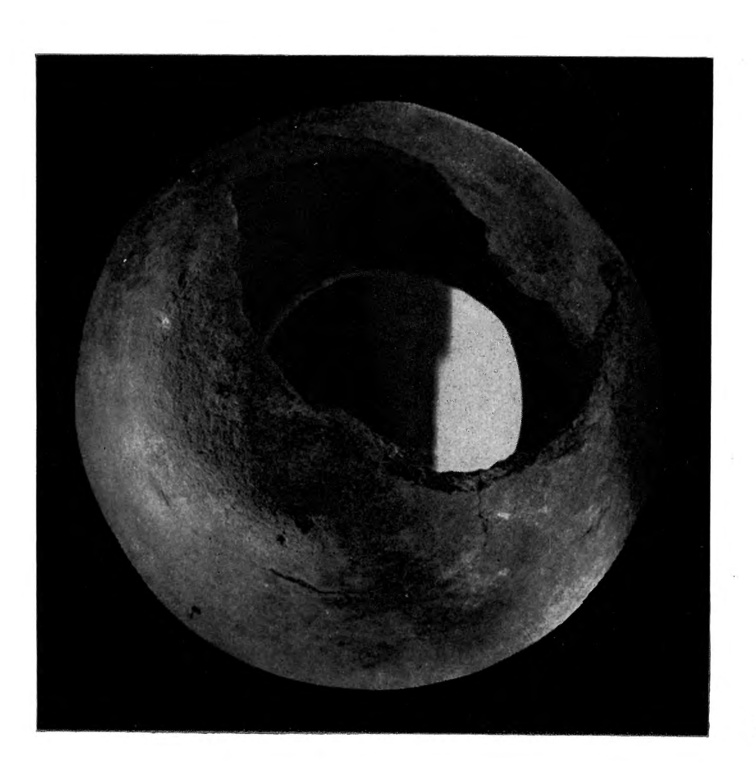
a-e. — Inscriptions d'objets provenant de la tombe nº 1455.



1



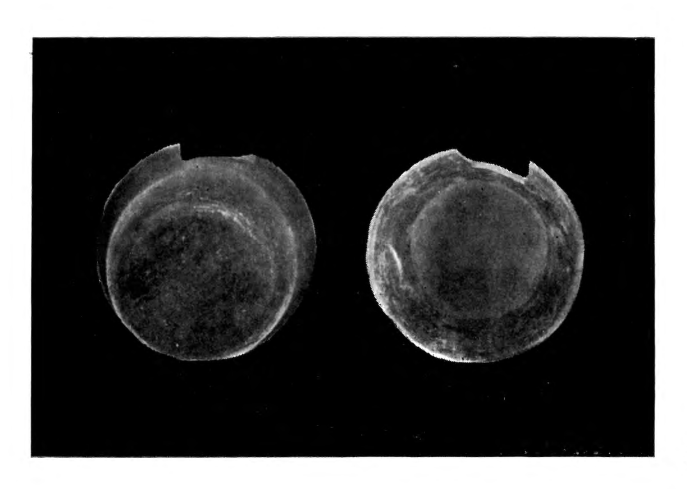
2



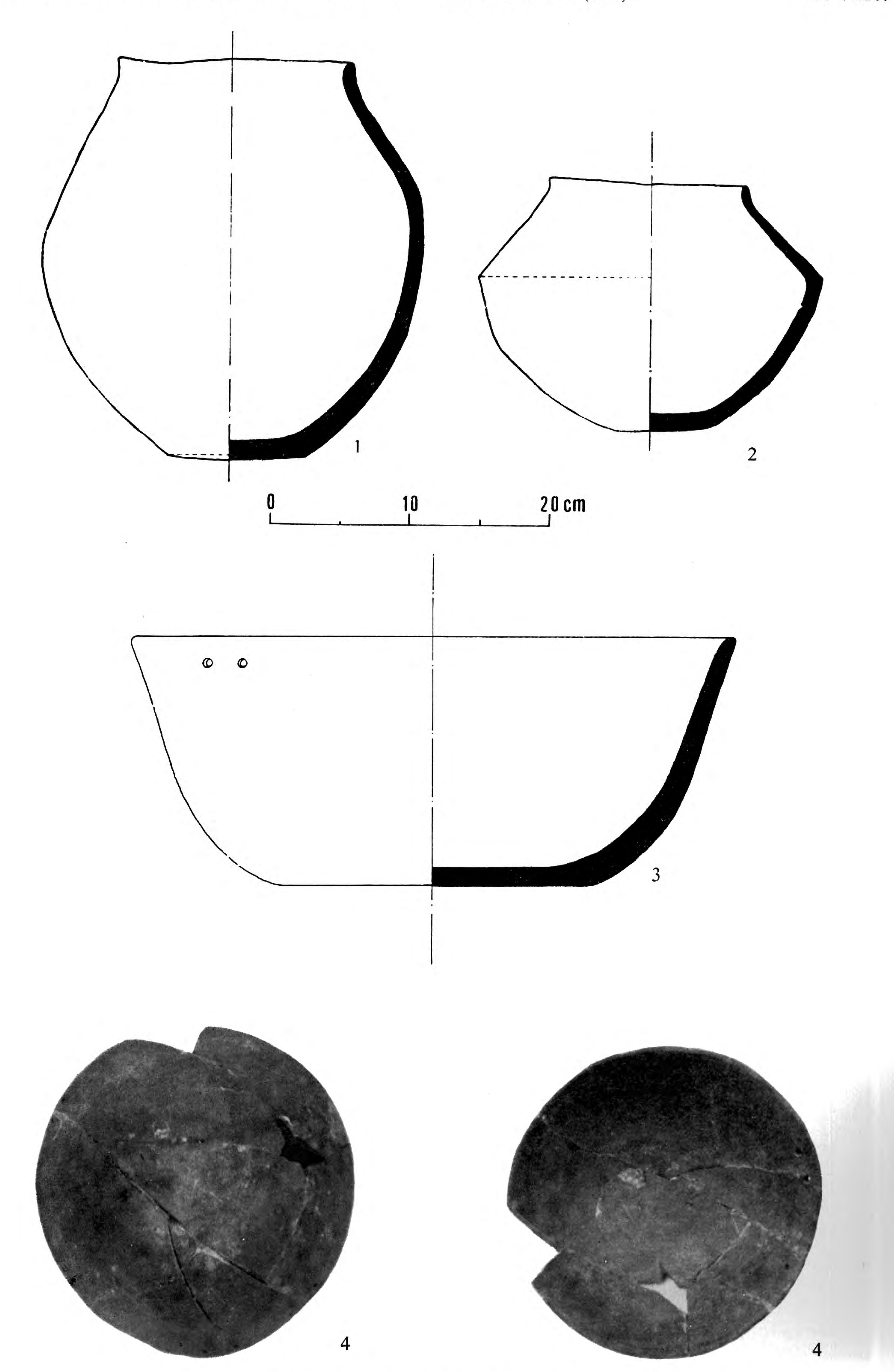
1



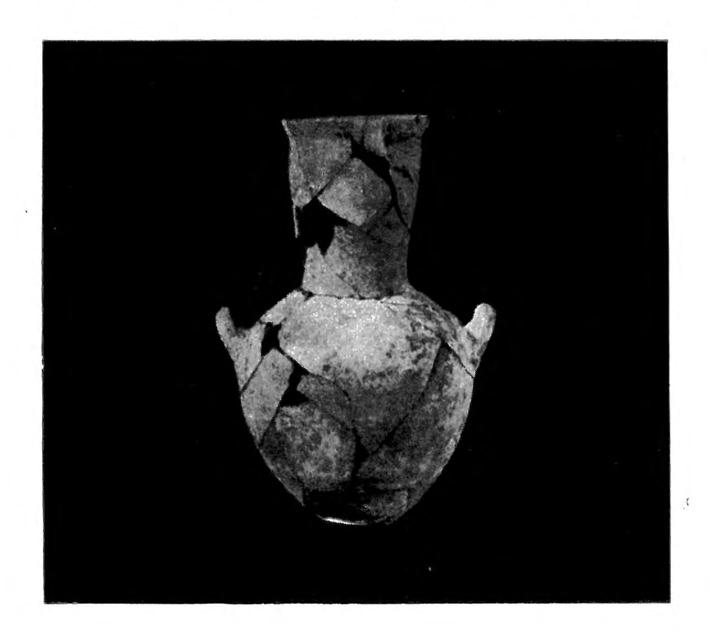
5

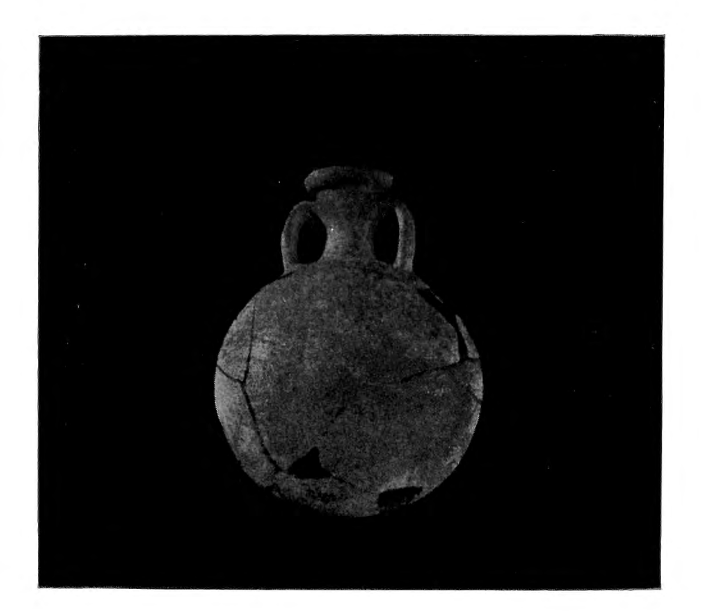


5



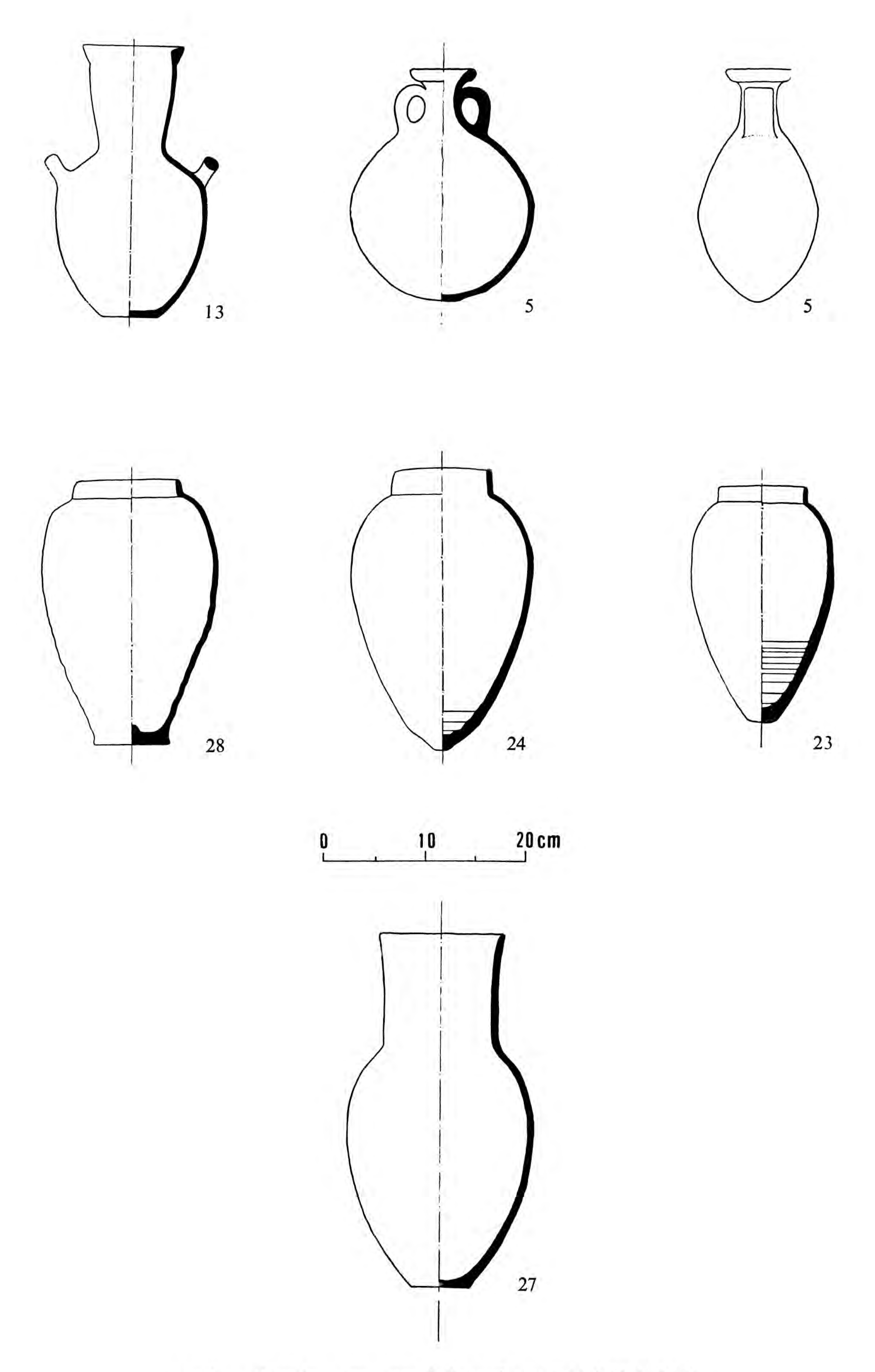
a-b. — Céramique provenant du kôm et des secteurs voisins.
1-2-3 : provenant du kôm (§ 17-18); 4-5 : découverte par B. Bruyère en 1951.



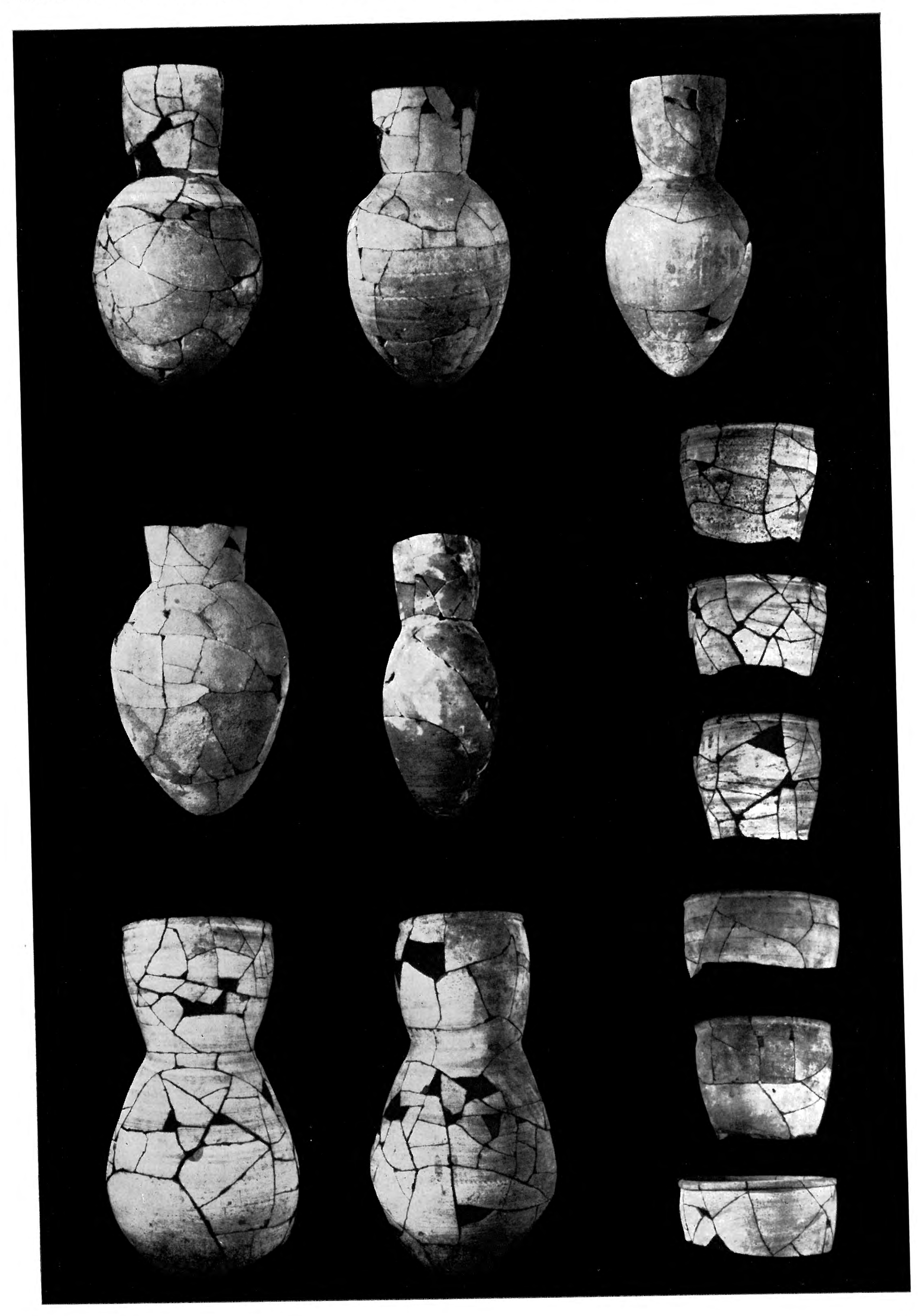


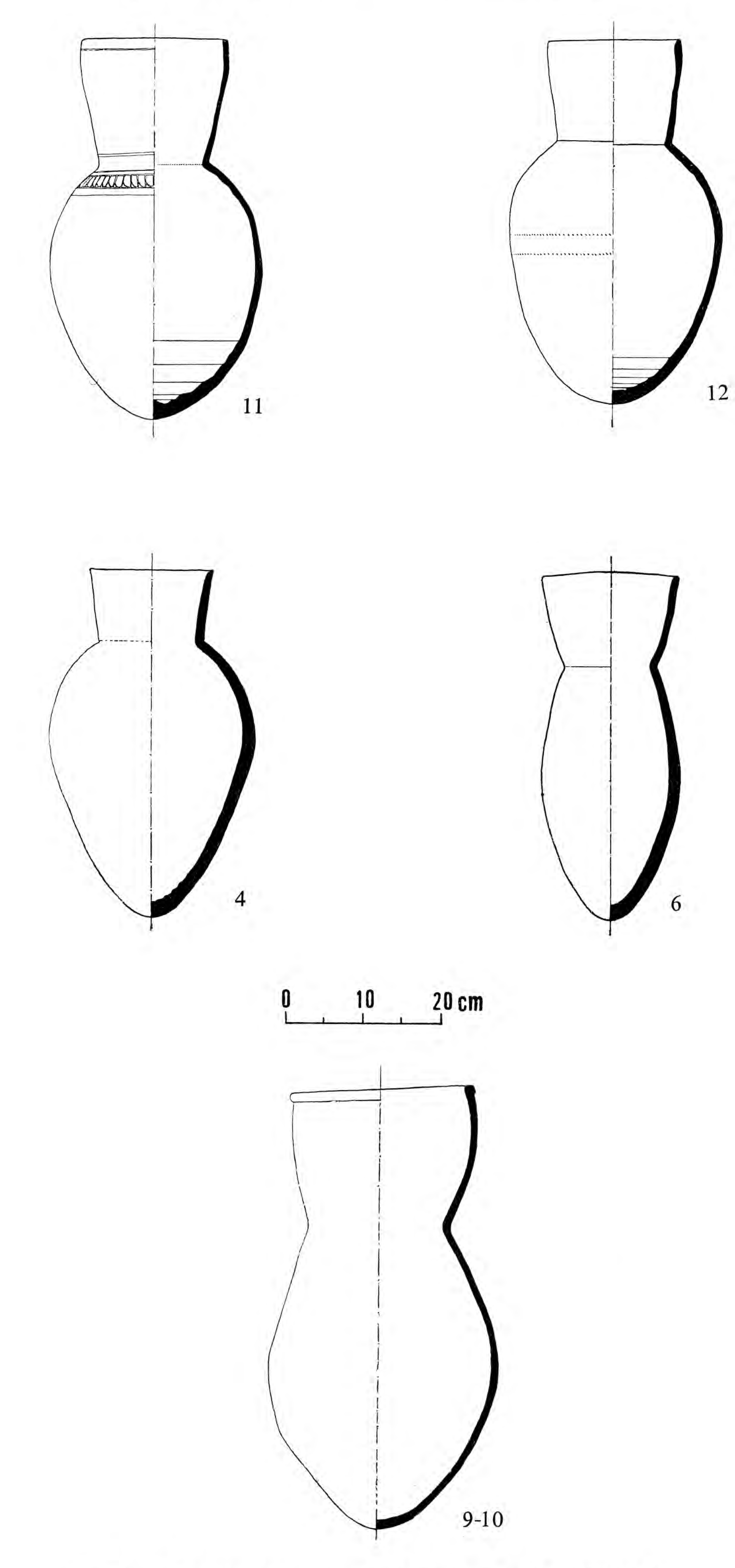




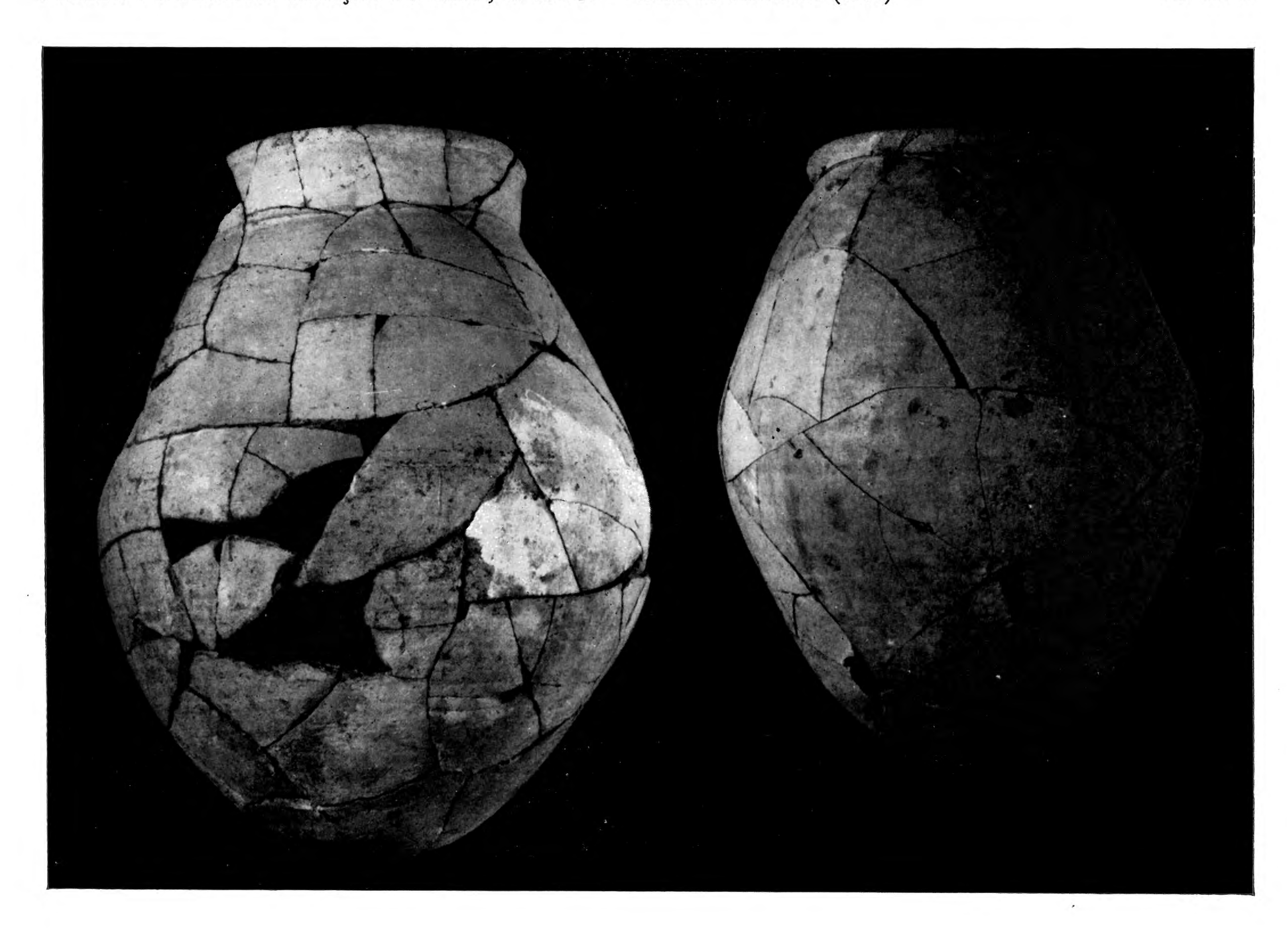


a et *b*. — Céramique provenant de la tombe nº 1455 (§ 22-28 à 31).

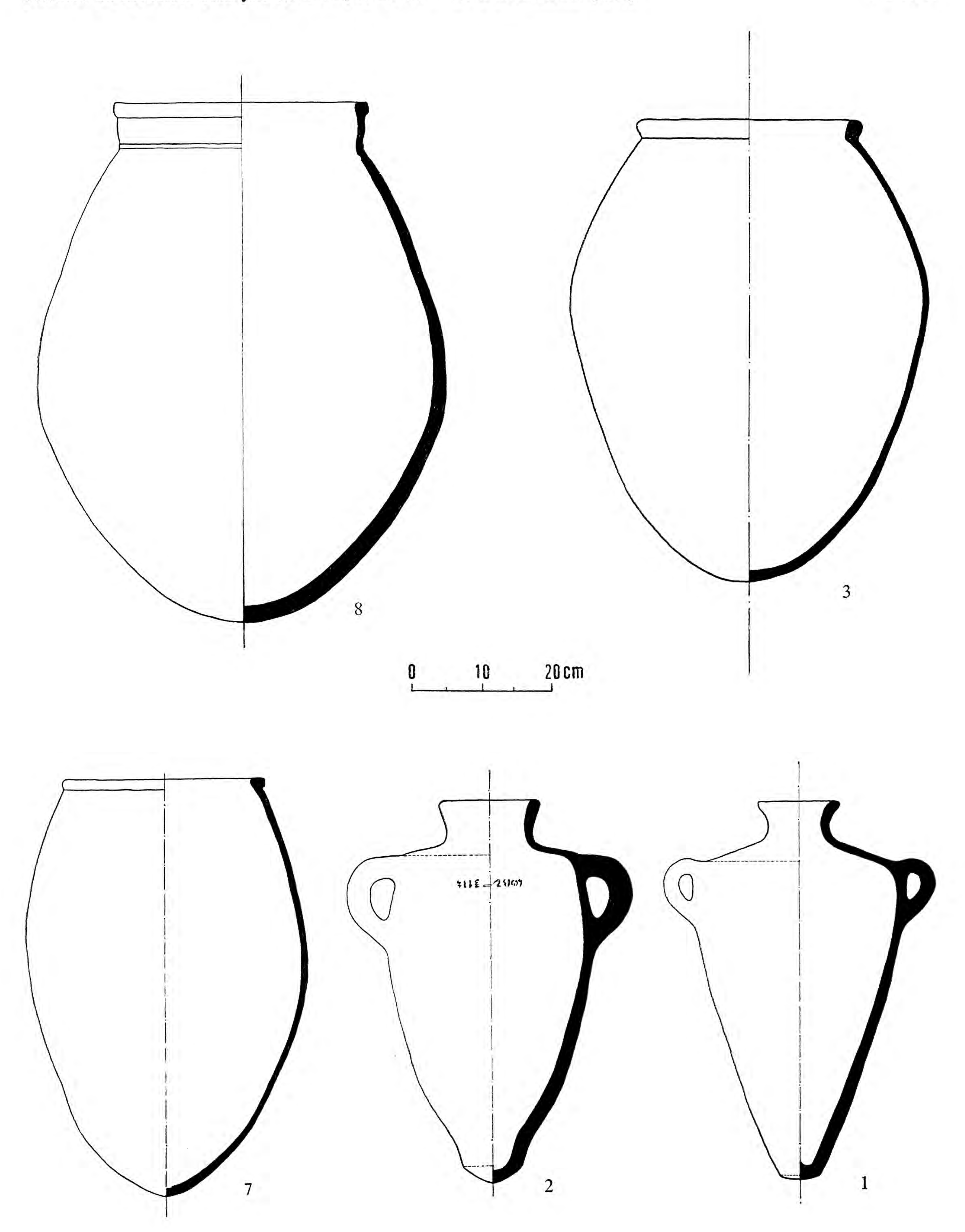




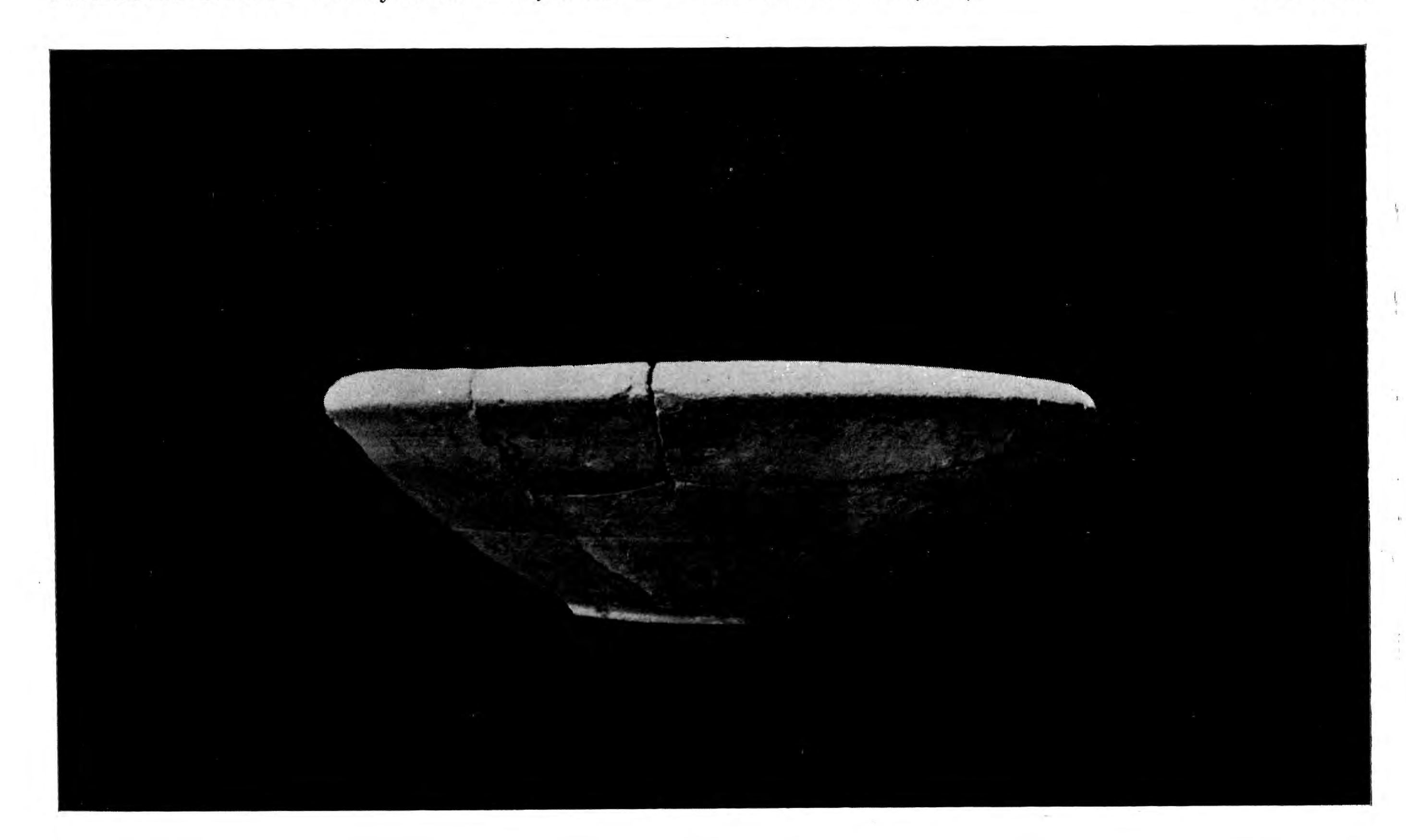
a et *b*. — Céramique provenant de la tombe n° 1455 (§ 22-28 à 31).

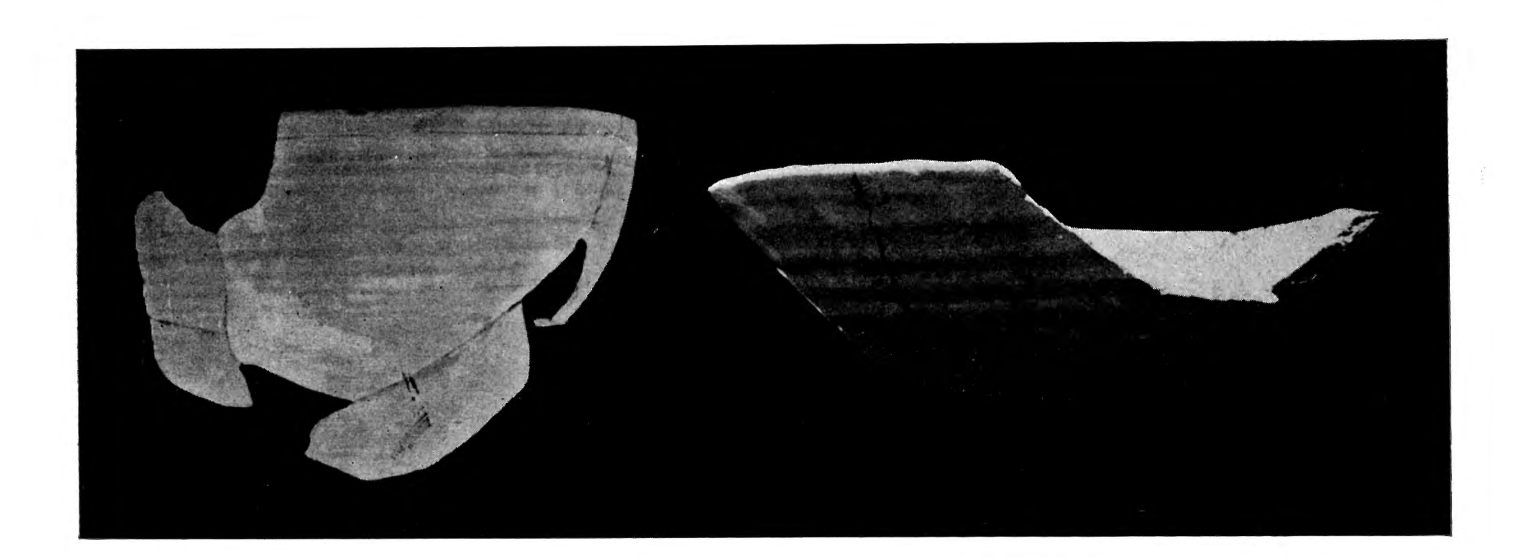


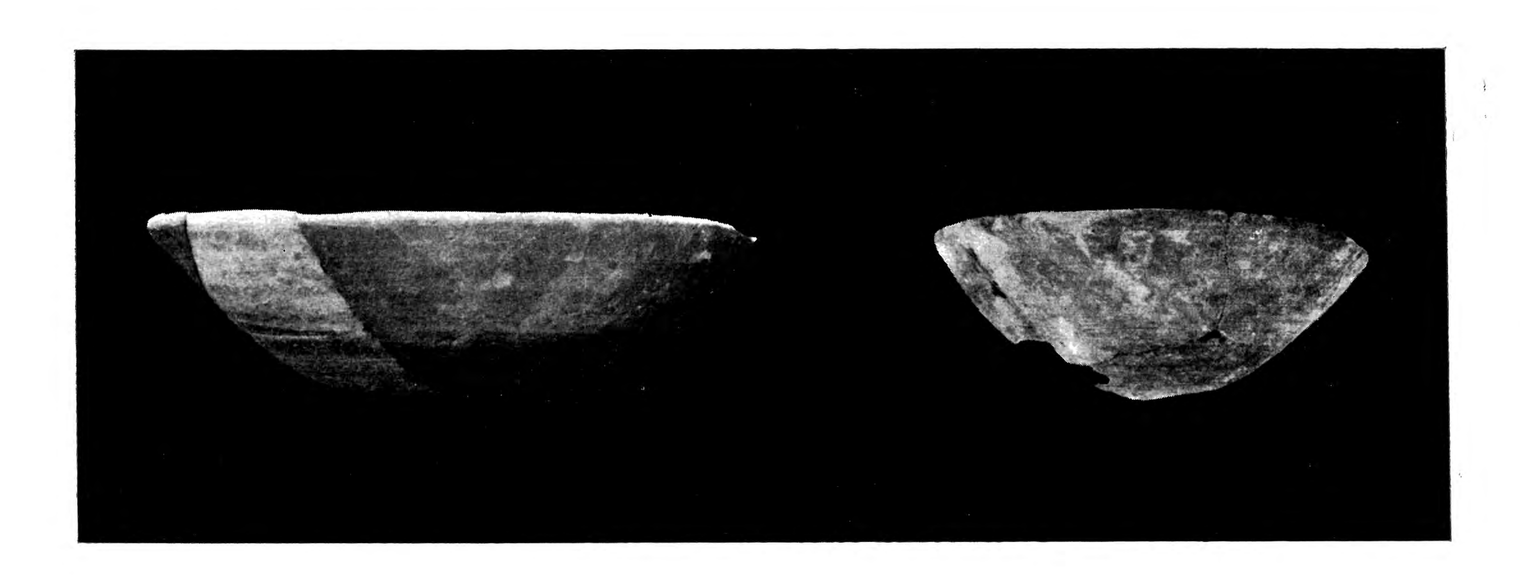


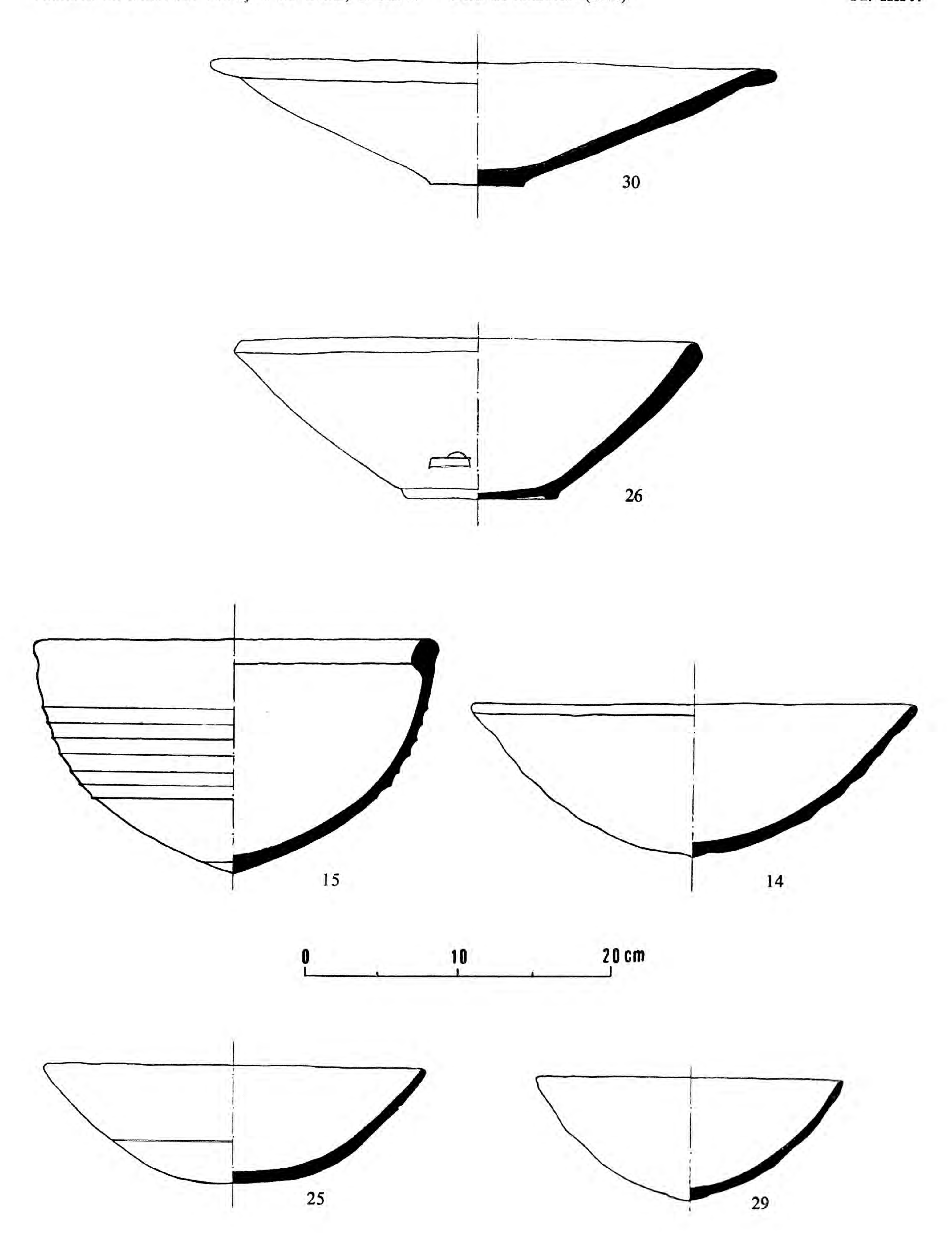


a et *b*. — Céramique provenant de la tombe nº 1455 (§ 22-27-28).









a et *b*. — Céramique provenant de la tombe n° 1455 (§ 22-29-31).





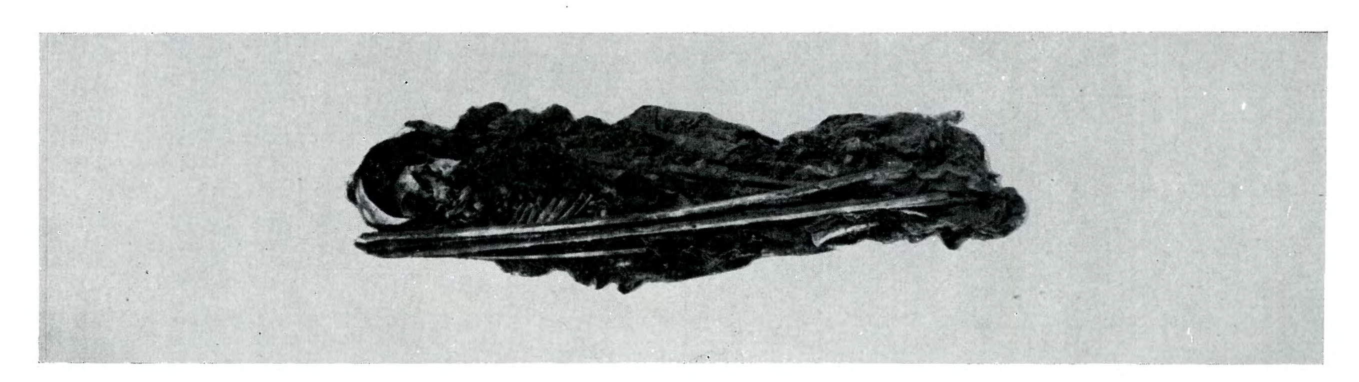


b

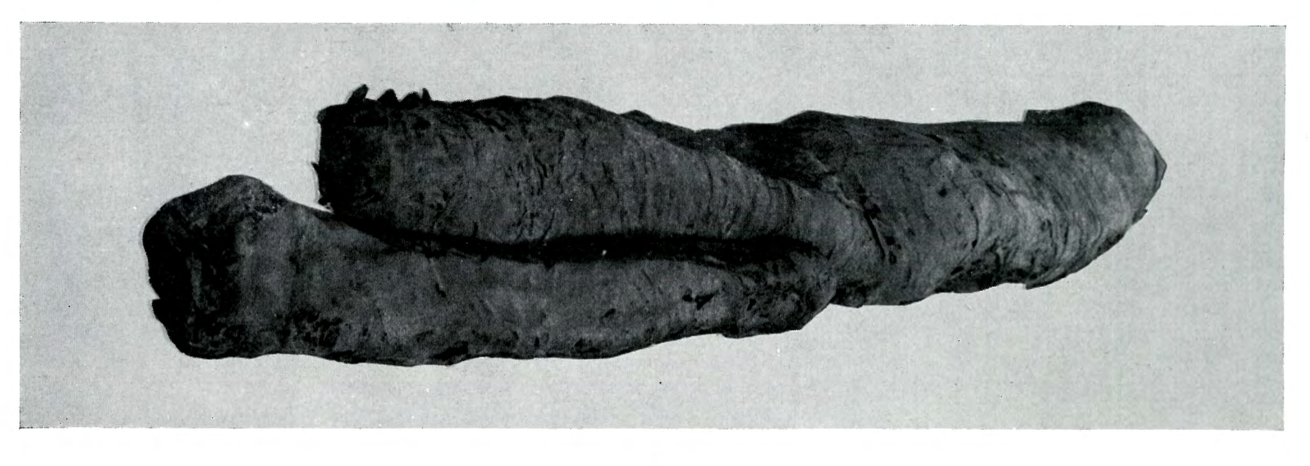
a et *b*. — Sarcophage nº 1.



a



b



c

a-c. — Sarcophage et momies n° 1.



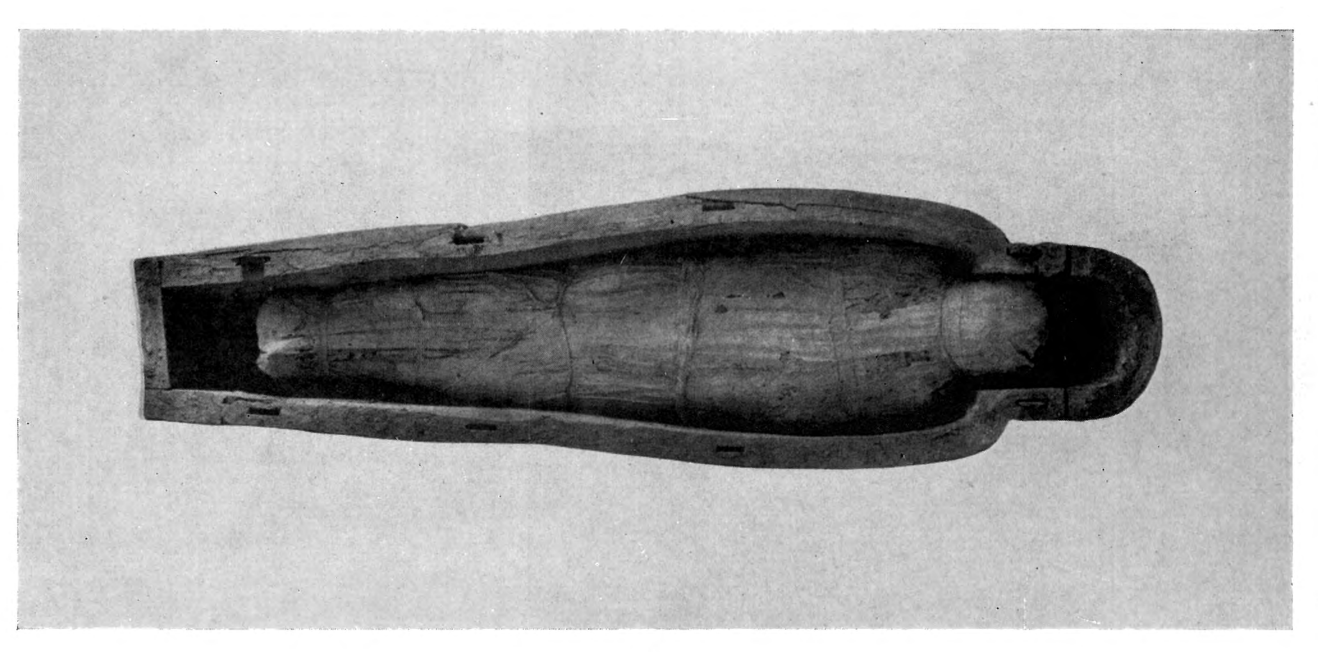
a



b

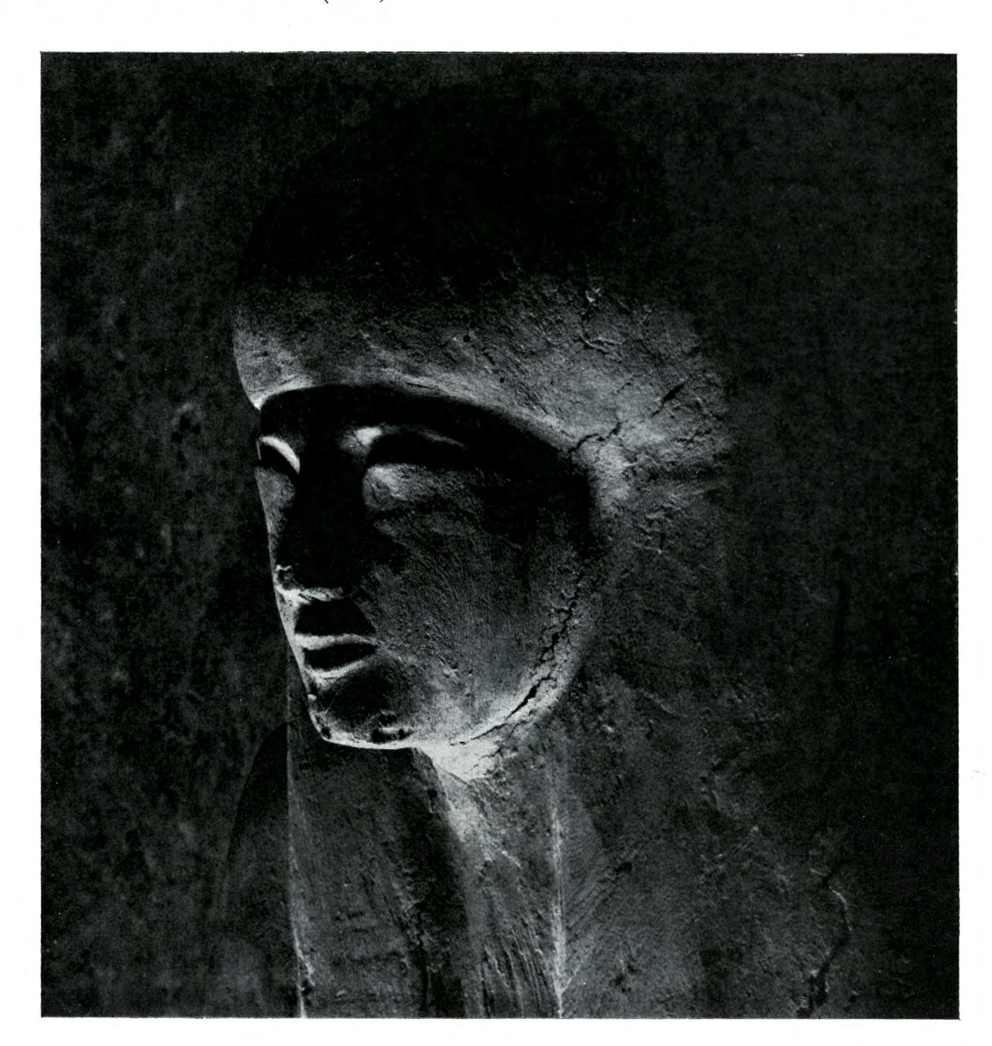
a et *b*. — Sarcophage n° 2.

a



b

a et *b*. — Sarcophage et momie n° 2.



a

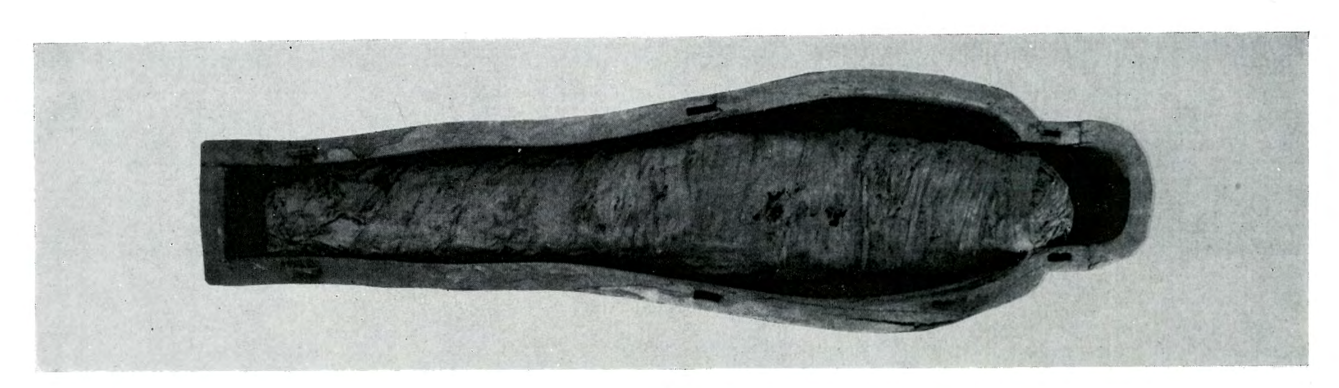


b

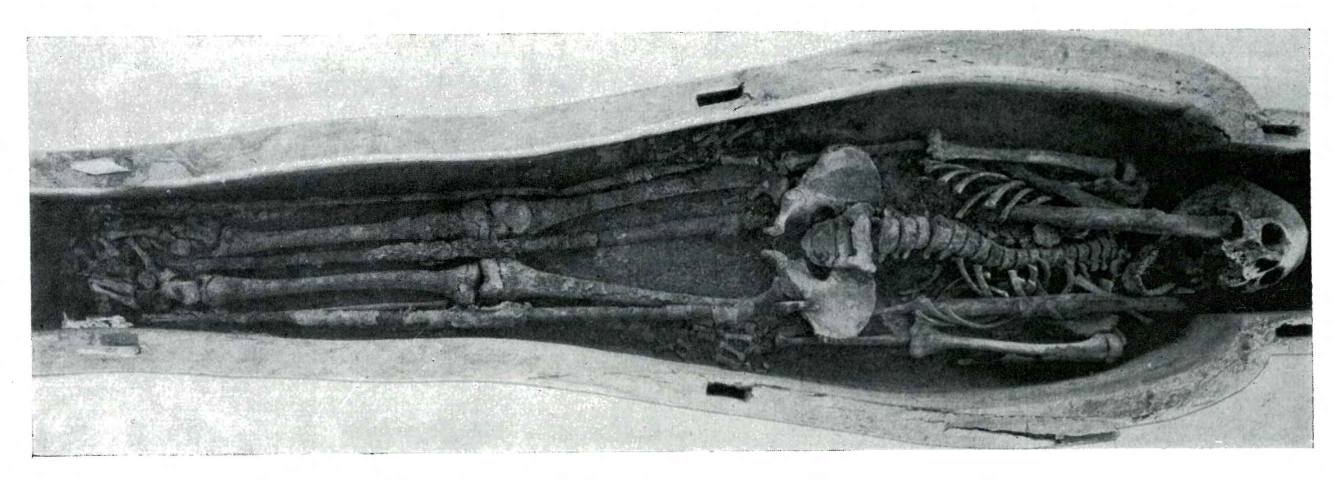
a et *b*. — Sarcophage nº 3.



a

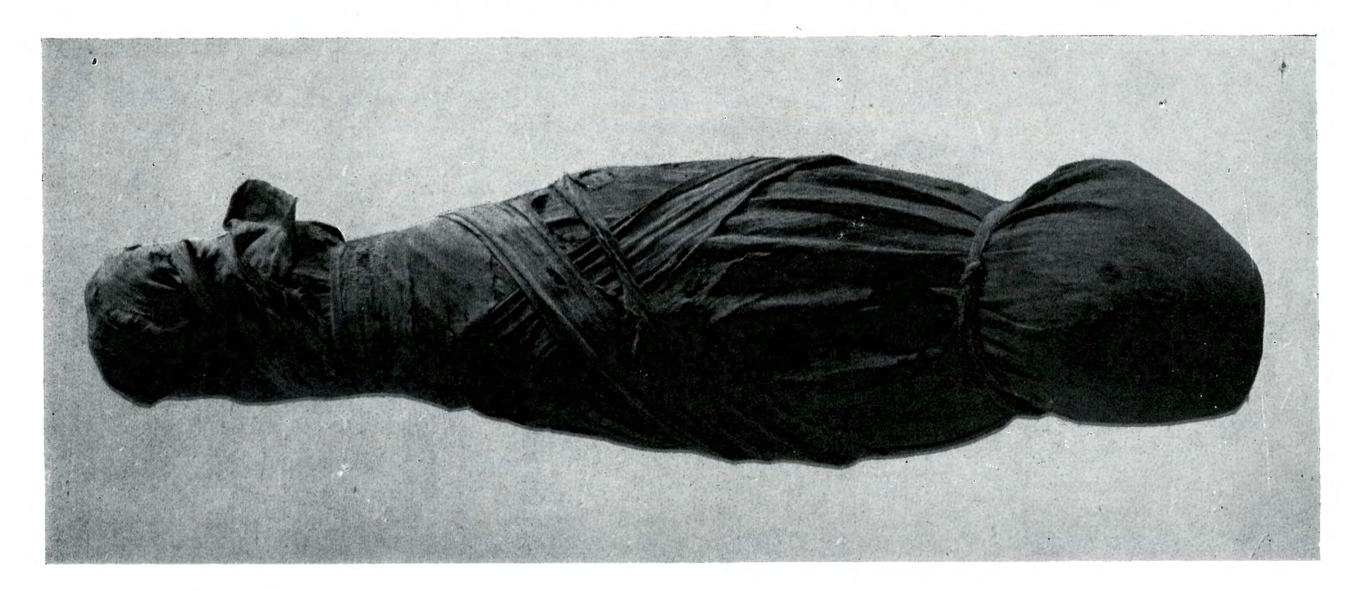


b

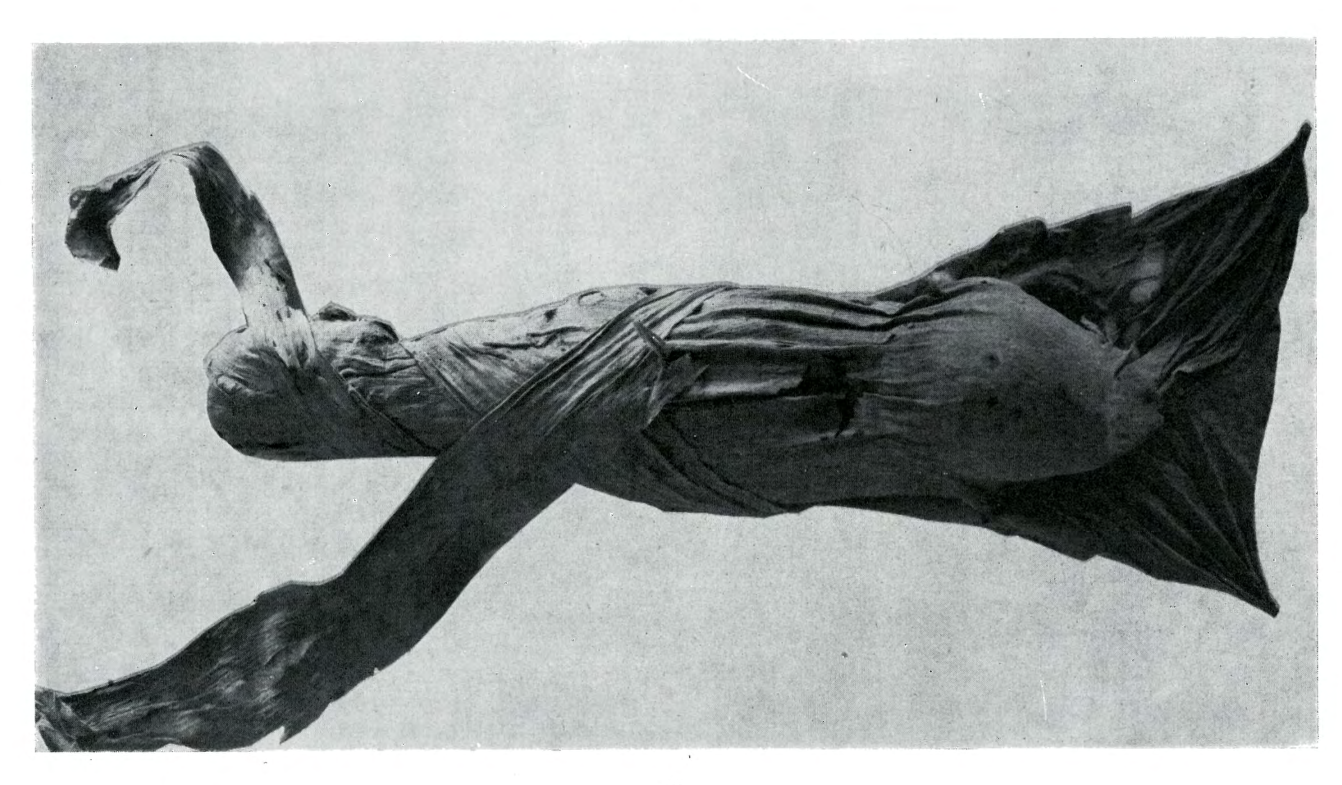


c

a-c. — Sarcophage, momie et squelette n° 3.



a



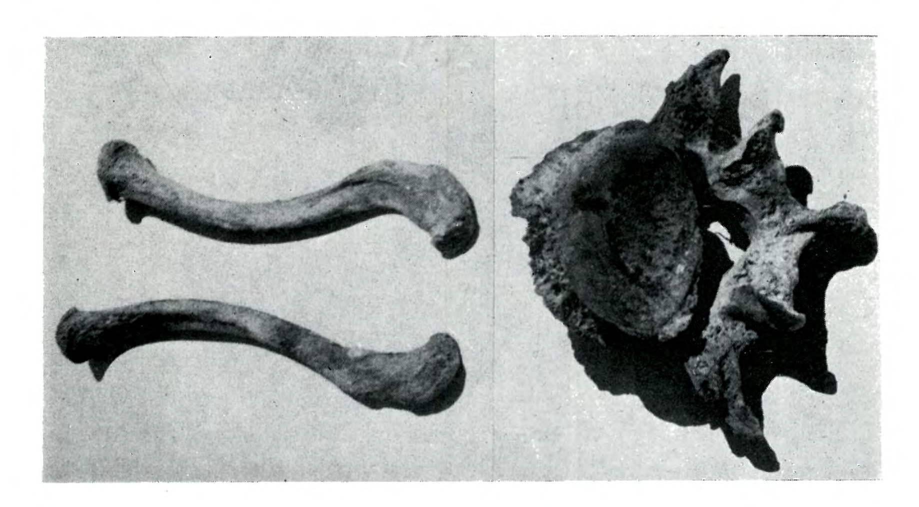
b



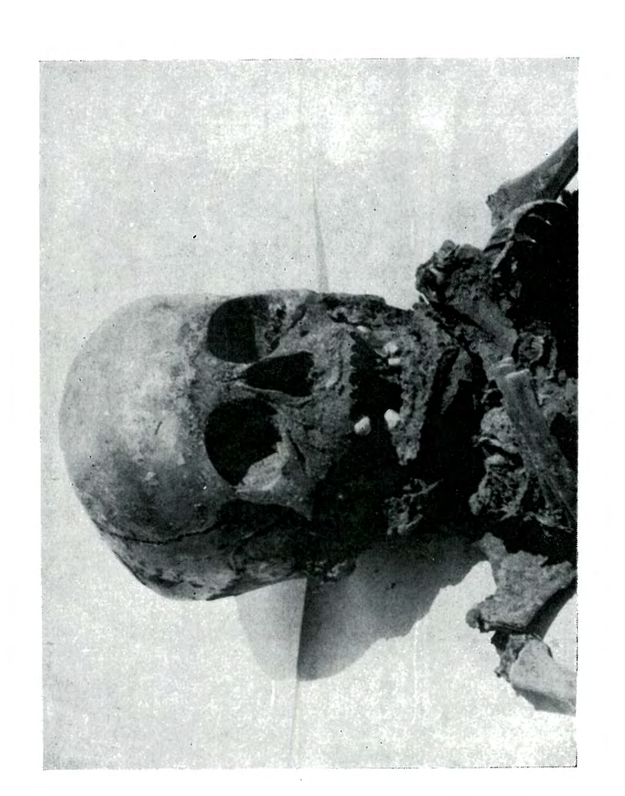
c

a-c. — Momie de l'enfant placé sur le sarcophage n° 3.

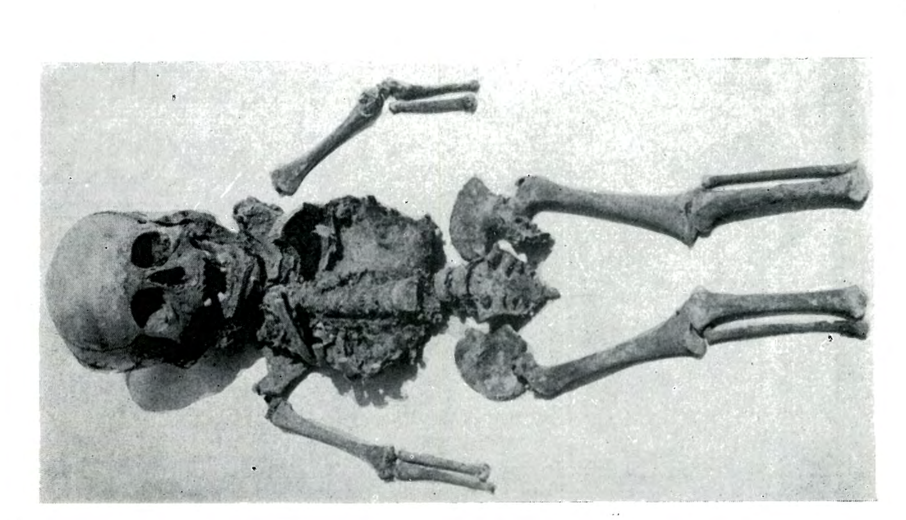








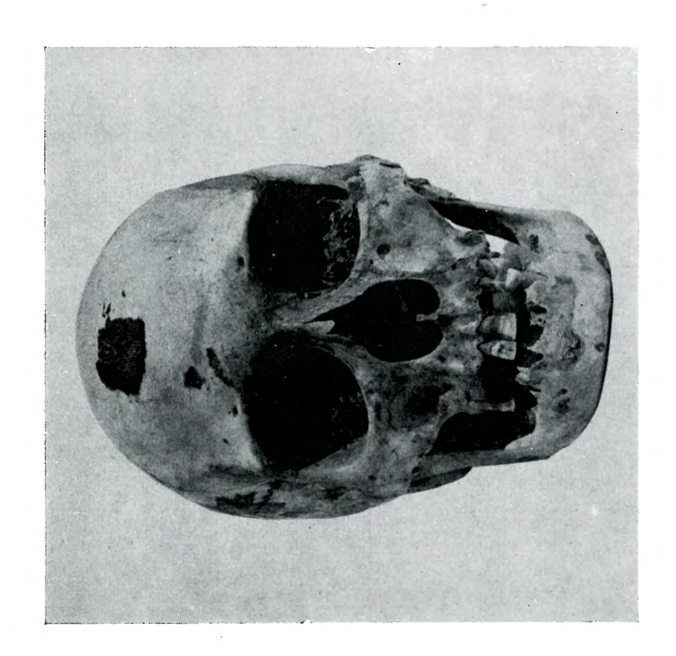




Squelettes de l'adulte du sarcophage n° 1 et de l'enfant placé sur le sarcophage n° 3.



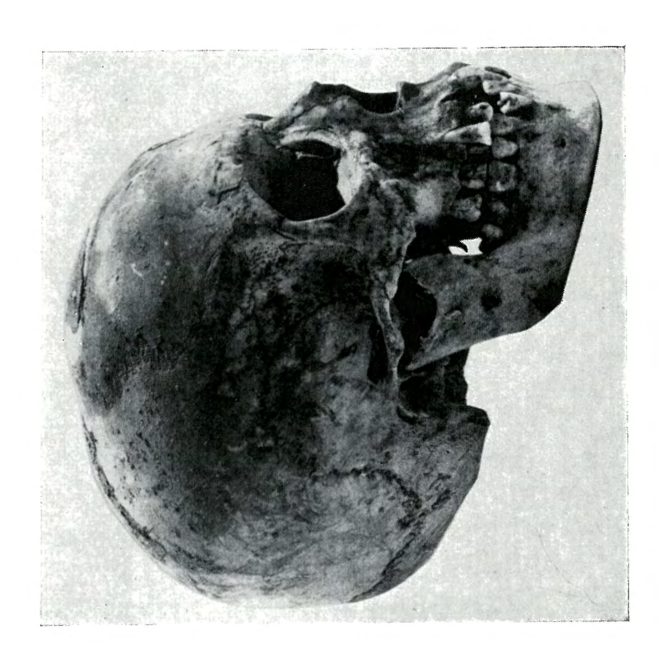




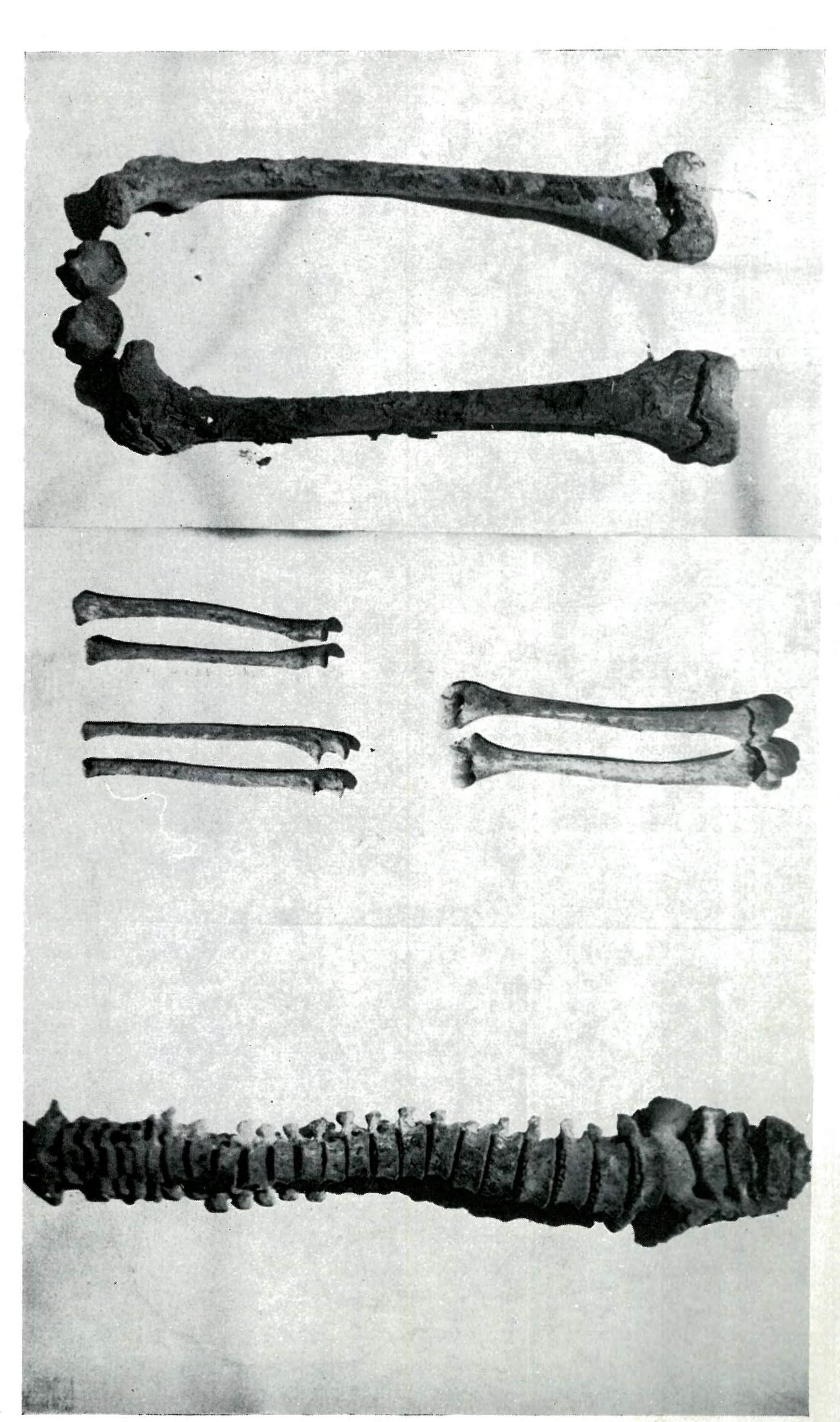


Squelette de l'adulte du sarcophage nº 2.









Squelette de l'adulte du sarcophage nº 3.

Ministère des Universités, Paris. — Publications de l'Institut français d'Archéologie orientale.
Dépôt légal : 1er trimestre 1981; numéro d'imprimeur et d'éditeur 555 A.



ifao

555 A